

20
24

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE
PROCURATIONS DE LA DIRECTION

Avis de convocation à
l'assemblée annuelle

GREAT-WEST
LIFECO INC.

GREAT-WEST LIFECO INC.

Siège social : Winnipeg (Manitoba)

Avis de convocation à notre assemblée annuelle de 2024

Nous vous invitons à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2024.

Quand : Jeudi 2 mai 2024 à 11 h (heure du Centre)/midi (heure de l'Est)

Où : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) et en ligne par webdiffusion en direct à l'adresse web.lumiagm.com/453041420

Points à l'ordre du jour :

- 1) recevoir les états financiers et le rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- 2) élire les administrateurs;
- 3) nommer l'auditeur;
- 4) voter à l'égard d'une résolution consultative portant sur notre démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants;
- 5) délibérer sur toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

L'assemblée annuelle de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie aura lieu en même temps.

Par ordre du conseil d'administration,



Gordon M. Peters,
vice-président, chef du contentieux adjoint
et secrétaire général
Winnipeg (Manitoba)
Le 7 mars 2024

Vous pouvez participer à l'assemblée en ligne et fournir des instructions de vote à l'avance. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assemblée ou si, pour des raisons de santé, vous avez besoin d'aménagements spéciaux, communiquez avec Services aux investisseurs Computershare inc. par courriel à l'adresse GWO@computershare.com ou composez l'un des numéros suivants :

1 888 344-2798 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
447 5566 (Irlande)
0370 702 0003 (Royaume-Uni)
514 982-9557 (tous les autres pays)

Votre vote est important pour nous. Pour soumettre vos instructions de vote à l'avance :

- remplir, dater et signer le formulaire de procuration ou d'instructions de vote et l'envoyer de la manière décrite à la rubrique « Vote par procuration », et suivantes de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction;
- soumettre vos instructions de vote par téléphone ou par Internet en suivant les instructions indiquées sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre aux actionnaires	1	Décisions annuelles sur le régime de rémunération incitative pour le chef de la direction	35
Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	3	Tableau récapitulatif de la rémunération	36
Remise des documents relatifs à l'assemblée	3	Attributions aux termes des régimes de rémunération incitative	38
Procédure de notification et d'accès	3	Prestations de retraite	40
Comment accéder aux documents par voie électronique	4	Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	43
Comment demander une version papier	4	Représentation graphique du rendement et coût de la direction	44
Avez-vous des questions?	4	Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions	45
Points à l'ordre du jour	4	Total des prêts aux administrateurs, aux cadres dirigeants et aux employés	45
1. États financiers	4	Gouvernance	45
2. Élire les administrateurs	4	Indépendance des administrateurs	46
3. Nomination de l'auditeur	4	Liens des administrateurs	48
4. Vote sur notre démarche en matière de rémunération des cadres	5	Règlement des conflits	48
5. Toute autre question	5	Mandats et composition du conseil et des comités du conseil	48
Vote	6	Description des postes clés	51
Qui peut voter	6	Mise en candidature et évaluation des administrateurs	51
Déroulement de l'assemblée	6	Diversité au sein du conseil et de la direction principale	52
Comment voter	7	Planification de la relève	55
Vote par procuration	7	Durée de l'affectation au conseil	56
Vote durant l'assemblée	8	Orientation et formation continue des administrateurs	56
Modification de vos instructions de vote	8	Durabilité et ESG	57
Sollicitation de procurations	9	Comité des ressources humaines	57
Élection des administrateurs	9	Planification stratégique	60
Politique sur le vote majoritaire	9	Conduite conforme à l'éthique	61
Candidats à l'élection au conseil d'administration ...	10	Renseignements supplémentaires	61
Exigence minimale d'actionnariat pour les administrateurs	21	Communications avec les actionnaires	61
Rémunération des administrateurs	21	Propositions	62
Rémunération des membres du conseil et des comités du conseil	22	Approbation de la circulaire	62
Régimes d'unités d'actions différées	22	Annexe A	63
Tableau de la rémunération des administrateurs ...	23	Annexe B	64
Rémunération des cadres	24		
Analyse de la rémunération	24		
Gouvernance de la rémunération	24		
Gestion des risques liés à la rémunération	25		
Exigences d'actionnariat	31		
Aperçu du rendement de la société	31		

Lettre aux actionnaires

Monsieur, Madame,

Au nom du conseil d'administration, nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée annuelle de Great-West Lifeco qui aura lieu le 2 mai 2024.

L'assemblée annuelle est une occasion importante de participer à la gouvernance de votre société, y compris d'exercer votre droit de vote sur les questions pertinentes présentées à l'assemblée. Nous espérons que vous vous joindrez à nous pour discuter des réalisations de Great-West Lifeco en 2023 et nos perspectives pour l'année à venir.

Avant de voter, nous vous encourageons à lire la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction, qui présente les points à l'ordre du jour de l'assemblée, la façon d'y assister, notre approche en matière de rémunération des cadres et nos pratiques en matière de gouvernance. Pour de plus amples renseignements, notamment notre rendement financier détaillé, veuillez consulter notre rapport annuel 2023 sur le site Web de Great-West Lifeco.

Notre assemblée annuelle de mai 2023 a été la première à adopter un modèle hybride, permettant aux actionnaires d'assister à l'événement en présentiel ou en distanciel. Nous tiendrons de nouveau une assemblée annuelle hybride en 2024. Les personnes qui y assisteront sont invitées à nous rejoindre dans l'immeuble de la Canada Vie situé au 100, rue Osborne Nord, à Winnipeg, au Manitoba. Les actionnaires et les fondés de pouvoir inscrits dûment nommés qui préfèrent assister à l'assemblée en ligne peuvent se joindre à l'assemblée à l'adresse web.lumiagm.com/453041420. Votre participation en ligne n'aura aucune incidence sur votre capacité à voter ou à poser des questions à l'assemblée.

Nous apprécions vos commentaires, sommes impatients de vous donner un aperçu de nos progrès tout au long de 2023 et serons ravis de recevoir vos retours sur les points à l'ordre du jour.

Favoriser la création de valeur en 2023 et au-delà

Dans un contexte de volatilité et d'incertitude persistantes, le solide rendement de Great-West Lifeco en 2023 reflète notre approche disciplinée en matière de déploiement du capital, qui a favorisé la croissance et la stabilité à long terme de notre portefeuille d'activités. Nous affichons désormais plus de 175 ans d'expérience dans la création de valeur durable pour nos actionnaires, nos clients, nos conseillers, nos partenaires et les collectivités.

Au cours de la dernière année, nous avons repositionné notre portefeuille afin d'offrir encore plus de valeur, par le biais d'acquisitions, de placements stratégiques, de cession et de nouveaux partenariats –, ce qui nous a permis de prendre de l'expansion, d'acquérir de nouvelles capacités et d'élargir notre portée, tout en nous permettant de saisir les occasions, de renforcer le service à la clientèle et de réduire les coûts.

Guidés par notre conviction profonde que le conseil est une valeur fondamentale, nous donnons à nos conseillers les outils et les plateformes numériques de premier plan qui aident nos clients à atteindre leurs objectifs financiers et de retraite en rendant la gestion financière plus simple et plus accessible. En privilégiant une approche disciplinée et des investissements stratégiques, nous nous engageons à enrichir constamment l'expérience de nos clients, en veillant à optimiser leurs résultats financiers à chaque étape de leur vie.

Nous avons fait croître notre entreprise en accordant la priorité à l'affectation du capital en vue de saisir des occasions durables et peu coûteuses qui nous ont aidés à accroître notre position de chef de file sur tous les marchés. Nous avons également connu une croissance interne importante en tirant parti de notre expertise dans les solutions pour le milieu de travail, dans la gestion de patrimoine et d'actifs, ainsi que dans les solutions d'assurance et de gestion des risques, ce qui nous a aidés à élargir notre notoriété, avec de plus en plus de particuliers et d'entreprises à l'échelle mondiale qui ont découvert nos services.

Faire progresser la croissance inclusive

En parallèle de notre travail pour favoriser la croissance de notre portefeuille diversifié, nous cherchons toujours à bâtir un avenir meilleur. Notre équipe de haute direction met en œuvre une stratégie claire en matière de durabilité et d'impact pour progresser vers nos objectifs.



R. Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul A. Mahon
Président et chef de la direction

En 2023, nous avons publié un rapport intitulé *Faire progresser la croissance inclusive*, qui porte sur notre impact, sur l'inclusion et sur la citoyenneté. En nous efforçant d'assurer une croissance responsable et en demeurant engagés, nous bâtissons un meilleur avenir financier pour nos clients et les collectivités dans lesquelles ils vivent. En tant que fière entreprise citoyenne, nous avons travaillé avec des milliers d'organismes communautaires au cours des dix dernières années et avons fait don de plus de 150 millions de dollars à des initiatives caritatives locales et mondiales.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, et c'est pourquoi la transparence et la prise de responsabilité sont primordiales dans la façon dont nous mesurons, suivons et communiquons notre croissance. Notre rapport d'impact comprend des renseignements détaillés sur la façon dont nous progressons vers un avenir plus durable et plus équitable.

Une gouvernance solide est la clé de notre succès

Tout au long de l'année, votre conseil d'administration a appuyé la direction dans ses efforts vers une croissance continue, en assurant une surveillance et une orientation rigoureuses tout en protégeant la santé et le bien-être de nos employés, de nos clients, de nos investisseurs et des collectivités.

Pour chaque occasion stratégique, le conseil a entrepris une évaluation rigoureuse et axée sur les risques, en collaboration avec la direction, afin de produire des résultats supérieurs aux attentes. Nous savons que la bonne gouvernance est un précurseur pour atteindre nos objectifs de croissance; en tant que partie intégrante de notre culture, elle alimente notre solide performance et notre succès à long terme.

En 2023, nous avons également atteint de nouveaux sommets dans nos normes de présentation de l'information financière, devenant l'une des premières sociétés au monde à présenter des résultats selon les nouvelles normes IFRS 17 et 9. Il en résultera une amélioration de la présentation de l'information et de la visibilité des données économiques sous-jacentes de notre portefeuille, ainsi que de sa diversification et de sa stabilité financière.

Nous avons le plaisir de présenter deux nouveaux candidats au poste d'administrateur à élire lors de l'assemblée : Jake P. Lawrence et James P. O'Sullivan. Messieurs Lawrence et O'Sullivan possèdent tous les deux une vaste expérience dans le secteur des services financiers et, s'ils sont élus, ils constitueront d'excellents ajouts au conseil de Great-West Lifeco.

Gregory D. Tretiak et David G. Fuller ne se présentent pas pour un nouveau mandat d'administrateur cette année. Nous tenons à les remercier tous les deux pour leurs années de service dévoué et nous les remercions pour tout ce qu'ils ont fait pour Great-West Lifeco.

Merci

Pour finir, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à nos employés et conseillers dévoués pour le travail exceptionnel qu'ils ont accompli en 2023. Ils rendent possible la mission et les ambitions de Great-West Lifeco.

Nous apprécions la confiance de nos actionnaires et le soutien continu qu'ils apportent à notre vision de l'avenir de Great-West Lifeco.

En ce début d'année 2024, notre entreprise est bien positionnée pour respecter ses engagements et créer encore plus de valeur pour nos actionnaires. Guidés par nos valeurs, nous continuerons de relever les défis et de nous adapter au changement en tirant parti de nos forces, de notre expertise et de notre approche flexible – créant ainsi des occasions de croissance.

Votre conseil d'administration et l'équipe de direction apprécient grandement votre participation à l'assemblée annuelle de cette année, et nous vous encourageons à voter à l'avance en utilisant notre système de vote en ligne rapide et sécuritaire.

Nous espérons que vous vous joindrez à nous en mai.

Sincères salutations,



R. Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul A. Mahon
Président et chef de la direction

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « circulaire ») vous fournit l'information importante dont vous avez besoin pour exercer vos droits de vote à l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 2 mai 2024 (l'« assemblée ») ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. L'assemblée constitue une occasion pour vous prononcer sur des questions importantes. Nous vous encourageons à voter.

Les abréviations suivantes sont utilisées dans la présente circulaire :

Nom au complet et activité principale	Abréviation
Empower Annuity Insurance Company of America (société d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	Empower
Great-West Lifeco Inc. (société de portefeuille de services financiers internationale)	Lifeco, nous, nos ou notre
Société financière IGM (société de services financiers aux particuliers)	IGM
Groupe Investors Inc. (société de services financiers aux particuliers)	IG Gestion de patrimoine
Power Corporation du Canada (société de gestion et de portefeuille internationale axée sur les services financiers)	Power
Corporation Financière Power (société de gestion et de portefeuille internationale avec des intérêts dans les secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs, propriété exclusive de Power)	Financière Power
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (société d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	La Canada Vie

Sauf indication contraire, tous les renseignements fournis dans la présente circulaire sont en date du 7 mars 2024.

REMISE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») et conformément à la dispense de l'obligation de solliciter des procurations que nous avons obtenue du directeur nommé en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, nous avons recours aux procédures de « notification et d'accès » pour remettre aux actionnaires, inscrits et non inscrits, les documents reliés aux procurations (comme la présente circulaire et notre rapport annuel de 2023 qui contient nos états financiers consolidés audités, le rapport de l'auditeur y afférent et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le « rapport annuel »). Au lieu de recevoir la version papier de la présente circulaire et du rapport annuel par la poste, les actionnaires

inscrits en date du 7 mars 2024, soit la date de clôture des registres aux fins de l'assemblée, pourront les consulter en ligne. Les actionnaires ont reçu par la poste une trousse de renseignements qui comprenait l'*Avis aux actionnaires de Great-West Lifeco Inc. sur la procédure de notification et d'accès pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024* (l'« avis aux actionnaires »), qui explique comment faire pour accéder à la présente circulaire et au rapport annuel par voie électronique et en obtenir un exemplaire imprimé sans frais. Une procuration pour les actionnaires inscrits, ou un formulaire d'instructions de vote pour les actionnaires non inscrits, ainsi que des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions accompagnaient l'avis. **Les actionnaires sont priés de lire la présente circulaire avant de voter.**

Les procédures de notification et d'accès offrent aux actionnaires un accès immédiat à la présente circulaire, contribuent à réduire les coûts d'impression et d'envoi et font preuve de responsabilité environnementale puisqu'elles permettent de réduire le volume important de documents papier générés par leur impression.

Comment accéder aux documents par voie électronique

Vous pouvez consulter la présente circulaire et le rapport annuel sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com et sur notre profil à l'adresse sedarplus.com.

Comment demander une version papier

Les actionnaires peuvent obtenir une version papier de la présente circulaire et du rapport annuel sans frais en suivant les instructions fournies dans l'avis. Ils peuvent demander la version papier des documents pendant une période d'un an à

compter de la date du dépôt de la présente circulaire sur SEDAR+. Pour recevoir la version papier de la présente circulaire et du rapport annuel avant la date limite de soumission des instructions de vote et la date de l'assemblée, les actionnaires doivent faire parvenir leur demande d'ici le 16 avril 2024. **Prenez note que les actionnaires qui demandent une version papier de la présente circulaire ne recevront pas un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote supplémentaires.**

Avez-vous des questions?

Pour obtenir des renseignements sur les procédures de notification et d'accès, les actionnaires peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, au 1 866 964-0492 (sans frais au Canada ou aux États-Unis) ou au 514 982-8714 (tous les autres pays).

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. États financiers

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de l'auditeur y afférent figurent dans le rapport annuel de 2023, qui est présenté sur notre site Web à l'adresse grandwestlifeco.com et dans notre profil à l'adresse sedarplus.com.

2. Élire les administrateurs

Des renseignements sur les candidats aux postes d'administrateurs se trouvent à la rubrique « Élection des administrateurs ». Vous voterez à l'élection de 19 administrateurs. Les administrateurs que vous élirez à l'assemblée de cette année seront en poste à compter de la levée de l'assemblée jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Tous les candidats siègent actuellement au conseil. Les 19 personnes sont également des candidats aux postes d'administrateur de la Canada Vie.

Le conseil vous recommande de voter POUR l'élection à titre d'administrateur de chaque candidat dont le nom figure à la rubrique « Candidats à l'élection au conseil d'administration ».

Si vous ne précisez pas dans votre procuration ou formulaire d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez aucun autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR l'élection de chaque candidat. Si, pour quelque raison que ce soit, au moment de l'assemblée, l'un des candidats ne peut siéger et sauf si vous avez fourni des instructions contraires, les personnes désignées dans le formulaire pourront, à leur discrétion, voter pour n'importe quel nombre de candidats remplaçants.

3. Nomination de l'auditeur

Les administrateurs proposent de nommer Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») à titre d'auditeur pour l'exercice 2024; le mandat de Deloitte prendra fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle. Deloitte ou les cabinets dont il est issu sont les auditeurs de Lifeco depuis 1986.

Le conseil, sur la recommandation du comité d'audit, vous recommande de voter POUR la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur.

La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée par la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la nomination de Deloitte à titre d'auditeur.

Indépendance de l'auditeur

Nous avons adopté une politique d'approbation préalable des services fournis par l'auditeur externe (la « politique d'approbation préalable ») afin de repérer, d'atténuer ou d'éliminer les questions susceptibles de remettre en cause l'indépendance de notre auditeur externe. La politique d'approbation préalable interdit à Lifeco et à ses filiales de retenir les services de notre auditeur externe pour fournir certains services non liés à l'audit. De plus, le comité d'audit ou son délégué approuve au préalable tous les services non liés à l'audit fournis par l'auditeur qui ne sont pas expressément interdits conformément à la politique d'approbation préalable. De cette manière, nous nous assurons de l'indépendance de notre auditeur externe.

Honoraires des auditeurs

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, les honoraires totaux versés à l'auditeur externe de Lifeco s'établissaient comme suit :

	2023	2022
Honoraires d'audit		
Honoraires d'audit généraux de la société ^[1]	28 243 756 \$	23 123 760 \$
Honoraires d'audit des fonds distincts et autres fonds ^[2]	9 620 851	10 182 968
Autres honoraires d'audit ^[3]	9 790 856	12 418 711
Honoraires pour services liés à l'audit ^[4]	6 582 006	6 607 502
Honoraires pour services fiscaux ^[5]	641 768	847 557
Tous les autres honoraires ^[6]	1 271 120	2 091 063
Total	56 150 357 \$	55 271 561 \$

- [1] Honoraires d'audit généraux de la société : Ces honoraires d'audit se rapportent à l'audit des états financiers de Lifeco et de ses filiales (lorsque l'audit de ces filiales appuie les états financiers de Lifeco).
- [2] Honoraires d'audit des fonds distincts et autres fonds : Ces honoraires d'audit se rapportent à l'audit des états financiers des fonds distincts des filiales d'assurance de Lifeco, des états financiers des fonds enregistrés ou non enregistrés et d'autres produits de placement gérés par des filiales de Lifeco et des états financiers des sociétés de personnes auxquelles Lifeco, ses filiales ou les fonds distincts de ses filiales d'assurance sont parties.
- [3] Autres honoraires d'audit : Ces honoraires d'audit concernent les services d'audit fournis aux filiales de Lifeco, lorsque l'audit des filiales ne soutient pas directement l'audit des états financiers de Lifeco.
- [4] Honoraires pour services liés à l'audit : Ces honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires liés à l'examen des états financiers intermédiaires de Lifeco et de ses filiales, à l'audit des régimes de retraite des filiales de Lifeco, à l'examen des dépôts de prospectus et à l'audit/mission de procédures convenues portant principalement sur les dépôts prévus par la loi ou la réglementation, aux obstacles à l'information, aux contrôles internes, aux régimes d'avantages sociaux, aux biens gérés, aux processus liés au cycle économique et aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres.
- [5] Honoraires pour services fiscaux : Ces honoraires pour services fiscaux se rapportent principalement aux services de conformité fiscale, de conseil fiscal et de planification fiscale.
- [6] Tous les autres honoraires : Ces autres honoraires se rapportent à des missions particulières, notamment les services de traduction, les évaluations du contrôle interne, les contrôles indépendants par les pairs, les services d'assurance de la qualité et les projets d'innovation.

4. Vote sur notre démarche en matière de rémunération des cadres

Nous vous demandons de voter sur la façon dont nous rémunérons nos cadres.

Notre réussite dépend de la force et du rendement de notre personnel et notre programme de rémunération des cadres est conçu pour soutenir nos priorités stratégiques et lier la rémunération des membres de la haute direction à la

croissance à long terme. Cet objectif se reflète dans notre philosophie de rémunération au rendement, sans encourager la prise de risques inappropriés. Nous estimons que notre démarche en matière de rémunération des cadres est harmonisée avec les intérêts de nos parties prenantes, étant donné que les cadres et les parties prenantes partagent des objectifs communs : le succès de notre société, y compris l'amélioration de la valeur pour les actionnaires.

Le conseil estime qu'il est important de donner aux actionnaires la possibilité de comprendre les objectifs, la philosophie et les principes que nous utilisons dans notre démarche en matière de rémunération des cadres. Nous abordons en détail de notre programme de rémunération des cadres à la rubrique « Rémunération des cadres ».

Ce vote est à titre consultatif et est non contraignant, mais les résultats influenceront la façon dont le comité des ressources humaines examinera la rémunération des cadres à l'avenir.

Le conseil vous recommande de voter POUR notre démarche en matière de rémunération des cadres.

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et non en vue de diminuer le rôle et les responsabilités du conseil, que les actionnaires acceptent la démarche en matière de rémunération des cadres décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 7 mars 2024 et remise avant l'assemblée annuelle des actionnaires du 2 mai 2024. »

Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la résolution.

Si vous avez des questions au sujet de notre programme de rémunération des cadres, vous pouvez communiquer avec le secrétaire général ou directement avec le conseil (voir la rubrique « Communications avec les actionnaires » pour plus de détails).

L'an dernier, 98,94 % des voix exprimées à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2023 (l'« assemblée de 2023 ») l'ont été EN FAVEUR de notre approche en matière de rémunération des cadres. Les totaux des votes pour chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de 2023, y compris le vote consultatif sur notre approche en matière de rémunération des cadres, figurent à l'annexe A ci-jointe.

5. Toute autre question

Vous voterez sur toute autre question dûment soumise à l'assemblée. En date de la présente circulaire, nous ne sommes au courant d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée.

VOTE

Qui peut voter

Vous avez le droit d'assister et de voter à l'assemblée si, le 7 mars 2024, vous étiez un actionnaire inscrit de nos actions ordinaires ou de nos actions privilégiées de premier rang de série G, de série H, de série I, de série L, de série M, de série N, de série P, de série Q, de série R, de série S, de série T et de série Y (collectivement, les « actions privilégiées de premier rang »). Chaque action ordinaire comporte un droit de vote et chaque action privilégiée comporte 0,723 droit de vote¹. Les actions ordinaires représentent 92,22 % de l'ensemble des droits de vote liés à nos titres.

Le 7 mars 2024, nous avons 932 981 377 actions ordinaires, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série G, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série H, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série I, 6 800 000 actions privilégiées de premier rang de série L, 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série M, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série N, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série P, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série Q, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série R, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série S, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série T et 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang série Y émises et en circulation.

Pour nous aider à nous conformer à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), nous avons modifié nos statuts le 1^{er} juin 1997 pour a) restreindre l'émission et le transfert des actions privilégiées de premier rang afin d'empêcher toute personne d'acquérir plus de 10 % des actions privilégiées de premier rang en tant que catégorie; b) restreindre les droits de vote rattachés à toute action privilégiée de premier rang détenue en violation de cette limite de 10 %.

Principaux porteurs d'actions avec droit de vote

À la connaissance de nos administrateurs et de nos cadres dirigeants, en date du 7 mars 2024, Power exerçait une emprise indirecte sur 657 587 165 actions ordinaires, soit 70,48 % de nos actions ordinaires en circulation, ce qui représente 65 % des droits de vote liés à l'ensemble de nos actions avec droit de vote en circulation. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, une fiducie établie pour le compte des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais, contrôle indirectement les droits de vote de Power. Les fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais Gary A. Doer et Gregory Fleming. Pour des renseignements sur les décisions relatives à l'exercice du droit de vote et à la cession

d'actions de Power contrôlées par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, consultez la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power. Power ne possède ni ne contrôle des actions privilégiées de premier rang.

Déroulement de l'assemblée

Assister à l'assemblée en personne

La participation en personne à l'assemblée aura lieu au 100, rue Osborne Nord, à Winnipeg, au Manitoba. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir inscrits auprès de Computershare peuvent voter et poser des questions à l'assemblée. En arrivant à l'assemblée, inscrivez-vous auprès d'un représentant de Computershare, notre agent des transferts, qui vous remettra un bulletin de vote.

Assister à l'assemblée en ligne

Vous êtes invités à assister à l'assemblée en ligne à partir d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur. Pour obtenir des instructions sur la façon d'assister à l'assemblée en ligne et d'y voter, se reporter à la rubrique « Vote durant l'assemblée » de la présente circulaire.

- › **Vous devez avoir un numéro de contrôle ou un nom d'utilisateur pour voter à l'assemblée**, sinon vous ne pourrez y assister qu'à titre d'invité. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir qui sont inscrits auprès de Computershare (et, pour les fondés de pouvoir, qui ont obtenu un nom d'utilisateur pour se connecter en ligne) pourront voter et poser des questions lors de l'assemblée. Pour savoir comment voter ou poser des questions en ligne durant l'assemblée, consultez le « Guide de l'utilisateur pour l'assemblée annuelle virtuelle ». Celui-ci a été envoyé par la poste aux actionnaires et il peut également être consulté sur notre site Web à l'adresse <https://www.greatwestlifeco.com/fr/qui-sommes-nous/gouvernance-d-entreprise/assemblee-annuelle.html> ou dans le profil Great-West Lifeco à l'adresse [sedarplus.com](https://www.sedarplus.com).
- › **Il vous incombe de vous assurer d'être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée** afin de pouvoir voter et poser des questions.
- › **Envisagez de soumettre vos questions avant l'assemblée** en envoyant un courriel au secrétaire général à corporate.secretary@canadalife.com.

¹ Pour nous conformer à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), nos statuts exigent que des actions avec au moins 35 % des droits de vote rattachés à l'ensemble de nos actions avec droit de vote doivent être détenues par des personnes qui ne sont pas des actionnaires principaux¹. En date du 7 mars 2024, Power exerçait une emprise indirecte sur 70,48 % des actions ordinaires. Pour respecter cette exigence de détention publique, nos actions privilégiées de premier rang comportent des droits de vote dont le nombre de voix est déterminé selon une formule énoncée dans nos statuts. **Notre structure du capital ne confère pas à Power des droits de vote en sus de sa participation.**

Si des difficultés techniques ou d'autres types de problèmes perturbent l'assemblée, le président de l'assemblée pourra ajourner celle-ci ou la suspendre, en accélérer le déroulement ou prendre toute autre mesure qu'il juge appropriée dans les circonstances.

Poser des questions

- › Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir inscrits auprès de Computershare peuvent voter et poser des questions en ligne et en personne.
- › Le président répondra aux questions concernant les sujets soumis au vote avant la tenue de chaque vote. Il répondra aussi aux questions d'ordre général à la fin de l'assemblée pendant la période de questions.
- › Par souci d'équité, le président décidera de l'ordre dans lequel les questions seront posées et du temps consacré à chacune d'elles. Le président peut modifier ou rejeter les questions jugées inappropriées. Les questions portant sur le même sujet ou les questions qui se recoupent par ailleurs seront regroupées et feront l'objet d'une seule réponse.
- › Veuillez être concis et n'aborder qu'un seul sujet par question.

Nous ferons de notre mieux pour répondre à toutes les questions pendant l'assemblée. Les actionnaires dont les questions sont restées sans réponse durant l'assemblée pourront communiquer avec le secrétaire général à l'adresse corporate.secretary@canadalife.com.

Comment voter

Vous pouvez voter :

- › par procuration;
- › en ligne durant l'assemblée, au moyen de la plateforme de diffusion en direct sur le Web à l'adresse web.lumiagm.com/453041420; ou
- › à l'assemblée en personne.

Vote par procuration

Voter par procuration est la façon la plus simple de voter, étant donné que vous autorisez quelqu'un d'autre (votre fondé de pouvoir) à assister à l'assemblée et à exercer les droits de vote rattachés à vos actions pour votre compte. Si vous avez donné des instructions de vote dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, selon le cas, votre fondé de pouvoir devra voter conformément à vos instructions.

Le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui vous a été envoyé relativement à l'assemblée désigne R. Jeffrey Orr ou, à défaut de celui-ci, Paul A. Mahon, à titre de

fondé de pouvoir autorisé à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée conformément à vos instructions. Chacune de ces personnes est un représentant de la direction et un administrateur de Lifeco. Si vous remplissez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote en bonne et due forme, mais le renvoyez sans avoir nommé un autre fondé de pouvoir ni donné vos instructions de vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés comme suit :

- › **POUR** l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur désignés dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote et dans la présente circulaire;
- › **POUR** la nomination de Deloitte à titre d'auditeur;
- › **POUR** la résolution consultative acceptant notre démarche en matière de rémunération des cadres.

Vous avez le droit de nommer une personne physique ou morale autre que celles qui sont désignées dans la procuration ou le formulaire d'instructions de vote, qui vous représentera à l'assemblée et y votera pour votre compte.

Pour ce faire, inscrivez le nom de votre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin dans la procuration ou le formulaire d'instructions de vote ou remplissez une autre procuration en bonne et due forme. Il n'est pas nécessaire que cette personne soit un actionnaire de Great-West Lifeco, mais elle doit assister à l'assemblée pour voter en votre nom. Si vous ne précisez pas la façon dont vous souhaitez exercer les droits de vote liés à vos actions, votre fondé de pouvoir pourra décider de la façon de voter.

Le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous avez reçu confère un pouvoir discrétionnaire à votre fondé de pouvoir. **Si une modification est apportée à l'ordre du jour de l'assemblée ou à toute autre question dûment soumise à l'assemblée, votre fondé de pouvoir décidera également comment voter à l'égard de ces modifications.**

Actionnaires inscrits

Vous êtes un porteur inscrit d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang si vous avez reçu une procuration de Computershare confirmant que vous êtes inscrit à titre d'actionnaire sur la liste des actionnaires tenue par Computershare.

Utilisez votre procuration si vous ne pouvez assister à l'assemblée et y voter. Pour que votre vote soit pris en compte à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, le formulaire de procuration rempli doit parvenir à Computershare, au 100, University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, à l'attention du Service des procurations, avant midi (heure de l'Est) le 30 avril 2024. Si l'assemblée est ajournée, votre procuration remplie doit être reçue au moins 48 heures avant la reprise de l'assemblée.

Vous pouvez également donner des instructions de vote par téléphone ou en ligne en suivant les instructions qui sont données dans votre procuration. Si vous choisissez de donner vos instructions de vote par téléphone ou en ligne, vous devez également le faire au plus tard le 30 mai 2024 à 13 h, heure de l'Est (ou au moins 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement).

Actionnaires non inscrits

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou véritable) si vos actions ordinaires ou vos actions privilégiées de premier rang sont détenues pour votre compte par une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou un autre intermédiaire (dans chaque cas, un « intermédiaire »).

Nous avons remis des exemplaires des documents relatifs à l'assemblée aux intermédiaires afin que ceux-ci les envoient aux actionnaires non inscrits qui les ont demandés. Suivez attentivement les instructions que vous recevez de votre intermédiaire, ou par le biais d'une société de services telle que Broadridge Investor Communications Corporation, afin de voter. Pour que les votes des actionnaires non inscrits soient pris en compte, ils doivent être reçus par Computershare de votre intermédiaire au plus tard le 30 avril 2024 à midi, heure de l'Est (ou au moins 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement). Les actionnaires non inscrits devraient donner leurs instructions de vote à leur intermédiaire suffisamment de temps à l'avance afin de s'assurer que celles-ci parviennent à Computershare avant cette date limite.

Vote durant l'assemblée

Assister et voter à l'assemblée en personne sera pour vous l'occasion de recevoir directement les observations de la direction et de poser des questions. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez assister à l'assemblée et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions, ne remplissez pas ni ne retournez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Si vous participez à l'assemblée en personne, en arrivant à l'assemblée, inscrivez-vous auprès d'un représentant de Computershare, notre agent des transferts, qui vous remettra un bulletin de vote.

Pour participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en ligne :

- › Accédez à la diffusion en direct sur le Web à l'adresse web.lumiagm.com/453041420 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée et acceptez les modalités.
- › Cliquez sur « J'ai un identifiant ».
- › Saisissez votre numéro de contrôle unique ou nom d'utilisateur :
 - › Si vous êtes un actionnaire inscrit, votre numéro de contrôle figure sur le formulaire de procuration ou

d'instructions de vote que vous avez reçu de Computershare.

- › Si vous êtes un fondé de pouvoir, suivez les étapes d'inscription ci-après pour recevoir votre nom d'utilisateur de Computershare avant l'assemblée.
- › Entrez le mot de passe « agm2024 » (sensible à la casse).

Un actionnaire non inscrit qui souhaite assister et voter à l'assemblée doit i) inscrire son propre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote afin de se nommer lui-même à titre de fondé de pouvoir et ii) suivre ensuite les instructions de son intermédiaire pour retourner le formulaire d'instructions de vote.

L'actionnaire qui souhaite nommer un représentant ne faisant pas partie de la direction, y compris lui-même, comme fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée en ligne doit s'inscrire à l'adresse computershare.com/GWOQ avant midi (heure de l'Est) le 30 avril 2024 afin d'obtenir l'authentifiant de connexion pour leur fondé de pouvoir. Les fondés de pouvoir nommés en bonne et due forme recevront un nom d'utilisateur de Computershare et ils pourront accéder à l'assemblée en suivant les instructions énoncées ci-dessus. Les actionnaires non inscrits qui ne se seront pas nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir et ne se seront pas inscrits auprès de Computershare au plus tard le 30 avril 2024 à midi (heure de l'Est) pourront seulement se joindre à l'assemblée à titre d'invités. Il ne leur sera pas possible de voter ou de poser des questions à l'assemblée.

Au cours l'assemblée, le président de l'assemblée indiquera à quel moment les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés et inscrits pourront voter (en personne ou en ligne).

Modification de vos instructions de vote

Si vous changez d'avis après avoir voté par anticipation et que vous souhaitez révoquer vos instructions de vote, vous pouvez le faire en donnant de nouvelles instructions de l'une des manières suivantes :

- 1) en donnant un avis écrit signé au secrétaire général de Lifeco au plus tard à 17 h (heure de l'Est) la veille de l'assemblée (ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement), à l'adresse indiquée à la page 54 de la présente circulaire;
- 2) en vous connectant à l'assemblée en ligne avec votre numéro de contrôle ou votre nom d'utilisateur; ou
- 3) en procédant de toute autre manière permise par la loi.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous changez d'idée après avoir donné des instructions de vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour obtenir de plus amples renseignements.

En vous connectant à l'assemblée au moyen de votre numéro de contrôle ou nom d'utilisateur et en acceptant les modalités, vous révoquerez toute procuration précédemment soumise, le cas échéant. Toutefois, vous aurez la possibilité de voter en ligne à l'égard des questions soumises à l'assemblée. Si vous ne souhaitez pas révoquer la procuration que vous avez déjà soumise, assistez à l'assemblée à titre d'invité comme suit :

- › connectez-vous à l'assemblée en ligne à l'adresse web.lumiagm.com/453041420;
- › cliquez sur « Je suis invité » et remplissez les champs obligatoires.

À titre d'invité, vous pourrez visionner l'assemblée et entendre les délibérations, mais vous ne pourrez ni voter ni poser des questions.

Sollicitation de procurations

Les procurations sont sollicitées par la direction de Lifeco ou pour le compte de celle-ci. Elles sont sollicitées surtout par la poste, mais les employés de Lifeco ou de ses filiales peuvent également le faire en personne, par écrit ou par téléphone. Nous assumons tous les frais relatifs à la sollicitation de procurations.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de Lifeco fixent le nombre d'administrateurs à 19. Les candidats aux postes d'administrateur nommés dans les tableaux qui suivent, sauf MM. Jake P. Lawrence et James P. O'Sullivan, siègent actuellement au conseil. Le mandat de chacun des administrateurs en fonction prend fin à la clôture de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les personnes indiquées ci-après seront mises en candidature aux postes d'administrateur à l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, exercera ses fonctions pendant un mandat se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'il ne démissionne ou qu'il ne cesse d'exercer ses fonctions pour une autre raison.

Nos statuts permettent la tenue d'un vote cumulatif dans le cadre de l'élection de nos administrateurs. Aux termes du vote cumulatif, chaque actionnaire peut exprimer le nombre de voix qui correspond au nombre de voix rattachées aux actions ordinaires ou aux actions privilégiées de premier rang qu'il détient, multiplié par le nombre d'administrateurs devant être élus. L'actionnaire peut attribuer toutes ses voix à un seul candidat ou les répartir entre les candidats comme bon lui semble. S'il vote en faveur de plusieurs candidats sans préciser comment il souhaite répartir ses voix, il sera réputé les avoir réparties également entre les candidats en question. Si l'actionnaire souhaite répartir ses voix de manière inégale entre les candidats pour lesquels il a donné instruction au

fondé de pouvoir désigné dans son formulaire de procuration ou d'instructions de vote de voter, il devra le faire à l'assemblée ou remplir en bonne et due forme une nouvelle procuration, qu'il peut obtenir auprès du secrétaire général de Lifeco.

Notre comité de gouvernance et des mises en candidature a examiné tous les candidats aux postes d'administrateur et confirmé que chacun des candidats avait les compétences, les aptitudes et les qualités nécessaires pour permettre au conseil de remplir son mandat. À notre connaissance, aucune des personnes indiquées ci-après ne sera incapable ni ne refusera, pour quelque raison que ce soit, de siéger au conseil. **Cependant, si une telle situation se présente avant l'élection, le fondé de pouvoir désigné dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote se réserve le droit de voter pour une autre personne, à sa discrétion.**

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent que nous ayons un comité d'audit. Le conseil a également mis sur pied un comité de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature, un comité des ressources humaines, un comité des placements, un comité de réassurance et un comité des risques. Les mandats et la composition des comités du conseil sont décrits à la rubrique « Mandat et composition du conseil et des comités du conseil ».

Politique sur le vote majoritaire

Lifeco, sur la foi de la dispense dont peuvent se prévaloir les émetteurs contrôlés par un actionnaire majoritaire aux termes de la règle applicable de la TSX, n'a pas adopté une politique qui obligerait l'administrateur élu par moins de la majorité des voix exprimées à démissionner (appelée une « politique sur le vote majoritaire »). Le conseil choisit les candidats aux postes d'administrateur en tenant compte des aptitudes, des compétences, de l'expérience en affaires et en finances et du degré d'engagement qui sont nécessaires pour s'acquitter des responsabilités qui incombent au conseil. En ce qui concerne l'élection d'administrateurs sans opposition, chaque candidat au poste d'administrateur doit recevoir plus de voix « pour » que de voix « contre » pour être élu, comme l'exige la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Dans le cas d'une élection d'administrateurs contestée, lorsque d'autres personnes sont mises en candidature en vue de leur élection au poste d'administrateur par d'autres actionnaires ou fondés de pouvoir, les candidats au poste d'administrateur qui reçoivent le plus grand nombre de voix favorables seront élus au conseil. Comme il est indiqué à la rubrique « Porteurs principaux des actions avec droit de vote », Power contrôle indirectement 65 % des droits de vote rattachés à la totalité de nos actions avec droit de vote en circulation et elle exprimera la majorité des voix dans le cadre de l'élection de nos administrateurs. L'adoption d'une politique sur le vote majoritaire ne nous apporterait rien dans la situation qui est actuellement la nôtre.

Candidats à l'élection au conseil d'administration

Les profils suivants fournissent des renseignements sur chacun des candidats aux postes d'administrateur, y compris certains renseignements biographiques, leur expérience des affaires et les résultats du vote pour chaque candidat élu au conseil à l'assemblée générale annuelle de 2023. Les profils indiquent aussi le nombre de réunions tenues par le conseil et les comités du conseil en 2023 ainsi que le relevé des présences des administrateurs actuels qui sont candidats aux postes d'administrateur. Les administrateurs servent bien Lifeco hors du cadre des réunions du conseil et des comités du conseil, ce dont le relevé des présences ne fait pas état.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter **POUR** chacun des candidats aux postes d'administrateur présentés ci-après. **Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR chacun des candidats aux postes d'administrateur décrits ci-dessous.**

Les notes relatives aux données biographiques se trouvent à la fin de la présente rubrique.

Michael R. Amend, Caroline du Nord, États-Unis

M. Amend est chef de la technologie d'entreprise de Ford Motor Company, fabricant multinational américain, depuis septembre 2021. Il a précédemment été président, Commerce en ligne de Lowe's Companies, Inc., société de rénovation, de décembre 2018 à septembre 2021, chef de l'exploitation de CommerceHub, Inc., l'un des plus grands réseaux de commerce distribués, de juin 2018 à décembre 2018, vice-président directeur, Omnicanal de J.C. Penney Corporation, Inc., détaillant américain de vêtements et d'articles pour la maison, d'août 2015 à mars 2018 et vice-président, Commerce en ligne, par téléphone cellulaire et omnicanal de The Home Depot, Inc. de juillet 2011 à août 2015. Il a aussi occupé d'autres postes de direction, y compris ceux de chef des technologies, Commerce en ligne mondial chez Dell Inc., de chef des technologies adjoint chez BEA Systems, Inc. et d'architecte en chef, Commerce électronique chez Sprint Corporation. M. Amend siège au conseil de la Canada Vie. Il est également administrateur à Ford Motor Credit Company. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en systèmes de gestion de l'information de l'Université de l'État d'Oklahoma et a suivi le programme de perfectionnement des cadres de l'Université de la Californie à Berkeley.

ÂGE : 46

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
3 mai 2018

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ⁽¹⁾	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	14 sur 14
Comité de révision	10 sur 10
Comité des risques	8 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 99,88 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ⁽²⁾	Total
Nombre au 7 mars 2024	Néant	63 783	63 783
Nombre au 8 mars 2023	Néant	52 408	52 408
Variation	Néant	11 375	11 375
Valeur de marché totale des titres détenus ⁽⁵⁾			2 791 144 \$
Exigence minimale d'actionnariat ⁽⁶⁾			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			4,96x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Deborah J. Barrett, FCPA, FCA, ICD.D, Ontario, Canada

M^{me} Barrett, administratrice de sociétés, a été chef des finances de The Woodbridge Company Limited, société de portefeuille privée, de 2011 à son départ à la retraite en mars 2017 et vice-présidente, Finances de cette société entre 2004 et 2011. Auparavant, elle avait occupé des postes au sein de la direction financière de sociétés ouvertes et fermées. Elle compte

plus de 30 ans d'expérience dans de nombreux secteurs, y compris les capitaux privés, l'immobilier et l'impartition des processus administratifs. M^{me} Barrett siège au conseil de la Canada Vie. Auparavant, elle a siégé au comité d'audit de The Globe and Mail Inc., présidé le comité d'audit d'Infrastructure Ontario et siégé au conseil des fiduciaires et présidé le comité de rémunération et de gouvernance du Canadian Real Estate Investment Trust et au conseil de Soulpepper Theatre Company, où elle a déjà été vice-présidente du conseil et présidente du comité des finances.

ÂGE : 65

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
4 mai 2017

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ⁽¹⁾	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	14 sur 14
Comité d'audit	7 sur 7
Comité de révision	10 sur 10
Comité des placements	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 99,89 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ⁽²⁾	Total
Nombre au 7 mars 2024	2 900	53 229	56 129
Nombre au 8 mars 2023	2 900	44 082	46 982
Variation	Néant	9 147	9 147
Valeur de marché totale des titres détenus ⁽⁵⁾			2 456 205 \$
Exigence minimale d'actionnariat ⁽⁶⁾			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			4,37x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Robin A. Bienfait, Géorgie, États-Unis

M^{me} Bienfait est chef de la direction d'Emnovate, entreprise d'experts-conseils qui aide les jeunes entreprises à prendre leur envol ou à assurer leur croissance, depuis 2017 et la fondatrice d'Atlanta Tech Park, accélérateur mondial d'entreprises du secteur des technologies. Auparavant, elle avait été vice-présidente directrice et chef de l'innovation en entreprise de

Samsung Electronics de 2014 à 2017 et, avant cela, chef de l'information de BlackBerry de 2007 à 2014. M^{me} Bienfait siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Elle siège également au conseil de Global Aviation, qu'elle préside, elle agit à titre de fiduciaire du Georgia Institute of Technology Applied Research Corporation et elle siège au conseil Quantum Valley Ideas Lab et de la section Atlanta de la National Association of Corporate Directors. Auparavant, elle a siégé au conseil de Putnam Investments et a été administratrice indépendante et présidente du comité de nomination et de gouvernance de Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc. de juillet 2018 à décembre 2022, et membre du conseil consultatif stratégique de Cisco et du conseil consultatif de Hewlett-Packard. Elle est titulaire d'une maîtrise en gestion de la technologie du Georgia Institute of Technology et d'un baccalauréat en génie de l'Université Central Missouri.

ÂGE : 64

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
7 mai 2020**MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS^[1]**

	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	14 sur 14
Comité d'audit	7 sur 7
Comité des risques	8 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 99,87 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	Néant	33 012	33 012
Nombre au 8 mars 2023	Néant	25 628	25 628
Variation	Néant	7 384	7 384
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			1 444 605 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			1,44x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Heather E. Conway, Ontario, Canada

M^{me} Conway est présidente du conseil de la Banque Amex du Canada depuis mai 2022. Elle a été coprésidente et directrice générale du Festival international du film documentaire canadien Hot Docs de novembre 2021 à mai 2022. Elle a été vice-présidente principale, Services anglais de la Société CBC/Radio-Canada, le radiodiffuseur et télédiffuseur public national du

Canada, de décembre 2013 à décembre 2018 et, avant cela, chef de la direction des affaires du Musée des beaux-arts de l'Ontario et chef de la direction d'Edelman relations publiques mondiales Canada inc. M^{me} Conway a été vice-présidente directrice d'Alliance Atlantis de 2001 à 2007 et, auparavant, vice-présidente directrice du Groupe Financier Banque TD de 1995 à 2001. Elle siège au conseil de la Canada Vie. Auparavant, elle a siégé au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. de 2010 à 2013. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Queen's et d'une maîtrise ès arts en relations industrielles de l'Université de Warwick, au Royaume-Uni.

ÂGE : 61

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
2 mai 2019**MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS^[1]**

	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	14 sur 14
Comité d'audit	7 sur 7
Comité des ressources humaines	8 sur 9
Comité des risques	8 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 99,87 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	Néant	25 426	25 426
Nombre au 8 mars 2023	Néant	21 481	21 481
Variation	Néant	3 945	3 945
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			1 112 642 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			1,98x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Marcel R. Coutu, Alberta, Canada

M. Coutu, administrateur de sociétés, est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd., société canadienne qui exploite un projet de sables bitumineux, et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited, société pétrolière et gazière. Auparavant, il était vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée et, avant cela, il avait occupé divers postes dans les domaines du financement des entreprises, du courtage et de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. M. Coutu siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Il siège également au conseil de Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Brookfield Asset Management Ltd. et de la Calgary Stampede Foundation. Il a déjà siégé au conseil de Putnam Investments, Brookfield Corporation (anciennement, Brookfield Asset Management Inc.), d'Enbridge Inc., de Gulf Indonesia Resources Limited et du Calgary Exhibition and Stampede, ainsi qu'au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Il a été membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta.

ÂGE : 70

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
3 mai 2007**MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS^[1]**

	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	13 sur 14
Comité de gouvernance et des mises en candidature	2 sur 2
Comité des ressources humaines	7 sur 9
Comité des placements	5 of 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 97,78 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	10 000	136 194	146 194
Nombre au 8 mars 2023	10 000	118 693	128 693
Variation	Néant	17 501	17 501
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			6 397 449 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			6,40x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

André Desmarais, O.C., O.Q., Québec, Canada

M. Desmarais est président délégué du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a occupé le poste de président et co-chef de la direction de Power Corporation de 1996 à son départ à la retraite en février 2020 et celui de coprésident exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. Il a été co-président exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. Avant de se joindre à Power Corporation en 1983, il était adjoint spécial au ministre de la Justice du Canada et conseiller en placements institutionnels chez Richardson Greenshields Securities Ltd. M. Desmarais a occupé plusieurs postes de haute direction au sein des sociétés du groupe Power et siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Power Corporation, la Financière Power, la Canada Vie, Empower, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. Il siège également au conseil de Rockefeller Capital Management General Partner L.L.C. depuis 2023. Il a siégé auparavant au conseil de Putnam Investments. Il est président honoraire du Conseil d'affaires Canada-Chine et membre de plusieurs organismes établis en Chine. Il œuvre au sein d'organismes à but non lucratif, notamment dans les domaines de la culture et de la santé. Il est officier de l'Ordre du Canada et officier de l'Ordre national du Québec. Il est titulaire de doctorats honorifiques de l'Université Concordia, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. En mai 2022, M. Desmarais a été intronisé au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais^[8]

ÂGE : 67

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
22 avril 1992**MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS^[1]**

	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	11 sur 14
Comité de gouvernance et des mises en candidature	1 sur 2
Comité des ressources humaines	7 sur 9
Comité des risques	4 of 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 95,34 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	350 000	294 900	644 900
Nombre au 8 mars 2023	350 000	269 460	619 460
Variation	Néant	25 440	25 440
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			28 220 824 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			28,22x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Paul Desmarais, jr., O.C., O.Q., Québec, Canada

M. Desmarais est président du conseil de Power depuis 1996. Il a également été cochef de la direction de Power de 1996 jusqu'à son départ à la retraite en février 2020, après avoir occupé divers postes depuis qu'il s'est joint à Power en 1981. Il est président du conseil de la Financière Power où il a également été co-président exécutif du conseil de 2015 à mars 2020, co-président du conseil de 2008 à 2015, président du comité exécutif de 2005 à 2008, président exécutif du conseil de 1990 à 2005, vice-président du conseil de 1989 à 1990, président et chef de la

direction de 1986 à 1989 et vice-président de 1984 à 1985. Chez Pargesa Holdings SA, il a siégé au comité de direction de 1982 à 1990, est devenu vice-président exécutif, puis président exécutif, de ce comité en 1991, a été co-chef de la direction de 2003 à 2019. Il siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Lifeco, la Canada Vie, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. En Europe, il siège au conseil de Groupe Bruxelles Lambert depuis 1990 et en est le président du conseil depuis 2019. Il a siégé au conseil d'Empower, de Putnam Investments et de SGS SA jusqu'en 2023, de LafargeHolcim Ltd. jusqu'en 2020, de Total SA jusqu'en 2017, de GDF Suez de 2001 à 2014 et d'Imerys S.A. de 1998 à 2008. M. Desmarais est administrateur principal (n'ayant pas la qualité de fiduciaire) de la Brookings Institution (Washington) et est également membre du conseil consultatif international de Brookings. Il est membre du Conseil canadien des affaires et ancien président de son conseil. M. Desmarais est également membre actif de plusieurs conseils consultatifs philanthropiques et coprésident d'honneur de la campagne « Tomorrows are Made Here » de l'Hôpital général juif. Il a été fait officier de l'Ordre du Canada en 2005, officier de l'Ordre national du Québec en 2009 et chevalier de la Légion d'honneur en France en 2012. En mai 2022, M. Desmarais a été intronisé au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne. Il est titulaire de plusieurs doctorats honorifiques. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais^[8].

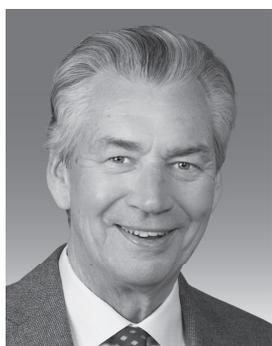
ÂGE : 69	ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 15 mai 1986
----------	---

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	12 sur 14
Comité de gouvernance et des mises en candidature	1 sur 2
Comité des placements	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 83,90 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	100 000	78 899	178 899
Nombre au 8 mars 2023	100 000	71 478	171 478
Variation	Néant	7 421	7 421
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			7 828 620 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			7,83x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Gary A. Doer, O.M., Manitoba, Canada

M. Doer est conseiller en affaires principal chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs postes au sein de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, il a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les changements climatiques par le magazine Business Week. M. Doer siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Il siège

également au conseil de Power Corporation, de la Financière Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. ainsi qu'à celui d'Air Canada. Il a siégé auparavant au conseil de Putnam Investments. Il est membre du conseil consultatif du Canadian American Business Council et siège au conseil de The Climate Group Inc. En 2017, il s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-américain. Il est co-président bénévole du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis. Le World Affairs Council lui a décerné un prix pour services distingués dans la diplomatie en 2011 et il est devenu membre de l'Ordre du Manitoba en 2010. En 2010, il a reçu un doctorat honorifique de l'Université de Winnipeg et, en 2011, il a reçu un diplôme honorifique en droit de l'Université du Manitoba. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais^[8].

ÂGE : 75	ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 5 mai 2016
----------	--

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	14 sur 14
Comité des ressources humaines	9 sur 9
Comité des risques	8 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 99,76 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	Néant	34 082	34 082
Nombre au 8 mars 2023	Néant	28 109	28 109
Variation	Néant	5 973	5 973
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			1 491 428 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			1,49x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Claude Généreux, Québec, Canada

M. Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation depuis mars 2015. Il a été vice-président exécutif de la Financière Power de mars 2015 à mars 2020. Il est associé principal émérite de McKinsey & Company (« McKinsey »), société d'experts-conseils en gestion d'envergure mondiale. Au cours de sa carrière de 28 ans chez McKinsey, il a servi principalement des sociétés mondiales de premier plan œuvrant dans les domaines des services financiers, des ressources et de l'énergie. Il

a occupé divers postes de direction, y compris ceux de chef du groupe mondial de l'énergie et de directeur du bureau de Montréal, siégé aux comités des ressources humaines mondiaux responsables de l'élection et de l'évaluation des associés et participé au recrutement, à l'échelle mondiale, de candidats titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle. Il a travaillé aux bureaux de Montréal, de Paris, de Toronto et de Stockholm. M. Généreux siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Il siège également au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc. et de Groupe Bruxelles Lambert. Il a siégé auparavant au conseil de Putnam Investments. Il est gouverneur émérite du conseil des gouverneurs de l'Université McGill, où il a siégé de 2010 à 2023. Il est membre du conseil des Bourses Rhodes au Canada et de la Fondation Sauvé. Il a reçu la Médaille du jubilé d'or de la Reine Elizabeth II pour ses contributions exceptionnelles et exemplaires à sa collectivité. Il est diplômé de l'Université McGill et de l'Université Oxford, où il a étudié à titre de boursier de la fondation Cecil Rhodes.

ÂGE : 61

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE:
7 mai 2015

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	13 sur 14
Comité des ressources humaines	9 sur 9
Comité des placements	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 96,49 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	1 200	117 324	118 524
Nombre au 8 mars 2023	6 000	100 286	106 286
Variation	(4 800)	17 038	12 238
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			5 186 610 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			5,19x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Jake P. Lawrence, Ontario, Canada

M. Lawrence a été nommé vice-président directeur et chef des services financiers de Power et de la Financière Power, et entrera en fonction le 18 mars 2024. Il a occupé divers postes au sein de La Banque de Nouvelle-Écosse, dont ceux de chef de la direction et chef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux de 2021 à mars 2024, de cochef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux de 2018 à 2020 et de vice-président à la direction et chef, Services bancaires et marchés mondiaux aux États-Unis de 2016 à 2018. Auparavant, M. Lawrence a occupé des postes de plus en plus importants dans les groupes Affaires financières, Trésorerie du Groupe et Services bancaires et marchés mondiaux de La Banque de Nouvelle-Écosse depuis 2002. Il est membre du conseil consultatif de Women in Capital Markets et président du conseil consultatif canadien de Right To Play. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé de l'Université Lakehead et d'une maîtrise en administration des affaires de la Wilfrid Laurier School of Business and Economics.

ÂGE : 47

Actuellement, M. Lawrence ne siège à aucun conseil.

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
S.O.	S.O.

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

S.O.

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	Néant	Néant	Néant
Variation	Néant	Néant	Néant
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			Néant
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			Néant
Exigence minimale d'actionnariat			S.O.*
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

* M. Lawrence a jusqu'au 2 mai 2029 pour satisfaire à l'exigence minimale d'actionnariat de Lifeco pour les administrateurs.

Paula B. Madoff, New York, États-Unis



M^{me} Madoff, administratrice de sociétés, est directrice-conseil chez Goldman Sachs Group, cabinet mondial spécialisé en courtage, en valeurs mobilières et en gestion de placements, depuis août 2017. Au service de Goldman Sachs pendant 30 ans, elle a été associée directrice des produits de taux d'intérêt, des instruments dérivés et des produits hypothécaires jusqu'à son départ à la retraite en 2017.

Toujours chez Goldman Sachs, elle a occupé plusieurs autres postes de direction, dont ceux de co-présidente du comité de retraite chargé de veiller à l'utilisation de l'actif des régimes 401k et des régimes de retraite, de chef de la direction de Goldman Sachs Mitsui Marine Derivative Products, L.P. et de membre du comité chargé de l'administration de la division des valeurs mobilières et du comité responsable des nouvelles activités du cabinet. Elle apporte son expérience des marchés mondiaux, de la gestion des risques et des opérations sur les marchés financiers. M^{me} Madoff siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower et de Power. Elle siège également au conseil de Tradeweb Markets Inc., de KKR Real Estate Finance Trust Inc., de Beacon Platform Inc., de Santander Holdings USA, Inc. et de Santander Bank, N.A. M^{me} Madoff a siégé auparavant au conseil de Putnam Investments, Motive Capital Corp I et II, et ICE Benchmark Administration, dont elle présidait également le comité de surveillance du TIOL. Elle a été nommée fellow de la fondation David Rockefeller, est membre du comité de direction et vice-présidente du conseil des anciens de l'École de gestion de l'Université Harvard et membre du conseil de direction du programme Femmes et politiques publiques de l'École Kennedy de l'Université Harvard. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion de l'Université Harvard et d'un baccalauréat ès arts en économie du Collège Lafayette.

ÂGE : 56

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
3 mai 2018

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ⁽¹⁾	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	14 sur 14
Comité des placements	6 sur 6
Comité de réassurance	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 98,70 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ⁽²⁾	Total
Nombre au 7 mars 2024	Néant	39 488	39 488
Nombre au 8 mars 2023	Néant	31 770	31 770
Variation	Néant	7 718	7 718
Valeur de marché totale des titres détenus ⁽⁵⁾			1 727 995 \$
Exigence minimale d'actionnariat ⁽⁶⁾			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			1,73x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Paul A. Mahon, Manitoba, Canada



M. Mahon est président et chef de la direction de la Canada Vie et de Lifeco depuis mai 2013. Il était auparavant président et chef de l'exploitation, Canada de Lifeco et de la Canada Vie. Il s'est joint à la Canada Vie en 1986 et siège à son conseil ainsi qu'à celui d'Empower. Il siège également au conseil de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, est membre du Conseil canadien des affaires et siège au conseil de la Misericordia Health Centre Corporation et au comité de développement des ressources de Centraide. Il a déjà siégé au conseil de Putnam Investments et de la fondation Action cancer Manitoba.

ÂGE : 60

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
1^{er} août 2013

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ⁽¹⁾	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	14 sur 14
Comité de réassurance	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 99,44 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ⁽²⁾	UADHD ⁽³⁾	UALR ⁽⁴⁾	Total
Nombre au 7 mars 2024	257 294	125 257	202 510	446 348	1 031 409
Nombre au 8 mars 2023	232 304	109 169	192 016	424 285	957 774
Variation	24 990	16 088	10 494	22 063	73 635
Valeur de marché totale des titres détenus ⁽⁵⁾					45 134 457 \$
Exigence minimale d'actionnariat ⁽⁶⁾⁽⁷⁾					1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat					45,13x
Exigence minimale d'actionnariat					✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre					

Susan J. McArthur, Ontario, Canada



M^{me} McArthur est cofondatrice et présidente exécutive de LockDocs Inc., une entreprise en démarrage axée sur l'identité numérique comme service, un poste qu'elle occupe depuis juin 2021. Auparavant, elle a été associée directrice de GreenSoil Investments, société de capital de risque axée sur la croissance qui investit principalement dans les technologies immobilières et agroalimentaires, d'avril 2013 à mai 2019. M^{me} McArthur compte 25 ans d'expérience dans le domaine des

services bancaires d'investissement et a offert des conseils à des sociétés clientes dans le cadre d'un large éventail d'opérations. Elle siège au conseil de la Canada Vie. Elle est également présidente du Comité consultatif de la transférabilité des avantages sociaux du gouvernement de l'Ontario et elle siège au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. ainsi que de la Fédération du saumon atlantique, un organisme sans but lucratif. Elle a déjà siégé à un certain nombre de conseils, y compris le conseil des fiduciaires du Chemtrade Logistics Income Fund, le conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada, qu'elle a présidé, le Comité consultatif ontarien de la relance du marché du travail, le conseil de la Financière Power et le conseil de First Capital Realty Inc., de Papiers Tissu KP Inc., de KPGP Inc., de Globalive Wireless Management (Wind Mobile), de la Banque UBS Canada, d'Orvana Minerals Inc., de Bonus Resources Services, de la Fondation La Patrie gravée sur le cœur, de The Canadian Club of Toronto, de Les Jardins de Métis Inc., de Luminato et du Festival international du film de Toronto. Elle est titulaire d'un diplôme en économie et sciences politiques de l'Université Western Ontario (désormais l'Université Western) et a suivi le programme de l'Institut des administrateurs de sociétés offert par l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto.^[9]

ÂGE : 60

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
7 mai 2015

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]		PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023	
Conseil		13 sur 14	
Comité de gouvernance et des mises en candidature		2 sur 2	
Comité des ressources humaines		9 sur 9	
Comité des placements		6 sur 6	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023			
Votes pour : 98,44 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	1 000	58 600	59 600
Nombre au 8 mars 2023	1 000	49 031	50 031
Variation	Néant	9 569	9 569
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			2 608 096 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			4,64x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

R. Jeffrey Orr, Québec, Canada



M. Orr est président du conseil de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2013, et d'Empower depuis juillet 2013. Il est aussi président et chef de la direction de Power et de la Financière Power depuis février 2020 et mai 2005, respectivement. De mai 2001 à mai 2005, il a été président et chef de la direction d'IGM. Avant de se joindre à IGM, il était président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et vice-président du conseil, Groupe des services bancaires

d'investissement de la Banque de Montréal. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower et de PanAgora Asset Management, Inc. Il est membre et président du conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. et siège au conseil de Power et de la Financière Power. Il était auparavant administrateur et président du conseil de Putnam Investments. Il œuvre au sein d'un certain nombre d'organismes communautaires et d'affaires.

ÂGE : 65

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
30 juillet 2002

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]		PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023	
Conseil		14 sur 14	
Comité de gouvernance et des mises en candidature		2 sur 2	
Comité des ressources humaines		9 sur 9	
Comité des placements		6 sur 6	
Comité de réassurance		6 sur 6	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023			
Votes pour : 94,89 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	20 000	269 808	289 808
Nombre au 8 mars 2023	20 000	251 685	271 685
Variation	Néant	18 123	18 123
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			12 681 998 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			12,68x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

James P. O'Sullivan, Ontario, Canada



M. O'Sullivan est président et chef de la direction d'IGM depuis septembre 2020. Auparavant, il a occupé divers postes au sein de La Banque de Nouvelle-Écosse, notamment celui de conseiller stratégique de juin 2019 à décembre 2019 et celui de chef de groupe, Réseau canadien de juin 2015 à juin 2019. Au cours de sa carrière de 29 ans à la Banque de Nouvelle-

Écosse, il a également occupé des postes de direction dans les secteurs des services bancaires d'investissement, des fusions et acquisitions, des services bancaires aux particuliers et aux entreprises et de l'assurance de la société. Il a été président et chef de la direction de Mackenzie Inc. de septembre 2020 à juin 2022. M. O'Sullivan siège actuellement au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Wealthsimple Financial Corp., de Northleaf Capital Group Ltd. et de Rockefeller Capital Management General Partner L.L.C. Il est actuellement membre du Conseil régimentaire des 48th Highlanders of Canada et administrateur de Soulpepper Theatre Company. M. O'Sullivan est titulaire d'un Juris Doctor et d'une maîtrise en administration des affaires de la Osgoode Hall Law School et de la Schulich School of Business de l'Université York, ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en mathématiques de l'Université York.

ÂGE : 61

Actuellement, M. O'Sullivan ne siège à aucun conseil.

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
--	-------------------------------

S.O.	S.O.
------	------

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023
--

S.O.

TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total

Nombre au 7 mars 2024	Néant	Néant	Néant
Variation	Néant	Néant	Néant
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			Néant
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			Néant
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			S.O.*

* M. O'Sullivan a jusqu'au 2 mai 2029 pour satisfaire à l'exigence minimale d'actionnariat de Lifeco pour les administrateurs.

T. Timothy Ryan, Floride, États-Unis



M. Ryan, administrateur de sociétés, a été chef du NA Financial Institutions Group de JPMorgan Chase et Co. (« JPMorgan »), société mondiale de services financiers, de 1993 à 2008 et vice-président de la politique réglementaire mondiale de JPMorgan de 2013 à 2014. Il a été président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association de 2008 à 2013.

Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower, de Power et de la Financière Power. Il est président du conseil externe de Santander Holdings USA, Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. Il a auparavant siégé au conseil de Putnam Investments, de Markit Ltd., de Lloyds Banking Group plc et de Koram Bank à Séoul, en Corée du Sud. De 2007 à 2011, il a siégé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council à titre de représentant du secteur privé. Il est diplômé de l'Université Villanova et de la faculté de droit de l'Université American. M. Ryan a été officier dans l'armée américaine de 1967 à 1970.

ÂGE : 78

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 8 mai 2014

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
--	-------------------------------

Conseil	14 sur 14
Comité de gouvernance et des mises en candidature	2 sur 2
Comité des ressources humaines	8 sur 9
Comité des risques	6 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023
--

Votes pour : 98,41 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total

Nombre au 7 mars 2024	Néant	151 632	151 632
Nombre au 8 mars 2023	Néant	130 016	130 016
Variation	Néant	21 616	21 616
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			6 635 416 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			6,64x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Dhvani D. Shah, CFA, Floride, États-Unis

M^{me} Shah est vice-présidente de groupe et chef des placements de JM Family Enterprises, Inc., société diversifiée fermée, depuis décembre 2020. De décembre 2011 à décembre 2020, elle a été chef des placements du Illinois Municipal Retirement Fund et, auparavant, elle a travaillé au New York State Teachers' Retirement System, à la Bank of America et au Northwestern University Investment Office. Elle siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Elle siège au conseil de la The Robert Toigo Foundation, de la Pension Real Estate Association Foundation et de la Pension Real Estate Association. Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, avec grande distinction, de l'Université Loyola et d'une maîtrise en administration des affaires de la Booth School of Business de l'Université de Chicago. Elle est membre du CFA Institute et de la CFA Society Chicago.

ÂGE : 50

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
10 mai 2023

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ⁽¹⁾	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	7 sur 7
Comité de révision	3 sur 3
Comité des placements	3 sur 3
Comité de réassurance	3 sur 3

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 99,94 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ⁽²⁾	Total
Nombre au 7 mars 2024	Néant	8 273	8 273
Nombre au 8 mars 2023	Néant	Néant	Néant
Variation	Néant	8 273	8 273
Valeur de marché totale des titres détenus ⁽⁵⁾			362 026 \$
Exigence minimale d'actionnariat ⁽⁶⁾			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			0,36x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓*

* M^{me} Shah a jusqu'au 1^{er} juillet 2028 pour satisfaire à l'exigence minimale d'actionnariat de Lifeco pour les administrateurs.

Siim A. Vanaselja, FCPA, FCA Ontario, Canada

M. Vanaselja, administrateur de société, a été vice-président directeur et chef des finances de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Avant de se joindre à BCE Inc., il était associé au sein de KPMG Canada à Toronto. Il siège au conseil de la Canada Vie, de Power et de la Financière Power. Il siège au conseil de Corporation TC Énergie et est fiduciaire principal de la RioCan Real Estate Investment Trust. Il a siégé au conseil et présidé le comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. et a présidé le conseil d'administration de Corporation TC Énergie. Il a siégé au comité consultatif fédéral sur le financement du ministre des Finances, au conseil des chefs des finances de Moody's, au groupe de travail des chefs des finances du Corporate Executive Board et au Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada. M. Vanaselja est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires du Schulich School of Business.

ÂGE : 67

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
8 mai 2014

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ⁽¹⁾	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	11 sur 14
Comité d'audit	6 sur 7
Comité des risques	6 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 99,23 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ⁽²⁾	Total
Nombre au 7 mars 2024	25 000	88 298	113 298
Nombre au 8 mars 2023	25 000	76 803	101 803
Variation	Néant	11 495	11 495
Valeur de marché totale des titres détenus ⁽⁵⁾			4 957 920 \$
Exigence minimale d'actionnariat ⁽⁶⁾			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			8,81x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Brian E. Walsh, New York, États-Unis



M. Walsh, administrateur de sociétés, est directeur et conseiller principal de Titan Advisors, LLC (« Titan »), une société de gestion d'actifs. De juillet 2015 à mars 2023, il a été directeur et stratège en chef chez Titan. Il a été président du conseil et chef des placements de Saguenay Strathmore Capital, LLC, société de consultation en placement et de gestion de fonds, de

septembre 2011 à juin 2015. Il a été associé directeur de Saguenay Capital, LLC de janvier 2001 à septembre 2011. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans les domaines du courtage, des marchés financiers internationaux et de la gestion de placements. Il a été pendant de nombreuses années au service de Bankers Trust, où il a occupé des postes de plus en plus importants jusqu'à ce qu'il soit nommé co-chef des Services bancaires d'investissement internationaux et membre du comité de direction. M. Walsh siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower et de Sagard Holdings Inc. Il siégeait auparavant au conseil de Putnam Investments. Il siège également au Conseil consultatif international de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Queen's.

ÂGE : 70

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
7 mai 2009

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2023
Conseil	14 sur 14
Comité de gouvernance et des mises en candidature	2 sur 2
Comité des ressources humaines	8 sur 9
Comité des placements	6 sur 6
Comité de réassurance	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2023

Votes pour : 97,96 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 7 mars 2024	Néant	183 293	183 293
Nombre au 8 mars 2023	Néant	163 637	163 637
Variation	Néant	19 656	19 656
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			8 020 902 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			8,02x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

[1] L'administrateur a siégé à chacun des comités du conseil indiqués pendant la totalité ou une partie de 2023.

[2] Les administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis reçoivent la totalité ou une partie de leur provision annuelle et de leurs jetons de présence aux réunions des comités du conseil sous forme d'unités d'actions différées de Lifeco (les « unités d'actions différées » ou les « UAD ») dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées obligatoires et des régimes d'unités d'actions différées facultatifs qui sont décrits à la rubrique « Régimes d'unités d'actions différées ». Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action différée correspond à la valeur d'une action ordinaire.

[3] Ce nombre correspond au nombre d'unités d'actions différées des hauts dirigeants (les « UADHD ») qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes du régime d'unités d'actions de Canada Vie qui est décrit à la page 37. Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action différée des hauts dirigeants correspond à la valeur d'une action ordinaire.

[4] Ce nombre correspond au nombre d'unités d'actions liées au rendement (les « UALR ») qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes du régime d'unités d'actions qui est décrit aux pages 29 à 31. Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action liée au rendement correspond à la valeur d'une action ordinaire.

[5] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 7 mars 2024, soit 43,76 \$.

[6] Les exigences minimales d'actionnariat pour les administrateurs sont décrites à la rubrique « Exigences minimales d'actionnariat pour les administrateurs » ci-après.

[7] M. Mahon est assujéti à des exigences d'actionnariat supplémentaires à titre de président et chef de la direction de Lifeco. Voir la rubrique « Exigences d'actionnariat ».

[8] La Fiducie familiale résiduaire Desmarais contrôle indirectement les droits de vote de Lifeco. Voir la rubrique « Principaux porteurs d'actions avec droit de vote ».

[9] D'octobre 2017 à mai 2019, M^{me} McArthur a siégé au conseil de Lunera Lighting Inc. (« Lunera »), une société détenue par un des fonds d'investissement privés gérés par GreenSoil Investments. En février 2019, Lunera a entrepris un processus de liquidation volontaire de ses affaires supervisé par le conseil qui entraînait le compromis de sommes qu'elle devait à ses créanciers non garantis. Le processus de dissolution de Lunera a pris fin le 30 juillet 2019 après qu'un tribunal du Delaware a émis un certificat de dissolution.

Exigence minimale d'actionnariat pour les administrateurs

Pour s'assurer que les administrateurs de Lifeco ont un intérêt substantiel dans notre réussite, ils sont tenus de détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées, ou une combinaison des deux, d'une valeur correspondant au moins à 562 500 \$ au plus tard i) le 1^{er} juillet 2028 ou ii) au cinquième anniversaire de la date de leur élection au conseil (pour les administrateurs élus après le 1^{er} juillet 2023). En outre, chaque administrateur qui siège aussi au conseil d'Empower doit

détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées, ou une combinaison des deux, d'une valeur correspondant au moins à 1 000 000 \$ au plus tard i) le 1^{er} juillet 2028 ou ii) au cinquième anniversaire de la date de son élection au conseil d'Empower (pour les administrateurs élus après le 1^{er} juillet 2023).

Tous les administrateurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre les exigences minimales d'actionnariat.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La structure de la rémunération des administrateurs de Lifeco est conçue de façon i) à offrir aux administrateurs une rémunération qui tient compte du temps et des efforts qu'ils consacrent à superviser le bon déroulement des activités de Lifeco; ii) à harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de Lifeco; iii) à permettre à Lifeco d'intéresser et de maintenir en poste des administrateurs qui possèdent les compétences et les connaissances voulues. Compte tenu de la taille, de la portée et de la complexité de Lifeco et de ses filiales, les administrateurs consacrent beaucoup de temps à l'exécution de leurs fonctions.

Le comité des ressources humaines examine et recommande au conseil une rémunération concurrentielle qui est à la mesure des responsabilités des administrateurs. En 2023, le comité des ressources humaines a retenu les services de Southlea Group LP (« Southlea »), consultants indépendants, pour effectuer un examen concurrentiel du programme de rémunération des administrateurs de Lifeco. Southlea a comparé le programme de rémunération des administrateurs

de Lifeco à un échantillon pertinent de sociétés de services financiers nord-américaines et a tenu compte de plusieurs facteurs, dont les pratiques exemplaires du secteur, ainsi que le temps consacré, la charge de travail, les responsabilités et les compétences exigées des administrateurs. Dans le cadre de cet examen, une grande importance a été accordée à la quantification du niveau d'activité des administrateurs au sein des conseils et des comités de Lifeco et des filiales afin de s'assurer que la structure de rémunération était bien alignée. Plus particulièrement, le comité a examiné le niveau d'activité des administrateurs qui siègent aux conseils de Lifeco et d'Empower.

Conformément aux recommandations du consultant, le conseil a approuvé les montants de rémunération indiqués dans le tableau ci-dessous avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2023. Il s'agit du premier changement apporté au programme de rémunération des administrateurs de Lifeco depuis 2018.

Rémunération des membres du conseil et des comités du conseil

Nous versons à nos administrateurs une rémunération fixe et nous nous attendons à ce qu'ils tiennent compte des intérêts de Lifeco en tout temps et qu'ils fournissent des conseils tant pendant les réunions qu'entre celles-ci. Lifeco et certaines de ses filiales versent actuellement à leurs administrateurs les sommes présentées dans le tableau suivant :

Description des honoraires	Jusqu'au 30 juin 2023	À partir du 1 ^{er} juillet 2023
Provision annuelle – membres du conseil ^[1]	200 000 \$	225 000 \$
Provision annuelle supplémentaire payable aux administrateurs qui siègent aussi au conseil d'Empower ^[1]	87 500 \$	175 000 \$
Provision annuelle – président du conseil ^[2]	100 000 \$	100 000 \$
Provision annuelle – présidents des comités du conseil :		
– comité d'audit	30 000 \$	30 000 \$
– comité des ressources humaines	20 000 \$	20 000 \$
– comité des placements	20 000 \$	20 000 \$
– comité des risques	20 000 \$	20 000 \$
– comité de révision	10 000 \$	15 000 \$
– comité de réassurance	10 000 \$	15 000 \$
– comité de gouvernance et des mises en candidature	10 000 \$	10 000 \$
Provisions annuelles – membres des comités du conseil :		
– comité d'audit	20 000 \$	20 000 \$
– comité des ressources humaines	15 000 \$	20 000 \$
– comités des placements	30 000 \$	20 000 \$
– comité des risques	15 000 \$	20 000 \$
– comité de révision	10 000 \$	15 000 \$
– comité de réassurance	7 500 \$	15 000 \$
– comité de gouvernance et des mises en candidature	7 500 \$	10 000 \$
– sous-comité des placements en capitaux propres de la Canada Vie	7 500 \$	10 000 \$

[1] La moitié (50 %) de la provision annuelle et de la provision annuelle supplémentaire, selon le cas, est versée sous forme d'unités d'actions différées aux administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis dans le cadre des régimes d'UAD obligatoires qui sont décrits ci-après.

[2] Si le président du conseil préside aussi un comité du conseil, il ne touche aucune provision à ce dernier titre.

Régimes d'unités d'actions différées

Afin de mieux harmoniser les intérêts de ses administrateurs avec ceux de ses actionnaires, les administrateurs participent à des régimes d'unités d'actions différées obligatoires et/ou à des régimes d'UAD facultatifs (respectivement, les « régimes d'UAD obligatoires » et les « régimes d'UAD facultatifs »). Les unités d'actions différées (ou UAD) sont des participations qui ont la même valeur financière que les actions.

- › Les régimes d'UAD obligatoires stipulent que la moitié (50 %) de la provision annuelle de chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit lui être versée sous forme d'UAD.
- › Aux termes des régimes d'UAD facultatifs, chaque administrateur peut choisir de recevoir le solde de la provision annuelle qui lui est versée à titre de membre du conseil et de membre d'un comité du conseil entièrement en UAD, entièrement en espèces ou à parts égales en espèces et en UAD.

Le nombre d'UAD attribué est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre d'exercice précédent.

Les administrateurs reçoivent des UAD supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des UAD en question à la date de versement des dividendes.

Des UAD sont rachetables lorsqu'une personne cesse d'être un administrateur, ou selon le cas, un dirigeant ou un employé de Lifeco ou de l'une de ses filiales, contre un paiement forfaitaire en espèces, en fonction du cours moyen des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse précédant la date de rachat. En 2023, une somme de 5 510 424 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des UAD.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Tous les administrateurs de Lifeco siègent également au conseil de la Canada Vie. Plusieurs administrateurs de Lifeco siègent aussi au conseil d'Empower et d'autres filiales de Lifeco.

Le tableau ci-après présente la rémunération versée aux administrateurs de Lifeco (sauf pour ce qui est indiqué à la note [1]) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. La rémunération présentée dans le tableau, qui est exprimée en dollars canadiens, comprend les provisions annuelles et les provisions des présidents et des membres des comités versées aux administrateurs qui siègent aux conseils et aux comités de Lifeco, de la Canada Vie, de The Canada Life Group (U.K.) Limited (« Canada Life U.K. »), de Canada Life Limited, d'Irish Life Group Limited (« Irish Life »), d'Empower, d'Empower Life & Annuity Insurance Company of New York (« ELAICNY ») et de Putnam Investments.

Rémunération des administrateurs^{[1][2][3]}

Nom	Rémunération gagnée (Lifeco et la Canada Vie)				Toute autre rémunération (Autres filiales) ^[6]			Total (\$)
	En espèces (\$)	Attributions d'UAD – régimes facultatifs ^[4] (\$)	Attributions d'UAD – régimes obligatoires ^[5] (\$)	Somme partielle – rémunération gagnée (\$)	En espèces (\$)	Attributions d'UAD – régimes facultatifs ^[7] (\$)	Attributions d'UAD – régimes obligatoires ^[7] (\$)	
Michael R. Amend	Néant	183 625	143 188	326 813	Néant	Néant	Néant	326 813
Deborah J. Barrett	33 125	151 875	106 250	291 250	Néant	Néant	Néant	291 250
Robin A. Bienfait	193 725	Néant	143 188	336 913	132 303	Néant	88 484	557 700
Heather E. Conway	161 250	Néant	106 250	267 500	Néant	Néant	Néant	267 500
Marcel R. Coutu	Néant	157 500	106 250	263 750	Néant	97 500	65 625	426 875
André Desmarais	Néant	150 000	106 250	256 250	Néant	96 250	65 625	418 125
Paul Desmarais, jr	140 000	Néant	106 250	246 250	34 674	Néant	27 582	308 506
Gary A. Doer	141 250	Néant	106 250	247 500	75 625	Néant	65 625	388 750
David G. Fuller ^[8]	106 250	46 250	106 250	258 750	Néant	Néant	Néant	258 750
Claude Généreux	Néant	168 750	106 250	275 000	Néant	106 875	65 625	447 500
Paula B. Madoff	218 981	Néant	143 188	362 169	171 041	Néant	88 484	621 694
Susan J. McArthur	Néant	157 500	106 250	263 750	325 775	Néant	Néant	589 525
R. Jeffrey Orr	268 750	Néant	106 250	375 000	97 500	Néant	65 625	538 125
T. Timothy Ryan	Néant	202 156	143 188	345 344	Néant	129 781	88 484	563 609
Dhvani D. Shah	Néant	131 187	95 080	226 267	Néant	60 230	51 416	337 913
Gregory D. Tretiak ^[9]	187 500	Néant	106 250	293 750	105 625	7 500	65 625	472 500
Siim A. Vanaselja	Néant	173 750	106 250	280 000	361 038	Néant	Néant	641 038
Brian E. Walsh	105 288	105 287	143 188	353 763	72 469	79 206	88 484	593 922

[1] La rémunération versée à M. Mahon est présentée dans le tableau récapitulatif de la rémunération à la page 36.

[2] Le tableau ne tient pas compte du remboursement des frais.

[3] La rémunération est habituellement versée dans la monnaie du pays où réside l'administrateur, sauf en ce qui concerne M^{me} McArthur et M. Vanaselja qui ont été rémunérés en livres sterling ou en euros en contrepartie des services qu'ils ont fournis à titre de membres du conseil de filiales européennes de Lifeco, comme il est décrit à la note [6].

[4] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil, des jetons de présence et des provisions des présidents des conseils, des présidents des comités et des membres des comités que les administrateurs ont choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes UAD facultatifs.

[5] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil qui doit leur être versée sous forme d'UAD aux termes des régimes d'UAD obligatoires.

[6] Les sommes indiquées à la colonne « Toute autre rémunération » correspondent aux provisions annuelles et aux jetons de présence des présidents et des membres des comités versées aux administrateurs qui siègent aussi aux conseils de certaines filiales de Lifeco. MM. Coutu, A.

Desmarais, P. Desmarais, jr, Doer, Généreux, Orr, Ryan, Tretiak et Walsh et M^{mes} Bienfait et Madoff siègent au conseil d'Empower et de Putnam Investments, et M^{me} Shah siège au conseil d'Empower. MM. A. Desmarais, P. Desmarais, jr, Orr, Ryan et Walsh siègent au conseil d'ELAICNY. M^{me} McArthur et M. Vanaselja siègent au conseil de Canada Life Group. et de Canada Life Limited. M^{me} McArthur siège au conseil d'Irish Life.

[7] Il s'agit de la tranche de la somme indiquée à la colonne « Toute autre rémunération » que les administrateurs reçoivent sous forme d'UAD aux termes des régimes d'UAD facultatifs et des régimes d'UAD obligatoires.

[8] M. Fuller ne sollicite pas le renouvellement de son mandat à l'assemblée. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, M. Fuller a participé à 14 réunions du conseil (sur 14), à 10 réunions du comité de révision (sur 10) et à 5 réunions du comité des placements (sur 6).

[9] M. Tretiak ne sollicite pas le renouvellement de son mandat à l'assemblée. Comme Power l'avait annoncé le 27 septembre 2023, M. Tretiak a pris un arrêt maladie, qui s'est poursuivi jusqu'à la fin de 2023. Pendant son arrêt maladie, M. Tretiak a été dispensé d'assister aux réunions du conseil et de ses comités. Entre le 1^{er} janvier et le 27 septembre 2023, M. Tretiak a assisté à 10 réunions du conseil (sur 10), à 4 réunions du comité des risques (sur 4) et à 4 réunions du comité de réassurance (sur 4).

RÉMUNÉRATION DES CADRES

Analyse de la rémunération

La présente rubrique décrit les objectifs du programme de rémunération des cadres de Lifeco ainsi que les régimes et pratiques que celle-ci a adoptés à l'intention des personnes qui, en 2023, occupaient les postes de chef de la direction et de chef des finances, et des trois autres cadres dirigeants les mieux rémunérés (les « membres de la haute direction visés » ou « MHDV ») ainsi que les attributions dont ces derniers ont bénéficié :

- › **Paul A. Mahon** – Président et chef de la direction de Lifeco et de la Canada Vie (le « chef de la direction »)
- › **Garry MacNicholas** – Vice-président directeur et chef des finances de Lifeco et de la Canada Vie

- › **Arshil Jamal** – Président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise de Lifeco et de la Canada Vie
- › **Edmund F. Murphy III** – Président et chef de la direction d'Empower (le « chef de la direction d'Empower »)
- › **Raman Srivastava** – Vice-président directeur et chef des placements à l'échelle mondiale de Lifeco et de la Canada Vie

L'approche de Lifeco en matière de rémunération des cadres est fondée sur plusieurs principes directeurs, décrits ci-après. Ces principes visent à favoriser la réalisation d'objectifs financiers et d'autres objectifs de rendement de l'entreprise ainsi qu'à soutenir des stratégies axées sur les talents et le développement, tout en demeurant alignés sur de saines pratiques de gestion des risques et nos valeurs fondamentales.

Appuyer l'objectif de Lifeco qui consiste à générer de la valeur à long terme pour les actionnaires et les titulaires de police.

Se conformer aux exigences réglementaires et aux saines pratiques de gestion des risques

Inciter les cadres à réaliser les objectifs de rendement annuels au niveau de l'entreprise, de la division et de l'individu

Démarche en matière de rémunération

Attirer, maintenir en poste et récompenser des cadres compétents et expérimentés qui contribueront au succès de Lifeco et de ses filiales

Promouvoir la réalisation d'objectifs dans le respect du code de conduite et du goût du risque de Lifeco.

Gouvernance de la rémunération

Les comités des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower aident leur conseil respectif à superviser les politiques, les programmes et les pratiques relatives à la rémunération des cadres, en plus d'assumer d'autres responsabilités plus amplement décrites à la rubrique « Comité des ressources humaines ». Les conseils et les comités des ressources humaines reconnaissent l'importance des décisions relatives à la rémunération des cadres et sont déterminés à attribuer une rémunération qui tient compte de la capacité de la direction de réaliser les objectifs stratégiques de Lifeco et de générer un solide rendement et une valeur durable pour les actionnaires et les titulaires de police.

Les comités des ressources humaines conçoivent et administrent les différents éléments du programme de rémunération des cadres en s'efforçant d'équilibrer les objectifs à court et à long terme et de faire preuve de prudence lorsqu'ils établissent les critères de rendement, évaluent le rendement et établissent les attributions

incitatives. Les comités des ressources humaines examinent à l'occasion la rémunération globale des MHDV pour vérifier si elle est concurrentielle par rapport au marché et si elle tient compte de leurs responsabilités, de leur expérience et de leur rendement.

Les salaires de base, les primes incitatives annuelles et les unités d'actions de MM. MacNicholas, Jamal et Srivastava sont établis par le comité des ressources humaines de la Canada Vie tandis que le salaire de base, la prime incitative annuelle et les unités d'actions de M. Mahon font l'objet d'une recommandation du comité des ressources humaines pour approbation du conseil. Le comité des ressources humaines d'Empower soumet le salaire de base, la prime incitative annuelle et les unités d'actions de M. Murphy à l'approbation du conseil d'administration d'Empower. La composante de rémunération à long terme attribuée sous forme d'options sur actions, le cas échéant, est établie et administrée par le comité des ressources humaines de Lifeco.

Gestion des risques liés à la rémunération

Conformément au principe selon lequel la rémunération doit être conforme aux exigences réglementaires et aux saines pratiques de gestion des risques, la Canada Vie et Empower ont mis en place des politiques sur la rémunération qui sont fondées sur les principes du Conseil de stabilité financière relatifs aux saines pratiques en matière de rémunération (les « principes du CSF »). Les normes et pratiques énoncées dans les politiques de rémunération et d'autres politiques pertinentes sont examinées régulièrement par les comités des ressources humaines et sont résumées dans le tableau ci-après.

Ils rencontrent aussi chaque année le vice-président directeur et directeur des risques de Lifeco et de la Canada Vie (le « directeur des risques ») afin de tenir compte de son évaluation de l'harmonisation entre d'une part les politiques, les normes et les pratiques de rémunération et, d'autre part, les principes du CSF. Le directeur des risques peut recommander des rajustements de la rémunération aux comités des ressources humaines en fonction d'un examen des principaux facteurs de risque, également résumés dans le tableau suivant.

Instrument	Objet	Principales caractéristiques
Politiques sur la rémunération	Énoncer la démarche en matière de gouvernance de la rémunération et de gestion des risques liés à la rémunération.	<ul style="list-style-type: none"> › Les politiques cadrent avec les principes du CSF et décrivent, entre autres, les exigences qui visent à harmoniser la rémunération avec les résultats de rendement, les risques actuels et éventuels et l'horizon prévisionnel des risques.
Norme de récupération de la rémunération	Aborde les circonstances dans lesquelles : <ol style="list-style-type: none"> i) la rémunération variable différée dont les droits n'ont pas été acquis, les unités d'actions dont les droits ont été acquis mais non payées ou les options sur actions dont les droits ont été acquis mais non exercées peuvent faire l'objet d'une réduction ou d'une annulation (« <i>malus</i> »); ii) les attributions en espèces différées payées, les espèces versées à l'égard des unités d'actions acquises ou les gains réalisés à l'exercice d'options sur actions peuvent être récupérés (« récupération »). 	<ul style="list-style-type: none"> › Les dispositions en matière de malus et de récupération peuvent être appliquées en cas d'inconduite (y compris une violation importante du code de conduite), de participation ou de responsabilité à l'égard d'une conduite qui a entraîné une défaillance importante de la gestion des risques ou un retraitement des états financiers consolidés publiés.
Norme sur le report minimal de la rémunération	Énonce les exigences minimales du report de la rémunération variable.	<ul style="list-style-type: none"> › Les exigences minimales de report visent à harmoniser la rémunération avec l'horizon temporel des risques et à inciter les employés cadres à créer de la valeur à long terme. › Les employés visés par cette norme doivent reporter au moins 40 % de leur rémunération variable pour une période de trois à quatre ans.
Norme d'actionnariat minimal	Établit l'actionnariat minimal requis de certains cadres dirigeants, qui a pour but d'harmoniser davantage les intérêts des cadres avec ceux des actionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> › Exige que le chef de la direction maintienne un actionnariat correspondant à sept fois son salaire de base annuel, ce qui s'étend également pendant deux ans après son départ à la retraite. › Aux termes de cette norme, chaque dirigeant des secteurs d'activité clés de Lifeco est tenu de conserver une participation en actions d'une valeur correspondant à deux fois et demie son salaire de base annuel. › Des renseignements supplémentaires figurent à la rubrique « Exigences d'actionnariat ».
Examen annuel de la rémunération et harmonisation avec les risques	Le directeur des risques examine chaque année l'harmonisation de la rémunération variable avec les saines pratiques de gestion des risques et les risques.	<ul style="list-style-type: none"> › Le directeur des risques rend compte aux comités des ressources humaines de l'harmonisation des pratiques de rémunération de Lifeco avec les principes du CSF, ainsi que des répercussions de la rémunération variable globale sur la solidité du capital de base de Lifeco. › Le directeur des risques indique aussi si, à son avis, la rémunération globale devrait être rajustée selon l'harmonisation du profil de risques de Lifeco et de sa propension au risque avec tous les types de risques principaux (y compris les risques liés au marché, les risques liés à la liquidité, les risques liés à la solvabilité, les risques liés à l'assurance et les risques liés à l'exploitation) et, dans le cas de certains cadres, selon la mesure dont ceux-ci tiennent compte des limites et des budgets pertinents en matière de gestion des risques et se conforment aux politiques de gestion des risques et au code de conduite.

Instrument	Objet	Principales caractéristiques
Politique sur les opérations d'initiés	Maintient l'harmonisation des intérêts des employés avec ceux des actionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> › Cette politique interdit l'achat d'instruments financiers, y compris des contrats à terme variables payés d'avance, des swaps sur actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange (<i>exchange funds</i>), qui sont conçus pour couvrir ou compenser une diminution de la valeur de marché des actions (ou d'équivalents comme des unités d'actions différées ou des unités d'actions liées au rendement, dont la valeur est dérivée d'actions) que Lifeco ou l'une de ses filiales a attribuées en guise de rémunération. › Elle interdit également l'achat ou la vente de tout titre de Lifeco ou de sociétés membres de son groupe qui sont cotées en bourse dans le but de les revendre ou de les racheter dans un délai de six mois en prévision d'une hausse ou d'une baisse à court terme du cours du titre en question, ou la vente, directe ou indirecte, de tels titres s'ils ne sont pas entièrement payés ou si la personne qui effectue l'opération n'en est pas propriétaire.

Les comités des ressources humaines estiment que les politiques et les pratiques en matière de rémunération de Lifeco et de ses principales filiales d'exploitation se conforment dans les grandes lignes aux principes du CSF et ne sont pas de nature à inciter à la prise de risques inappropriés ou excessifs. Les primes incitatives annuelles sont établies en fonction de certains facteurs, dont bon nombre ont trait aux résultats financiers globaux de Lifeco ou de ses principales filiales d'exploitation et échappent à l'influence directe que l'un des MHDV pourrait exercer à un égard important. Les comités des ressources humaines estiment donc que le programme de primes incitatives annuelles n'incite pas à la prise de risques inappropriés à court terme. De plus, les unités d'actions liées au rendement (« UALR ») attribuées dans le cadre des régimes d'unités d'actions, décrites à la rubrique « Rémunération incitative à moyen et à long terme », ont une période d'acquisition de trois ans, ce qui contribue à réduire la

possibilité que les cadres prennent des risques inappropriés ou excessifs pour améliorer le rendement à court terme.

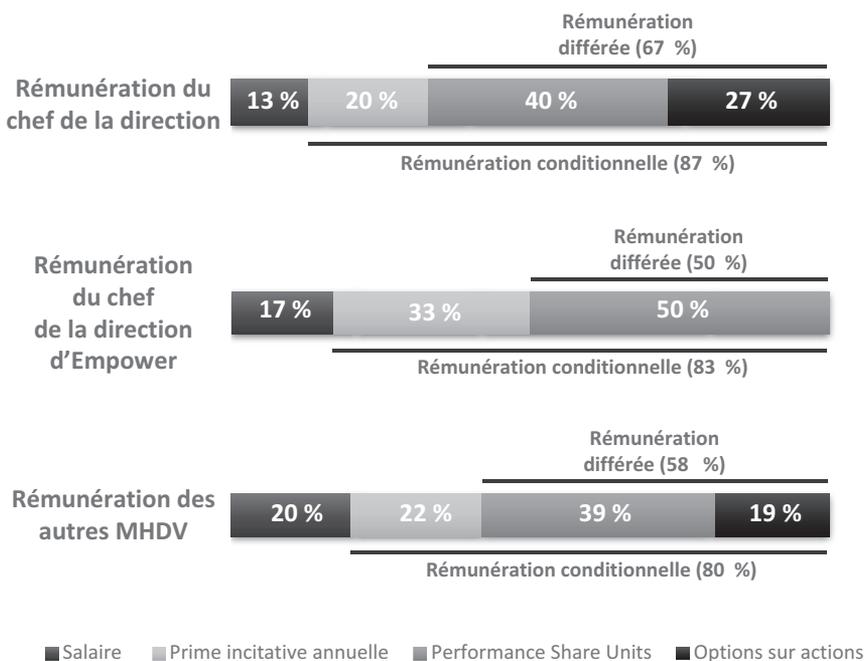
Une partie importante de la rémunération des cadres dirigeants (y compris celle des MHDV, à l'exception de M. Murphy) est composée d'options sur actions, qui ont généralement une durée de dix ans et sont assujetties à des conditions d'acquisition sur plusieurs années. Les comités des ressources humaines sont d'avis que, comme les bénéficiaires ne peuvent profiter de leurs options sur actions que si la valeur pour les actionnaires augmente à long terme, les cadres ne sont pas tentés de prendre des mesures qui seraient avantageuses à court terme, mais qui pourraient exposer Lifeco à des risques inappropriés ou excessifs à long terme. Comme il est décrit plus haut, notre démarche en matière de rémunération des cadres a été conçue de manière à appuyer l'objectif de Lifeco qui consiste à générer de la valeur pour les actionnaires et les titulaires de police à long terme.

Éléments de la rémunération des cadres

Le programme de rémunération des hauts cadres comporte six éléments principaux, qui sont décrits dans le tableau suivant.

Élément	Objectif principal
Rémunération fixe	
Salaire de base	Fournir un revenu de base qui reflète les responsabilités, les aptitudes, les compétences, l'expérience et le rendement des MDHV.
Rémunération incitative variable	
Prime incitative annuelle	Attributions en espèces qui reflètent la réalisation des objectifs de rendement individuel et d'entreprise pour l'exercice.
Unités d'actions	Attributions qui accumulent de la valeur au fil du temps et qui harmonisent les intérêts à moyen terme des MDVH avec les intérêts des actionnaires.
Options sur actions	Attributions qui accumulent de la valeur au fil du temps et qui harmonisent les intérêts à long terme des MDVH avec les intérêts des actionnaires.
Avantages sociaux	
Prestations de retraite	Tenir lieu de revenu après le départ à la retraite.
Autres avantages	Fournir une protection adéquate en cas de maladie, d'invalidité ou de décès, ainsi que d'autres avantages concurrentiels offerts dans le cadre d'une rémunération totale et représentatifs des pratiques du marché.

Les graphiques suivants présentent la composition de la rémunération directe totale cible, y compris le salaire de base et la rémunération incitative variable, du chef de la direction et des autres MDVH, ainsi que la proportion de la rémunération qui est liée au rendement, donc conditionnelle, et la proportion de la rémunération qui est reportée afin d’harmoniser la rémunération avec l’horizon temporel des risques et d’inciter création de valeur à plus long terme.



Chaque année, la rémunération cible du chef de la direction et des autres MHDV est comparée à la rémunération que d’autres institutions financières versent aux titulaires de postes similaires afin de faire en sorte que la structure de notre programme de rémunération et le montant de la rémunération que nous versons demeurent concurrentiels sur le marché. Des données sur le marché sont obtenues auprès de sociétés de consultation en rémunération externes, comme Korn Ferry, Willis Towers Watson et McLagan, ou tirées de documents d’information publiés.

Dans le cas du chef de la direction et des autres MHDV, à l’exception de MM. Srivastava et Murphy, les renseignements sur la rémunération servant à l’analyse comparative proviennent d’un groupe d’institutions financières qui sont nos concurrents principaux au chapitre du recrutement. Le groupe de référence utilisé aux fins de la rémunération comprend les sociétés suivantes :

- › Banque de Montréal
- › La Banque de Nouvelle-Écosse
- › Banque Canadienne Impériale de Commerce
- › Financière Manuvie
- › Financière Sun Life
- › Banque Nationale du Canada
- › Banque Royale du Canada
- › La Banque Toronto-Dominion

Des données tirées de sondages ciblant certains postes au sein du secteur américain des services financiers sont utilisées aux fins de l’analyse comparative de la rémunération cible de M. Srivastava dans le contexte de la nature des activités qui relèvent de ce poste.

Empower recueille des données de marché relatives au secteur des services financiers américain, y compris des données provenant des divulgations publiques des sociétés homologues d’Empower, qui sont utilisées pour comparer la rémunération cible de M. Murphy.

Les comités des ressources humaines établissent le positionnement approprié de la rémunération directe totale cible des MHDV par rapport à celle des sociétés du groupe de référence ou à d’autres points de référence en matière de rémunération, en fonction de la taille, de la portée et du profil par rapport à la rémunération sur le marché.

Salaire de base

Le salaire de base des MDVH est établi chaque année en fonction des responsabilités rattachées à leur poste, de leurs aptitudes, de leurs compétences, de leur expérience et de leur rendement, ainsi que de la conjoncture du marché. De plus, le salaire peut tenir compte des données sur le marché recueillies par les filiales de Lifeco ou, comme il est indiqué ci-dessus, par des consultants en rémunération externes.

Prime incitative annuelle

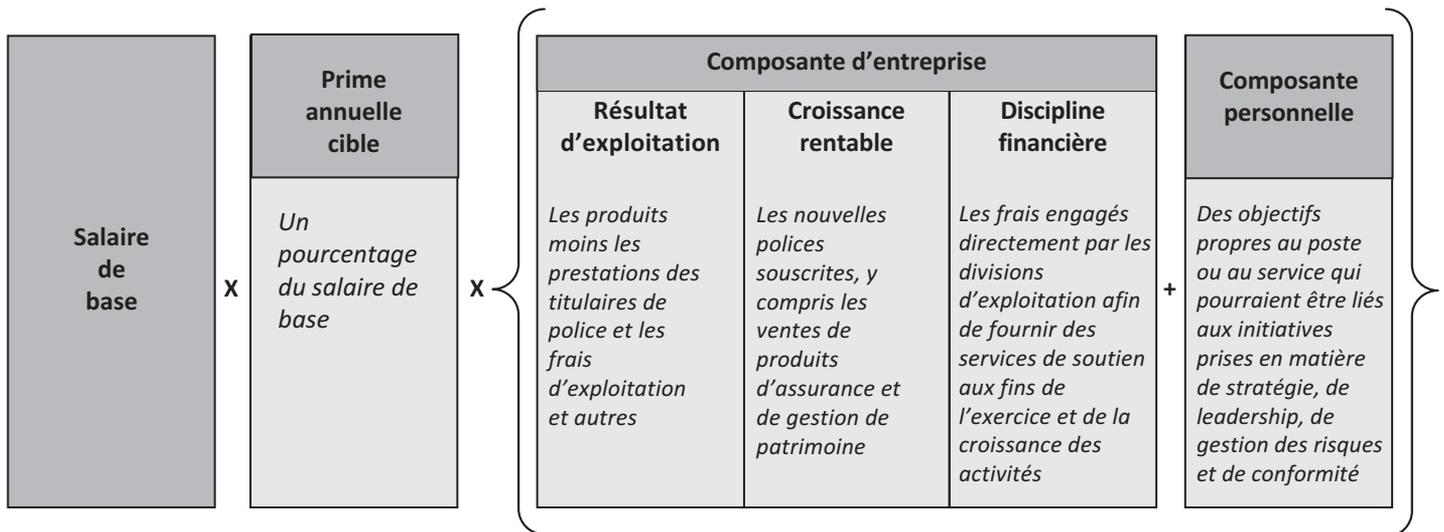
Dans le but de lier la rémunération des MDVH au rendement de Lifeco et à celui de ses filiales, Lifeco offre la possibilité de toucher une prime incitative annuelle.

Pour MM. Mahon, MacNicholas, Jamal et Srivastava, les objectifs cibles sont fixés au début de chaque année et comprennent les éléments suivants :

- › des objectifs d'entreprise, y compris une combinaison de la totalité ou de certaines des mesures financières suivantes qui ont été établies pour Lifeco, ses filiales ou une de leurs unités d'exploitation : le résultat d'exploitation, la croissance rentable et la discipline financière;

- › des objectifs personnels, qui sont propres aux responsabilités rattachées aux postes que les MDVH occupent, comme ceux qui ont trait aux initiatives en matière de stratégie, de leadership, de risque et de conformité.

Le montant des primes correspond au produit obtenu en multipliant les cibles fixées pour chacun des MDVH, lesquelles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et varient selon le poste, et les résultats combinés obtenus par rapport aux mesures relatives aux objectifs d'entreprise et aux objectifs personnels applicables.



En plus des mesures décrites dans l'illustration ci-dessus, le volet entreprise de M. Srivastava comprend des mesures liées au rendement des placements du compte général de Lifeco et des sociétés affiliées de gestion d'actifs de Lifeco.

Si les résultats sont inférieurs aux cibles de rendement fixées, les cadres pourraient toucher des primes moindres, voire aucune prime. En outre, les comités des ressources humaines ou les conseils peuvent, à leur discrétion, rajuster la valeur des primes attribuées aux MDVH afin de s'assurer

que celles-ci récompensent comme il se doit la prudence dans les décisions en matière de risque.

Dans le cas du chef de la direction, la moitié de la prime incitative annuelle est fondée sur le résultat d'exploitation que Lifeco a réalisé par rapport à la cible fixée. L'autre moitié est basée sur les réalisations par rapport aux objectifs individuels, qui comprennent les objectifs liés à la stratégie, au leadership, au risque et à la conformité.

Le tableau suivant présente les primes cibles que les MHDV peuvent toucher, à l'exception de M. Murphy, et la pondération attribuée aux mesures liées aux objectifs d'entreprise et aux objectifs personnels. Pour les MHDV responsables des principaux risques et des activités de contrôle financier, la pondération des objectifs individuels représente une plus grande proportion de la prime totale possible, et la composante entreprise est fondée uniquement sur les résultats de Lifeco, et non sur les résultats des secteurs d'activité qu'ils supervisent.

Membre de la haute direction visé	Prime annuelle cible et maximale (en pourcentage du salaire de base)		Pondération attribuée aux mesures servant au calcul de la prime	
	Prime cible	Prime maximale	Objectifs d'entreprise ^[1]	Objectifs personnels
Paul A. Mahon	150 %	300 %	50 %	50 %
Garry MacNicholas	80 %	120 %	40 %	60 %
Arshil Jamal	90 %	135 %	60 %	40 %
Raman Srivastava	150 %	225 %	70 %	30 %

[1] Dans le cas de MM. Mahon et MacNicholas, le volet entreprise est fondé sur les objectifs et les résultats de Lifeco dans son ensemble. Dans le cas de M. Jamal, le volet entreprise est fondé sur les objectifs et les résultats de Lifeco dans son ensemble et de ceux du secteur Solutions de gestion du capital et des risques. Dans le cas de M. Srivastava, le volet entreprise est fondé sur les objectifs et les résultats de Lifeco dans son ensemble et les mesures liées au rendement des placements du compte général de Lifeco et de filiales et sociétés affiliées de gestion d'actifs.

M. Murphy participe au régime de prime incitative annuelle d'Empower. En vertu de ce régime, une somme réservée aux primes est établie si la société réalise certains résultats cibles. M. Murphy a la possibilité de toucher une prime cible de 200 % du salaire de base, et la prime réelle est basée sur le rendement financier et les résultats de l'entreprise par rapport aux objectifs personnels qui sont établis annuellement. Le conseil d'Empower, sur recommandation de son comité des ressources humaines, a approuvé une augmentation de la prime cible de M. Murphy à 250 % de son salaire de base pour 2024.

À l'occasion, des primes spéciales peuvent être versées aux MHDV dans le cadre d'opérations importantes comme des acquisitions.

Rémunération incitative à moyen et à long terme

Les MDVH sont admissibles chaque année à recevoir une rémunération incitative à moyen et à long terme qui est à base d'actions. La rémunération incitative à moyen terme est attribuée aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie (ou du régime d'unités d'actions Empower, dans le cas de M. Murphy) sous forme d'unités d'actions théoriques (UALR). La rémunération incitative à long terme est attribuée aux termes du régime d'options sur actions de Lifeco sous forme d'options sur actions. M. Murphy ne participe pas actuellement au régime d'options sur actions; cependant, il a participé avant 2020 et détient donc des options qui lui sont acquises ou non, attribuées dans le cadre du régime. De plus amples renseignements sur le régime d'options sur actions sont présentés ci-dessous.

La valeur cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme pouvant être attribuée à chacun des MDVH est exprimée en pourcentage du salaire de base et peut varier selon le poste. Le tableau ci-dessous résume la valeur cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme pour les MHDV, ainsi que leur composition.

Membre de la haute direction visé	Valeur totale cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme (en pourcentage du salaire de base) ^[1]	Pourcentage de la valeur totale attribuée sous forme d'unités d'actions liées au rendement	Pourcentage de la valeur totale attribuée sous forme d'options sur actions
Paul A. Mahon	500 %	60 %	40 %
Garry MacNicholas	250 %	65 %	35 %
Arshil Jamal	300 %	65 %	35 %
Edmund F. Murphy III	300 %	100 %	0 %
Raman Srivastava	300 %	70 %	30 %

[1] Le conseil d'Empower, sur recommandation de son comité des ressources humaines, a approuvé une augmentation de la rémunération incitative à moyen et à long terme de M. Murphy à 600 % de son salaire de base pour 2024. De plus amples renseignements sont présentés à la rubrique « Décisions annuelles sur le régime de rémunération incitative pour le chef de la direction ». Le conseil d'Empower, sur recommandation de son comité des ressources humaines, a approuvé une augmentation de la valeur cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme de M. Murphy à 350 % de son salaire de base pour 2024.

Les principales caractéristiques des régimes d'unités d'actions et du régime d'options sur actions sont résumées dans le tableau ci-dessous. Les attributions sont assujetties aux modalités des régimes et aux autres modalités fixées par les comités des ressources humaines au moment de l'attribution. Les attributions effectuées aux termes des régimes d'unités d'actions sont assujetties à des clauses de non-sollicitation, et les attributions effectuées aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie sont assujetties à des clauses de non-concurrence, sauf dans la mesure où les lois applicables l'interdisent. La violation d'une clause de non-sollicitation ou de non-concurrence peut entraîner l'annulation des attributions.

	Rémunération incitative à moyen terme – Unités d’actions liées au rendement	Rémunération incitative à long terme –
Calcul de l’attribution	En règle générale, les attributions sont fonction du salaire de base des MHDV et de leur apport à Lifeco et à ses filiales d’exploitation principales, ainsi qu’à leur incidence future prévue sur le rendement de l’entreprise.	En règle générale, les attributions sont fonction du salaire de base des MHDV et de leur apport à Lifeco et à ses filiales d’exploitation principales, ainsi qu’à leur incidence future prévue sur le rendement de l’entreprise.
Nombre d’unités attribuées^[1]	Ce nombre est établi selon la valeur monétaire de l’attribution et le cours moyen pondéré selon le volume des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date d’attribution.	Ce nombre est établi selon la valeur monétaire de l’attribution et le cours moyen pondéré selon le volume des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date d’attribution ainsi que selon la valeur estimative de la rémunération calculée principalement selon le modèle d’évaluation d’options de Black et Scholes.
Période de rendement	3 ans	Jusqu’à 10 ans
Période d’acquisition des droits	La totalité des droits sont acquis après trois ans.	Options attribuées avant le 1 ^{er} janvier 2019 : 20 % des droits sont acquis chaque année pendant 5 ans. Options attribuées à partir du 1 ^{er} janvier 2019 : 50 % des droits sont acquis après trois ans et 50 % après quatre ans.
Valeur de règlement	Le nombre d’UALR peut être rajusté au moment de l’acquisition en fonction d’un facteur de rendement, qui reflète les résultats du rendement sur plusieurs années (voir ci-après pour obtenir de plus amples renseignements), ainsi que les variations du cours des actions ordinaires et des dividendes théoriques crédités au cours de la période de rendement. Le nombre d’attributions acquises peut varier de 0 % à 150 % du nombre attribué en raison de l’application du facteur de rendement. Dans le cas de M. Murphy, le nombre d’attributions acquises peut varier de 50 % à 250 %.	Fluctuation du cours des actions ordinaires.

[1] À compter des attributions effectuées en 2024, le nombre d’unités attribuées sera fondé sur la valeur de l’attribution et le cours de clôture moyen des actions (plutôt que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions) à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant la date d’attribution.

Le facteur de rendement pour les attributions d’UALR octroyées à compter de 2022 aux termes du régime d’unités d’actions de la Canada Vie est fondé sur une combinaison du rendement des capitaux propres (« RCP ») de base et de la croissance du bénéfice de base, ce qui est conforme aux objectifs financiers à moyen terme de Lifeco et à notre objectif de créer de la valeur à long terme.

Pour les participants qui soutiennent Lifeco, y compris MM. Mahon et MacNicholas, la croissance du RCP de base et du bénéfice de base de Lifeco est mesurée et est pondérée également. Pour les dirigeants des principaux secteurs d’activité de Lifeco, y compris M. Jamal, le facteur de rendement comprend le rendement des capitaux propres de base de Lifeco (30 %), la croissance du bénéfice de base de Lifeco (35 %) et la croissance du bénéfice de base du secteur d’activité pertinent (35 %).

À compter de 2023, le facteur de rendement de M. Srivastava est calculé en fonction du RCP de base de Lifeco (25 %), sur la croissance du bénéfice de base de Lifeco (25 %) et sur les mesures liées au rendement des placements du compte général de Lifeco et de plusieurs filiales et sociétés affiliées de gestion d’actifs de Lifeco (50 %).

Le facteur de rendement pour les attributions d’UALR octroyées avant 2022, ou avant 2023 dans le cas de M. Srivastava, est fondé sur la moyenne des facteurs de rendement utilisés aux fins des primes annuelles, qui reflète le rendement individuel et le rendement de l’entreprise.

M. Murphy participe au régime d’unités d’actions Empower. Aux termes de ce régime, le facteur de rendement est fondé sur des mesures des produits et du résultat sur une période de trois ans.

Une estimation de la valeur de la rémunération, exprimée en pourcentage de la valeur nominale des actions ordinaires sous option au moment de l’attribution, est utilisée pour convertir une valeur de la rémunération cible en un nombre d’options à attribuer, soit 12 % de la valeur nominale des actions ordinaires sous option au moment de l’attribution pour les options remises en 2023.

Aux termes du régime d’unités d’actions de la Canada Vie, des unités d’actions théoriques spéciales (les « unités d’actions restreintes ») peuvent aussi être attribuées dans certaines circonstances, par exemple pour compenser la valeur d’une attribution à laquelle un MHDV a dû renoncer quand il a quitté son emploi antérieur pour se joindre à Lifeco. Les droits rattachés à ces unités sont acquis au plus tard au troisième anniversaire de la date d’attribution et leur nombre peut être rajusté au moment de l’acquisition selon la fluctuation du

cours des actions ordinaires et des dividendes théoriques. À l'occasion, des attributions d'UALR ou d'unités d'actions restreintes peuvent être accordées dans le cadre d'opérations ou d'initiatives importantes.

Les MHDV qui participent au régime d'unités d'actions de la Canada Vie peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs unités d'actions liées au rendement et de leurs primes en espèces annuelles sous forme d'unités d'actions théoriques qui ne peuvent être rachetées qu'une fois qu'ils auront cessé d'être dirigeants, administrateurs ou employés de Lifeco ou de l'une des membres de son groupe, selon le cas (les « unités d'actions différées des hauts dirigeants »).

Aux termes du régime d'unités d'actions Empower, M. Murphy peut choisir de reporter le paiement de la totalité ou d'une partie de ses UALR attribuées en 2021 ou plus tard si certaines conditions sont remplies. Un tel choix doit reporter le paiement au moins cinq ans après la date de paiement initiale.

Les comités des ressources humaines estiment que la rémunération incitative à long terme prévoyant un mode d'acquisition différée est un outil qui joue un rôle important dans le maintien en poste des principaux cadres dirigeants et l'harmonisation des intérêts des cadres dirigeants avec ceux des actionnaires de Lifeco ainsi que dans la réalisation des résultats de Lifeco et de ses filiales.

Prestations de retraite

La Canada Vie et Empower offrent des régimes de retraite aux MHDV. Les principales dispositions de ces régimes de retraite sont décrites à la rubrique « Prestations de retraite ». Le but de ces régimes de retraite est d'offrir des prestations de retraite adéquates et concurrentielles aux MHDV qui ont passé une partie importante de leur carrière au service de Lifeco ou de l'une de ses filiales. En outre, les régimes Canada Vie incitent les MHDV à demeurer au service de Lifeco ou de l'une de ses filiales pendant la période d'acquisition des droits et à compléter les prestations aux termes du régime de retraite agréé afin de les aider à attirer et à maintenir en poste les cadres dirigeants.

Autres avantages

La Canada Vie et Empower offrent une assurance-maladie, une assurance-vie, une assurance-accidents et une assurance-invalidité aux MHDV ainsi qu'à tous les autres employés dans le cadre du même programme.

Aperçu du rendement de la société

M. Mahon et l'équipe de direction ont affiché un excellent rendement en 2023, perpétuant des antécédents de croissance et des rendements solides pour les actionnaires dans un contexte macroéconomique difficile. Notre excellent rendement a été soutenu par une répartition disciplinée du capital et une exécution rigoureuse de nos stratégies, y compris les avantages tirés des récentes opérations stratégiques. Nous nous sommes attachés à répondre aux besoins en constante évolution des clients des secteurs du patrimoine et de la retraite et avons apporté des améliorations opérationnelles à l'ensemble de nos activités. Nous avons réorienté notre portefeuille vers la croissance, en mettant l'accent sur les secteurs offrant les meilleures opportunités grâce à des acquisitions ciblées et à des désinvestissements judicieux dans nos entreprises en activité, et nous avons déployé un ensemble de stratégies de portefeuille conçues pour favoriser un rendement solide sur le long terme. Nous avons également réalisé des progrès importants dans la réalisation de notre objectif et de nos engagements à long terme envers nos employés, nos clients et nos collectivités.

La Canada Vie offre également un régime d'achat d'actions à ses employés, sauf ceux qui participent à son régime de retraite enregistré à prestations déterminées, conformément aux modalités de ce régime. MM. Mahon et Srivastava participent au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles et peuvent acheter des actions de Lifeco au moyen de retenues salariales. Dans le cadre de ce régime, la Canada Vie verse des cotisations correspondant à 50 % de la cotisation du participant (sous réserve d'une cotisation salariale maximale à hauteur de 5 % du salaire) en vue de l'achat d'actions de Lifeco.

MM. Mahon, MacNicholas, Jamal et Srivastava reçoivent des avantages accessoires annuels limités de la Canada Vie.

Exigences d'actionnariat

Les comités des ressources humaines estiment que le chef de la direction, les autres MHDV et certains autres cadres dirigeants devraient être propriétaires d'un nombre considérable d'actions de Lifeco afin d'harmoniser davantage leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les exigences en matière d'actionnariat sont présentées dans le tableau ci-après.

Membre de la haute direction visé	Exigence
Chef de la direction	Sept (7) fois le salaire de base
Chefs de file des principaux secteurs d'activité de Lifeco	Deux fois et demie (2,5 fois) le salaire de base
Vice-présidents directeurs	Une fois et demie (1,5 fois) le salaire de base

M. Mahon est également tenu de maintenir l'exigence minimale d'actionnariat pendant une période de deux ans après son départ à la retraite. Cet actionnariat peut se composer d'actions ou d'unités d'actions accumulées aux termes du régime d'unités d'actions, des régimes d'unités d'actions différées des administrateurs et du régime d'achat d'actions, et de celles détenues à titre personnel.

M. Mahon excède actuellement l'actionnariat requis qui s'applique à lui, tout comme d'autres cadres dirigeants qui y sont assujettis, y compris les MHDV. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les titres détenus par le chef de la direction, voir la rubrique « Candidats à l'élection au conseil d'administration ».

Le tableau suivant présente les résultats financiers de Lifeco en 2023, y compris le résultat de nos objectifs financiers à moyen terme et d'autres facteurs qui ont été pris en considération pour déterminer la rémunération de M. Mahon pour 2023.

Performance financière	
Base	Net
<ul style="list-style-type: none"> › Bénéfice de base^[1] de 3,667 milliards de dollars, en hausse de 11 % par rapport à 2022 › BPA de base^[1] de 3,94 \$ comparativement à 3,56 \$ en 2022 › RCP de base de 16,6 %^[1], comparativement à 15,8 % en 2022 › Ratio de distribution des dividendes de 53 % du bénéfice de base^[1] 	<ul style="list-style-type: none"> › Bénéfice net de 2,738 milliards de dollars › BPA net^[2] de 2,94 \$ › RCP net^[2] de 12,4 % › Ratio de distribution des dividendes^[2] de 71 % du bénéfice net
<ul style="list-style-type: none"> › Augmentation de 6 % des dividendes trimestriels combinés versés aux porteurs d'actions ordinaires en 2023 › Solide rendement par rapport aux objectifs financiers à moyen terme dans un contexte de transition harmonieuse vers l'IFRS 17 	

[1] Représente une mesure financière ou un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures ou ratios n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et pourraient ne pas être comparables à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Des renseignements supplémentaires sur ces mesures et ratios ont été intégrées par renvoi à la section « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel 2023 de Lifeco, que l'on peut consulter dans notre profil à l'adresse sedarplus.com.

[2] Des renseignements supplémentaires sur la composition de cette mesure financière ont été intégrés par renvoi et sont présentés à la rubrique « Glossaire » du rapport de gestion annuel 2023 de Lifeco.

Exécution de notre stratégie	
Fournir de la valeur ajoutée aux clients	<p>Nous avons lancé des solutions novatrices dans les domaines du travail, de la gestion de patrimoine et de l'assurance, en mettant l'accent sur l'amélioration de la performance opérationnelle et la modernisation de nos activités. Nous avons continué d'explorer et de déployer de nouvelles technologies afin de créer de la valeur pour nos clients, nos conseillers et nos parties prenantes.</p> <p>Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> › L'acquisition d'Investment Planning Counsel et de Value Partners a accéléré la mise en œuvre de la stratégie de la Canada Vie visant à créer une plateforme de gestion de patrimoine de premier plan pour les conseillers en entrepreneuriat au Canada, tout en répondant aux besoins changeants des Canadiens en matière de planification financière. › Nous avons lancé la police Donner au suivant, qui permet aux clients de faire un don de bienfaisance au moyen d'une assurance vie avec participation à prime unique. Ce produit unique en son genre permet à l'organisme de bienfaisance enregistré d'être à la fois le propriétaire et le bénéficiaire de la police, ce qui facilite la tâche des clients qui souhaitent contribuer aux causes qui leur tiennent à cœur. › Freedom Experience™ a récemment lancé Freedom at Work, un programme conçu pour aider les petites entreprises à élaborer et à offrir des solutions abordables en matière de santé et de patrimoine à leurs employés. Les services Freedom Experience™ sont désormais disponibles dans plus de 20 langues différentes, y compris la langue des signes américaine, ce qui permet d'atteindre un plus grand nombre de Canadiens et d'entrer en contact avec eux. › Grâce à des investissements dans la modernisation de son architecture système, la Canada Vie administre désormais près d'un million de polices non plus sur huit, mais deux systèmes de gestion de patrimoine. Cette architecture moderne permettra à la Canada Vie d'assurer ses opérations de gestion et d'administration de patrimoine pendant de nombreuses années au Canada. <p>Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> › Irish Life a lancé Unio, cabinet indépendant de services-conseils en gestion de patrimoine, afin de fournir des conseils spécialisés à des milliers de personnes qui sont sous-conseillées ou qui ne reçoivent pas de services dans la gestion de leur patrimoine. › Première dans l'industrie, les clients de Canada Life UK ont obtenu un accès exclusif à une application intelligente réglementée de soins dentaires, leur fournissant ainsi une connexion virtuelle avec des dentistes. Plus de 2,8 millions de membres et des milliers d'entreprises, soit 9 % de la main-d'œuvre britannique, bénéficient de cette technologie sans frais supplémentaires.

Exécution de notre stratégie

- › Canada Life UK s’est associée à myStrength, une application qui offre une assistance personnalisée aux titulaires de polices d’assurance en milieu de travail et à leur famille. Offert sans frais supplémentaires, l’application offre une fonction de clavardage ainsi que des centaines d’activités, d’articles et de vidéos fondés sur des preuves pour soutenir le bien-être mental.
- › Au Royaume-Uni, Home Finance a mis en œuvre un projet pilote de traitement direct avec Air Sourcing, son partenaire stratégique, permettant un accès immédiat à des faits saillants, ce qui a profité à 30 % des conseillers du Royaume-Uni. Canada Life UK prévoit d’étendre cette capacité à d’autres plateformes d’approvisionnement et partenaires de distribution importants au cours de la prochaine année.
- › À la suite de recherches approfondies auprès des consommateurs et des médecins, Irish Life a lancé le service de Consultation de santé pour les femmes par l’intermédiaire de Centric Health. Cette offre inédite permet aux membres irlandais d’accéder à des consultations vidéo détaillées avec des médecins spécialisés dans la santé des femmes, notamment la fertilité, la contraception, la ménopause et le cycle menstruel.

États-Unis

- › Nous avons lancé Empower Personal Wealth, qui met davantage l’accent sur la gestion de patrimoine des clients de détail. Empower s’efforce de rendre la gestion financière plus simple, plus claire et plus accessible en regroupant tous les actifs et les dettes d’un client dans un tableau de bord complet que lui et son conseiller peuvent utiliser pour avoir le plein contrôle de son patrimoine personnel.
- › Empower a lancé une nouvelle expérience numérique sur son site Web, un site de finances personnelles et un bulletin d’information, The Currency™, pour aider à répondre aux questions financières afin que les Américains puissent prendre en main les aspects futurs de leur vie, de leur travail et de leurs loisirs.

Choix rigoureux qui favorisent la croissance

Nous avons défini des priorités en matière d’affectation de capitaux et continué à réaliser des fusions et acquisitions afin de repositionner le portefeuille, en privilégiant les acquisitions qui ont élargi ou ajouté des capacités stratégiques ainsi que les cessions qui ont dégagé de la valeur et favorisé une concentration accrue.

Canada

- › L’acquisition d’Investment Planning Counsel et de Value Partners positionne la Canada Vie comme l’un des principaux fournisseurs de services de gestion de patrimoine au Canada, ce qui se traduit par plus de 4 000 partenariats avec des conseillers et un actif sous administration de 89 milliards de dollars.

Europe

- › La coentreprise entre Allied Irish Banks plc (AIB) et Canada Life Irish Holding Company Limited accroît la présence d’Irish Life sur le marché de masse et sur le marché des personnes aisées afin de soutenir le bien-être financier d’un plus grand nombre de clients irlandais.
- › Au Royaume-Uni, nous avons vendu notre entreprise d’assurance individuelle locale à Countrywide Assured plc, suite à l’annonce de la fermeture de l’assurance de protection individuelle aux nouvelles affaires en novembre 2022.

États-Unis

- › Empower reste en bonne voie de réaliser des synergies de revenus annualisées grâce à l’acquisition des activités de retraite à service complet de Prudential plus tôt que prévu.
- › Putnam Investments a été vendue à Franklin Templeton, l’un des plus importants gestionnaires d’actifs indépendants et diversifiés du monde. Cette transaction a permis de libérer la valeur de Putnam et a facilité la poursuite de la stratégie de Lifeco aux États-Unis en matière de retraite et de patrimoine personnel.

Solutions de gestion du capital et des risques

- › Alors que CRS poursuit son expansion internationale dans certains nouveaux marchés – comme l’Italie, l’Indonésie, le Japon et la Corée –, les affaires continuent d’être centrées sur les principaux marchés et sur l’expansion des produits en Europe et aux États-Unis.

Exécution de notre stratégie

Vers un avenir meilleur

En décembre 2023, nous avons publié un rapport intitulé *Faire progresser la croissance inclusive*, qui porte sur les efforts de la société en matière d'impact, d'inclusion et de citoyenneté. Ce rapport fait le point sur les objectifs d'inclusion fixés par la société. Il aborde également les objectifs intermédiaires de l'entreprise en matière de carboneutralité pour les activités d'exploitation et de placement^[3].

Partenariat pour une solidité financière durable

- › Nous avons établi des objectifs intermédiaires en matière de carboneutralité pour les activités d'exploitation et de placement, et nous continuons de faire progresser des initiatives qui soutiennent une manière responsable d'atteindre ces objectifs de durabilité^[3].
- › En 2023, nous avons obtenu la note A- du CDP (auparavant, Carbon Disclosure Project), faisant de Great-West Lifeco la compagnie d'assurance-vie la mieux notée en Amérique du Nord.
- › Par l'intermédiaire de nos sociétés de gestion d'actifs et de nos sociétés affiliées, nous gérons actuellement 127 milliards de dollars dans le cadre de stratégies liées aux facteurs ESG et avons investi 6,35 milliards de dollars dans des projets d'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique renouvelable.

Faire progresser la croissance inclusive

Nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif d'au moins 50 % de femmes dans des postes de direction d'ici 2030 et nous progressons vers l'atteinte de 25 % de groupes sous-représentés dans des postes de direction d'ici 2030^[3].

- › En tant que société ayant de fortes racines canadiennes, nous reconnaissons notre responsabilité envers les Premières Nations du Canada et notre rôle dans l'engagement envers la vérité et la réconciliation. Nous sommes ainsi devenus l'un des signataires fondateurs de l'Entente relative aux Autochtones de Winnipeg. Pour appuyer les appels à l'action pour la vérité et la réconciliation, nous avons offert aux employés une journée de congé rémunéré pour des activités de réflexion et de réconciliation à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et réconciliation.
- › Nos sociétés américaines ont reconnu le 19 juin comme jour férié et ont fermé leurs activités aux États-Unis. Tout au long de l'année, la Black Organization for Leadership and Development (BOLD) d'Empower a fourni des ressources éducatives et des conférenciers inspirants sur divers sujets, notamment pour honorer l'histoire, la culture et les contributions des Noirs et des Afro-Américains.

Créer des communautés inclusives :

- › La campagne nationale en milieu de travail United Way Centraide de la Canada Vie est notre plus grande campagne et celle qui remporte le plus grand succès en matière de don des employés. Ce sont ainsi 3,7 millions de dollars qui ont été levés au Canada pour des organismes de bienfaisance canadiens qui œuvrent dans la collectivité.
- › Irish Life continue de promouvoir la santé et le bien-être dans la collectivité. En tant que sponsor principal de l'Irish Life Dublin Marathon and Race Series, plus de 22 500 participants ont pris part à l'événement de 26,2 miles. Reconnu comme le « marathon amical » pour encourager toutes les compétences et aptitudes, l'événement de 2023 a introduit une nouvelle catégorie non binaire – permettant aux coureurs de participer à l'événement qui reflète leur identité de genre.
- › En tant que fier promoteur du club de hockey sur glace Crimmitschau, la Canada Vie soutient l'accessibilité et la croissance du hockey chez les jeunes en Allemagne. Grâce à la construction de la Canada Life Kids Arena, les jeunes de la ville de Crimmitschau ont accès à une installation ultramoderne et peuvent même voyager dans les minibus aux couleurs de la Canada Vie pour assister à des matchs à l'extérieur de la ville.
- › À Empower, les employés ont donné plus de 36 000 heures de bénévolat l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à 2022.
- › Dans l'ensemble de nos sociétés en exploitation, les employés ont consacré 70 000 heures de bénévolat pendant et en dehors de leurs heures de travail.

[3] Pour de plus amples renseignements et des mises en garde importantes concernant ces objectifs, veuillez consulter la rubrique intitulée « *Faire progresser la croissance inclusive* », qui peut être consultée à l'adresse <https://www.greatwestlifeco.com/fr/qui-sommes-nous/responsabilite-sociale-dentreprise.html>.

Décisions annuelles sur le régime de rémunération incitative pour le chef de la direction

La prime incitative annuelle de M. Mahon est basée sur les résultats d'entreprise et individuels par rapport aux objectifs établis au début de l'exercice, chaque volet comptant pour 50 %. La prime incitative annuelle qui est effectivement versée à M. Mahon correspond au produit de sa prime cible, exprimée en pourcentage de son salaire de base annuelle, et de la somme des résultats d'entreprise et individuels.

Les comités des ressources humaines ont recommandé la prime devant être versée à M. Mahon en 2023 après avoir considéré les résultats et la performance financière décrits ci-dessus, ainsi que d'autres résultats liés à ses objectifs de rendement de l'exercice.

Après avoir examiné cette recommandation, les conseils ont approuvé l'attribution à M. Mahon d'une prime incitative annuelle totale de 2 885 027 \$, ce qui correspond à une réalisation globale par rapport à la cible de 152,4 %. Cette prime se compose des sommes suivantes :

- › la somme de 1 633 281 \$ calculée en fonction de résultats de Lifeco, soit une réalisation par rapport à la cible de 172,6 %, qui constitue 50 % de la prime totale;

- › la somme de 1 251 746 \$ en reconnaissance de la mesure dans laquelle M. Mahon a rempli ses objectifs personnels, soit une réalisation par rapport à la cible de 132,3 %, qui correspond à l'autre tranche de 50 % de la prime totale.

Les comités des ressources humaines ont examiné l'évaluation faite par le directeur des risques, comme il est décrit à la rubrique « Gestion des risques liés à la rémunération », et conclu qu'il n'y avait pas lieu de rajuster le montant de la prime pour tenir compte des risques.

De plus, après avoir pris en considération la recommandation des comités des ressources humaines, les conseils ont approuvé une augmentation de la valeur totale cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme de M. Mahon, qui passe de 500 % du salaire de base à 600 % à compter de 2024, à la suite de l'examen du positionnement de la cible par rapport au groupe de référence et à la lumière de la performance de M. Mahon dans le cadre de ses fonctions. En fonction de cette cible et après avoir examiné la recommandation des comités des ressources humaines, les conseils ont attribué à M. Mahon une rémunération incitative à moyen et à long terme totalisant 7 572 000 \$ sous forme d'UALR (60 %) et d'options sur actions (40 %).

Rétrospective sur la rémunération du chef de la direction

Le tableau ci-dessous illustre l'harmonisation de la rémunération du chef de la direction avec la valeur du portefeuille des actionnaires. Le tableau compare la rémunération attribuée à M. Mahon au cours des cinq dernières années et la valeur que les actionnaires ont obtenue au cours de la même période.

Exercice	Chef de la direction		Valeur de 100 \$		
	Rémunération directe totale attribuée (en milliers) ^[1] (\$)	Valeur actuelle (réalisable) au 31 décembre 2023 (en milliers) ^[2] (\$)	Périodes closes les 31 décembre	Chef de la direction ^[3] (\$)	Valeur pour les actionnaires ^[4] (\$)
2019	7 911	14 207	2018 à 2023	180	124
2020	8 863	13 772	2019 à 2023	155	121
2021	10 180	14 645	2020 à 2023	144	159
2022	9 912	7 370	2021 à 2023	74	140
2023	10 850	9 406	2022 à 2023	87	206
			Moyenne	128	150

[1] Comprend le salaire, les jetons de présence, la prime annuelle et la valeur de la rémunération incitative à long terme à la date d'attribution.

[2] Comprend le salaire, les jetons de présence, la prime annuelle, la valeur des attributions à base d'actions (y compris les équivalents de dividendes) à la première des dates suivantes : la date de versement ou le 31 décembre 2023, et la valeur « dans le cours » des options sur actions en circulation sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2023.

[3] Représente la valeur réalisable par tranche de 100 \$ attribuée à titre de rémunération directe pour les exercices indiqués.

[4] Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de Lifeco effectué le premier jour de bourse de la période indiquée, y compris les dividendes réinvestis.

Tableau récapitulatif de la rémunération

Le tableau et les notes qui suivent présentent la totalité de la rémunération versée, attribuée ou autrement fournie aux MHDV en 2023, ou gagnée par ceux-ci, en contrepartie des services qu'ils ont fournis ou fourniront à Lifeco et à ses filiales. Les sommes sont exprimées en dollars canadiens. M. Murphy reçoit une rémunération en dollars américains, qui a été convertie dans le tableau ci-dessous et dans tous les tableaux applicables qui suivent aux pages 37 à 43 en utilisant les taux de change annuels moyens de 1,3498 \$ CA pour 2023, de 1,3016 \$ CA pour 2022 et de 1,2536 \$ CA pour 2021.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ^[2] (\$)	Attributions à base d'actions ^[3] (\$)	Attributions à base d'options ^[6] (\$)	Rémunération aux termes des régimes de rémunération incitative annuelle autre qu'à base d'actions ^[7] (\$)	Valeur des régimes de retraite ^[10] (\$)	Toute autre rémunération ^[11] (\$)	Total de la rémunération (\$)
Paul A. Mahon Président et chef de la direction de Lifeco et de la Canada Vie	2023	1 262 000	3 786 009 171 875 ^[4]	2 524 178	2 885 027	Néant	220 625 ^[12] 31 550 ^[13]	10 881 264
	2022	1 262 000	3 407 390 143 750 ^[4]	2 271 774	2 640 735	Néant	186 250 ^[12] 31 550 ^[13]	9 943 449
	2021	1 262 000	2 839 503 143 750 ^[4] 750 000 ^[5]	1 893 088	3 104 520	(1 120 911)	187 437 ^[12] 32 764 ^[13]	9 092 151
Garry MacNicholas^[1] Vice-président directeur et chef des finances de Lifeco et de la Canada Vie	2023	685 000	1 113 124	599 233	692 464 175 000 ^[8]	87 468	Néant	3 352 289
	2022	685 000	1 046 495	563 530	675 136	47 845	Néant	3 018 006
	2021	685 000	957 296	515 351	749 664	193 228	Néant	3 100 539
Arshil Jamal^[1] Président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise de Lifeco et de la Canada Vie	2023	739 136	1 448 111	779 752	810 965	(105 094)	Néant	3 672 870
	2022	717 688	1 405 960	757 258	792 452	87 582	Néant	3 760 940
	2021	700 000	1 364 994	734 895	812 357	142 749	Néant	3 754 995
Edmund F. Murphy III Président et chef de la direction d'Empower	2023	1 619 760	4 859 263 118 108 ^[4]	Néant	3 887 424 73 559 ^[9]	42 088	138 400 ^[14]	10 738 602
	2022	1 561 920	4 685 754 113 890 ^[4]	Néant	2 936 410 4 486 615 ^[9]	27 937	133 454 ^[14]	13 945 980
	2021	1 465 748	3 760 786 109 690 ^[4]	Néant	3 818 363 1 567 000 ^[9]	34 367	128 530 ^[14]	10 884 484
Raman Srivastava Vice-président directeur et chef des placements, Échelle mondiale de Lifeco et de la Canada Vie	2023	741 923	1 574 988	674 963	1 429 485	115 126	17 066 ^[13]	4 553 551
	2022	682 654	1 469 994	629 964	1 310 436	103 665	14 750 ^[13]	4 211 463
	2021	590 000	1 239 013	531 143	1 133 739	94 400	15 317 ^[13]	3 603 612

- [1] M. MacNicholas a quitté son poste de vice-président directeur et chef des finances avec prise d'effet le 16 février 2024, date à laquelle Jon Nielsen a pris ces fonctions. M. Jamal a quitté son poste de président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise le 29 février 2024. Des renseignements supplémentaires concernant la convention de retraite de M. Jamal se trouvent à la rubrique intitulée « Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle ».
- [2] Il s'agit du salaire versé au cours de l'année civile.
- [3] Sauf indication contraire, ces attributions à base d'actions sont des UALR attribuées aux MHDV aux termes des régimes d'unités d'actions. Les chiffres indiqués correspondent à la valeur des attributions calculée d'après la valeur de marché moyenne des actions ordinaires établie conformément aux régimes d'unités d'actions.
- [4] Ces attributions à base d'actions représentent la partie des provisions annuelles du conseil qui doivent être versés à M Mahon sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes d'UAD obligatoires pour ses services à titre d'administrateur de Lifeco et de certaines de ses filiales, ainsi que la partie des provisions annuelles du conseil qui doivent être versés à M. Murphy sous forme d'unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs d'Empower pour ses services en tant qu'administrateur d'Empower.
- [5] Représente la valeur des unités d'actions différées des hauts dirigeants attribuées à M. Mahon en 2022 (par rapport à 2021), en reconnaissance du leadership dont celui-ci a fait preuve dans le cadre de plusieurs initiatives et opérations transformatrices majeures au cours de l'année. L'attribution sera acquise trois ans après la date d'attribution, date à laquelle elle pourra être ajustée de 0 % à 150 % en fonction des facteurs de rendement utilisés pour les attributions d'UALR remises en 2022 et au-delà, comme décrit à la rubrique « Rémunération incitative à moyen et à long terme ». Les unités d'actions différées des hauts dirigeants sont assorties de dividendes théoriques, qui sont versés sous forme d'unités d'actions supplémentaires, jusqu'à ce qu'elles soient versées, ce qui ne peut se produire qu'après l'acquisition des droits et la cessation d'emploi pour des raisons autres qu'un motif valable.
- [6] La valeur des attributions à base d'options faites en 2023 tient compte d'une juste valeur estimative correspondant à 12 % de la valeur nominale des actions sous option au moment de l'attribution, qui est utilisée pour convertir la valeur de la rémunération cible en attributions d'options. Lifeco utilise cette estimation parce qu'elle considère l'attribution d'options sur actions aux termes du régime d'options sur actions comme un élément de rémunération à long terme qui doit être évalué sur plusieurs années. L'estimation de la valeur de cette rémunération diffère de la valeur comptable calculée selon le modèle de Black et Scholes; étant donné qu'en 2023, la juste valeur de la rémunération est supérieure à la juste valeur comptable, Lifeco a attribué un nombre d'options moins élevé que celui qu'elle aurait attribué si elle avait fondé ses calculs sur la juste valeur comptable.
- Conformément à la norme IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, les options doivent être considérées comme des charges selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. La juste valeur comptable de chaque attribution est établie à la date de l'attribution et est amortie sur la période d'acquisition des droits pertinente. Bien que le modèle de Black et Scholes serve aussi à calculer la juste valeur comptable, les hypothèses posées aux fins du calcul de la juste valeur comptable sont fondées sur une durée prévue de huit ans plutôt que sur la durée complète de 10 ans des options. Cette hypothèse est conforme à la norme IFRS 2 et tient compte des options annulées ainsi que de la fréquence habituelle à laquelle les cadres dirigeants de Lifeco exercent leurs options. En outre, la valeur comptable est fondée sur la juste valeur à la date de l'attribution plutôt que sur la juste valeur moyenne à long terme utilisée aux fins de la rémunération. La valeur comptable des options attribuées en 2023 s'est établie à 4,37 \$ (11,9 % du prix d'exercice), à 3,57 \$ (9,2 % du prix d'exercice) en 2022 et à 2,56 \$ (8,0 % du prix d'exercice) en 2021.
- [7] Il s'agit de primes versées dans le cadre du programme de primes incitatives annuelles. M. Jamal a reporté les montants suivants de ses primes incitatives annuelles en unités d'actions différées : 405 482 \$ (2023), 396 226 \$ (2022) et 406 179 \$ (2021).
- [8] Représente une prime spéciale versée à M. MacNicholas relativement à la transition réussie vers les normes comptables IFRS 17.
- [9] Représente les primes spéciales versées à M. Murphy. Pour 2023, la prime spéciale a été attribuée dans le cadre de l'intégration réussie de Personal Capital Corporation (acquise en 2020 et renommée Empower Personal Wealth, LLC le 15 février 2023). Concernant 2022, la prime spéciale a été attribuée dans le cadre de l'intégration réussie de Personal Capital Corporation, de l'intégration réussie des activités de retraite de Massachusetts Mutual Life Insurance Company (acquise en 2021), de la clôture de l'acquisition des activités de retraite de Prudential Financial Inc. et en contrepartie de l'apport de M. Murphy à la croissance d'Empower en 2021 et en 2022. Concernant 2021, la prime spéciale a été attribuée dans le cadre de l'acquisition réussie des activités de retraite de Massachusetts Mutual Life Insurance Company et en contrepartie de l'apport de M. Murphy à la croissance d'Empower en 2020 et en 2021.
- [10] La valeur des régimes de retraite est négative dans le cas de MM. Mahon et Jamal, car leur rémunération ouvrant droit à pension est, ou sera, inférieure à la rémunération présumée aux fins des hypothèses actuarielles posées au cours de l'exercice précédent.
- [11] L'ensemble des avantages accessoires et autres avantages personnels consentis à chacun des MHDV en 2023 n'a pas dépassé le moindre de 50 000 \$ et de 10 % de leur salaire total.
- [12] Il s'agit de la rémunération versée (sauf la tranche de la provision annuelle qui doit être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires qui est indiquée dans la colonne des attributions à base d'actions) à M. Mahon à titre d'administrateur de Lifeco et de certaines de ses filiales, que celui-ci a choisi de recevoir en totalité sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes d'UAD facultatifs.
- [13] Il s'agit de cotisations de contrepartie versées par la Canada Vie dans le cadre du régime d'actionnariat des employés de la Canada Vie.
- [14] Il s'agit de la rémunération versée (sauf la tranche de la provision annuelle qui doit être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs d'Empower qui est indiquée dans la colonne des attributions à base d'actions) à M. Murphy à titre d'administrateur d'Empower, que celui-ci a choisi de recevoir en espèces, ainsi que les primes d'assurance-vie versées en vertu du régime d'assurance-vie collective des administrateurs.

Attributions aux termes des régimes de rémunération incitative

Lifeco a un régime d'options sur actions auquel participent certains des dirigeants et des employés de Lifeco et de ses filiales. Les membres non salariés du conseil ne sont pas admissibles au régime. Un nombre maximal de 72 500 000 actions ordinaires, soit 7,78 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco au 31 décembre 2023, peut être émis dans le cadre du régime d'options sur actions. Au 31 décembre 2023, 50 799 587 actions ordinaires, soit 5,45 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco, avaient été émises aux termes de ce régime et 6 550 390 actions ordinaires, soit 0,70 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco, avaient été émises aux termes d'un ancien régime d'options sur actions de la Corporation Financière Canada Vie (la « CFCV ») dont Lifeco a pris les obligations en charge au moment où elle a acquis la CFCV (l'« ancien régime d'options sur actions de la CFCV »). Aucune option n'est en circulation et aucune attribution ne sera faite aux termes de l'ancien régime d'options sur actions de la CFCV.

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés (au sens des règles applicables de la TSX) à quelque moment que ce soit dans le cadre de la levée des options émises et en circulation dans le cadre du régime d'options sur actions et de tout autre mécanisme de rémunération en titres (également au sens des règles applicables de la TSX) de Lifeco ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Lifeco, et le nombre d'actions ordinaires émises aux initiés au cours d'une période d'un an dans le cadre de la levée des options émises et en circulation dans le cadre du régime d'options sur actions et de tout autre mécanisme de rémunération à base d'actions de Lifeco ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Lifeco. Aux termes du régime d'options sur actions, le pourcentage des actions ordinaires en circulation qui peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne ne peut dépasser 5 %.

Le comité des ressources humaines désigne les personnes à qui des options sont attribuées et fixe le prix d'exercice des options, qui ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pendant la

Le tableau suivant présente sommairement les taux d'offre excédentaire, de dilution et d'absorption relatifs au régime d'options sur actions au cours des trois dernières années.

Description	Nombre d'options au 31 décembre 2023	Nombre d'options exprimé en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation		
		2023	2022	2021
Taux d'offre excédentaire Options en circulation qui n'ont pas été exercées et options pouvant servir à des attributions ^[1]	21 700 413	2,33 %	2,79 %	2,93 %
Dilution Options en circulation qui n'ont pas été exercées ^[1]	15 564 488	1,67 %	1,83 %	1,73 %
Taux d'absorption Le nombre d'options attribuées au cours de l'exercice ^[2]	2 957 200	0,32 %	0,25 %	0,28 %

[1] Les taux d'offre excédentaire et de dilution sont exprimés en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice en question.

[2] Le taux d'absorption est exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice en question.

période de cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'attribution. En règle générale, les droits rattachés aux options attribuées avant le 1^{er} janvier 2019 sont acquis à raison de 20 % par année à compter du premier anniversaire de la date de l'attribution. Dans le cas des options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2019, la moitié des droits rattachés aux options sont acquis trois ans après la date de l'attribution, et l'autre moitié, quatre ans après la date de l'attribution. En règle générale, les options expirent 10 ans après la date de l'attribution; toutefois, si les options devaient expirer pendant une période d'interdiction des opérations ou dans les 10 jours ouvrables suivant la fin d'une telle période, leur date d'expiration serait prorogée jusqu'au dixième jour ouvrable suivant la date d'expiration de la période d'interdiction des opérations. En cas de décès ou de cessation d'emploi d'un participant, la période durant laquelle les options peuvent être exercées est habituellement réduite selon les circonstances du décès ou de la cessation d'emploi. Les participants peuvent céder leurs options uniquement par testament ou conformément aux lois successorales. Lifeco ne procure aucune aide financière aux participants en vue de leur permettre d'acheter des actions ordinaires aux termes du régime d'options sur actions.

Le régime d'options sur actions prévoit que le conseil peut modifier le régime ou y mettre fin. Toutefois, certaines modifications stipulées du régime d'options sur actions (ou des options attribuées aux termes de ce régime) doivent être approuvées par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang, y compris l'augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime, la réduction du prix d'exercice d'une option en circulation, la prorogation de la date d'expiration d'une option en circulation, l'attribution d'une option dont la date d'expiration se situe plus de 10 ans après la date de l'attribution, l'attribution à Lifeco du pouvoir de permettre que des options soient cédées, l'ajout d'administrateurs non salariés à la catégorie de participants admissibles ou la modification du pourcentage maximal d'actions ordinaires qui peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne ou aux initiés.

Attributions à base d'options et à base d'actions en circulation

Le tableau suivant présente, pour chacun des MHDV, à l'égard de chaque attribution, des renseignements sur toutes les options qui n'avaient pas été exercées et sur toutes les attributions à base d'actions au 31 décembre 2023. Les options ont été attribuées aux termes du régime d'options sur actions et les attributions à base d'actions correspondent aux unités d'actions qui ont été attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions, comme il est décrit à la rubrique « Rémunération incitative à moyen et à long terme ».

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur de l'engagement non exercé Options dans le cours ^[1] (\$)	Nombre d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (Nombre)	Valeur marchande ou de paiement des unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ^[1] (\$)	Valeur marchande ou de paiement des unités d'actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ^[1, 2] (\$)
Paul A. Mahon	181 800	35,620 00	28 février 2025	1 498 032	333 385	14 622 276	13 423 336
	189 400	34,677 06	28 février 2026	1 739 249			
	165 500	36,869 15	28 février 2027	1 156 986			
	173 600	34,208 63	29 février 2028	1 675 478			
	408 100	30,284 53	28 février 2029	5 540 149			
	391 600	32,222 77	28 février 2030	4 557 139			
	491 500	32,097 11	28 février 2031	5 781 460			
	489 000	38,714 62	29 février 2032	2 516 091			
	573 300	36,690 76	28 février 2033	4 110 125			
Garry MacNicholas	67 800	34,677 06	28 février 2026	622 603	97 419	4 272 816	1 728 073
	57 000	36,869 15	28 février 2027	398 478			
	59 300	34,208 63	29 février 2028	572 326			
	113 500	30,284 53	28 février 2029	1 540 816			
	106 600	32,222 77	28 février 2030	1 240 529			
	133 800	32,097 11	28 février 2031	1 573 875			
	121 300	38,714 62	29 février 2032	624 135			
	136 100	36,690 76	28 février 2033	975 734			
Arshil Jamal	56 500	31,136 00	29 février 2024	718 906	132 414	5 807 671	15 207 273
	85 000	35,620 00	28 février 2025	700 400			
	83 900	34,677 06	28 février 2026	770 449			
	69 500	36,869 15	28 février 2027	485 864			
	71 700	34,208 63	29 février 2028	692 003			
	147 800	30,284 53	28 février 2029	2 006 454			
	152 100	32,222 77	28 février 2030	1 770 023			
	190 800	32,097 11	28 février 2031	2 244 359			
	163 000	38,714 62	29 février 2032	838 697			
177 100	36,690 76	28 février 2033	1 269 673				
Edmund F. Murphy III	87 400	35,620 00	28 février 2025	720 176	207 739	12 298 599	7 590 929
	98 400	34,677 06	28 février 2026	903 601			
	75 400	36,869 15	28 février 2027	527 110			
	83 900	34,208 63	29 février 2028	809 750			
Raman Srivastava	130 200	34,208 63	29 février 2028	1 256 608	133 294	5 846 296	Néant
	116 900	30,284 53	28 février 2029	1 586 972			
	109 900	32,222 77	28 février 2030	1 278 932			
	137 900	32,097 11	28 février 2031	1 622 103			
	135 600	38,714 62	29 février 2032	697 714			
	153 300	36,690 76	28 février 2033	1 099 044			

[1] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 29 décembre 2023, soit 43,86 \$.

[2] Représente la valeur de toutes les unités d'actions dont les droits ont été acquis mais non payés, y compris les unités d'actions différées des hauts dirigeants et les unités d'actions différées, qui demeureront en circulation jusqu'à ce que le MHDV cesse d'être un dirigeant, un employé ou, le cas échéant, un administrateur de Lifeco ou d'un membre du groupe de celle-ci. Dans le cas de M. Mahon, le montant représente la valeur des unités d'actions différées des hauts dirigeants impayées et en circulation, ainsi que des unités d'actions différées attribuées aux termes des régimes d'UAD obligatoires et des régimes d'UAD facultatifs. Dans le cas de MM. MacNicholas et Jamal, les montants représentent la valeur des unités d'actions différées des hauts dirigeants impayées et en circulation. Dans le cas de M. Murphy, le montant représente la valeur des UALR dont les droits ont été acquis le 29 décembre 2023, mais qui ont été payées au cours de l'année civile suivante, ainsi que la valeur des unités d'actions différées impayées et en cours aux termes du régime d'unités d'actions différées des hauts dirigeants d'Empower.

Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée en 2023

Le tableau suivant présente, pour chacun des MHDV, la valeur globale qu'ils auraient réalisée s'ils avaient exercé les options sur actions dont les droits ont été acquis en 2023 aux dates d'acquisition, et toute attribution d'unités d'actions qui a été acquise et payée en 2023. Le tableau présente également la rémunération totale gagnée aux termes des régimes de rémunération incitative autre qu'à base d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui a déjà été présentée dans la colonne « Rémunération aux termes des régimes de rémunération incitative annuelle autre qu'à base d'actions » du tableau récapitulatif de la rémunération.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits en 2023 (\$)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits en 2023 (\$) ^[1]	Rémunération aux termes des régimes de rémunération incitative autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée en 2023 (\$)
Paul A. Mahon	2 624 220	4 796 308	2 885 027
Garry MacNicholas	731 009	1 679 107	867 464
Arshil Jamal	983 398	587 805	810 965
Edmund F. Murphy III	683 652	6 514 926	3 960 983
Raman Srivastava	798 830	2 140 409	1 429 485

[1] Le montant indiqué pour M. Jamal ne tient pas compte des attributions d'unités d'actions différées à l'intention des membres de la haute direction qui ont été acquises en février 2023 et dont la valeur à l'acquisition est de 1 763 470 \$, et qui resteront en circulation jusqu'à ce que M. Jamal cesse d'être un employé de Lifeco ou d'un membre du groupe de celle-ci.

Valeur des options exercées en 2023

Le tableau ci-après résume l'exercice d'options sur actions par les MHDV en 2023 et l'avantage net qui en découle.

Nom	Année d'attribution	Nombre d'options exercées	Avantage net (\$)
Paul A. Mahon	2013	99 100	1 088 677
	2014	193 400	2 439 695
Garry MacNicholas	2013	22 000	255 604
	2014	25 900	240 340
	2015	65 000	414 117
Arshil Jamal	2013	73 800	828 398
Edmund F. Murphy III	2019	173 900	1 712 956

Prestations de retraite

Les MHDV de la Canada Vie participent soit à la composante à prestations déterminées soit à la composante à cotisations déterminées de l'un de plusieurs régimes de retraite enregistrés et de l'un ou de plusieurs des régimes de retraite complémentaires, comme il est décrit sommairement dans le tableau qui figure ci-après. Tous ces régimes sont gérés par la Canada Vie.

Nom	Régime de retraite agréé ^[1]				Régime de retraite complémentaire ^[2]			
	La Great-West		La Canada Vie		La Canada Vie (ouvert) ^[3]		La Canada Vie (fermé)	
	PD	CD	PD	CD	PD	CD	PD	
Paul A. Mahon	✓				✓			
Garry MacNicholas			✓		✓			✓
Arshil Jamal			✓		✓	✓		✓
Raman Srivastava		✓				✓		

[1] Les régimes de retraite agréés ont conservé leur nom enregistré après que La Great-West, compagnie d'assurance-vie, et la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, ont fusionné avec La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et sont devenues la Canada Vie en date du 1^{er} janvier 2020.

[2] Depuis le 31 décembre 2018, les années de service ne s'accumulent plus aux termes de la composante à prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires. Pour les employés admissibles, l'accumulation des prestations du régime complémentaire après le 31 décembre 2018 font partie du volet CD du régime de retraite complémentaire ouvert de la Canada Vie.

[3] Le comité des ressources humaines peut révoquer l'adhésion d'un participant à sa discrétion.

M. Murphy participe au régime 401(k) à cotisations déterminées admissible d'Empower (le « régime 401(k) »), décrit ci-après.

Régimes de retraite agréés

Les régimes décrits dans la présente rubrique s'appliquent aux MHDV de la Canada Vie.

Composante à prestations déterminées

Les régimes de retraite agréés à prestations déterminées prévoient le versement de prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les prestations annuelles qu'un participant peut toucher aux termes des régimes sont assujetties à des limites prévues par la loi.

Composante à cotisations déterminées

La composante à cotisations déterminées des régimes de retraite agréés est destinée aux employés qui sont en service depuis le 1^{er} janvier 2013. Les cotisations exigées des employés sont fixées à 3 % de leur rémunération ouvrant droit à pension, et les cotisations de la Canada Vie à 5 % de la rémunération ouvrant droit à pension. Les employés pourront verser des cotisations facultatives jusqu'à concurrence de 4 % de leur rémunération ouvrant droit à pension, et la Canada Vie versera une cotisation équivalente à 50 % des cotisations facultatives.

Les cotisations totales versées au compte du participant chaque année civile sont assujetties à des limites prévues par la loi. Le participant dirige le placement des cotisations en utilisant les options de placement choisies par l'administrateur du régime. L'acquisition de toutes les cotisations est immédiate et, au moment de la retraite, la valeur accumulée du compte du participant peut soit être transférée dans un véhicule de retraite immobilisé, soit être utilisée pour acheter une rente viagère.

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes décrits dans la présente rubrique s'appliquent aux MHDV de la Canada Vie.

Les régimes de retraite complémentaires prévoient le versement de prestations supplémentaires aux MDVH dont les prestations payables aux termes des régimes de retraite agréés ont atteint les plafonds prévus par la loi. Depuis le 31 décembre 2018, les années de service ne s'accumulent plus aux termes de la composante à prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires.

Composante à prestations déterminées

La composante à prestations déterminées du régime de la Canada Vie ouvert prévoit le versement de prestations

supplémentaires, de sorte que la pension annuelle totale payable aux termes de tous les régimes agréés et complémentaires à prestations déterminées dans le cadre desquels le MHDV a accumulé des prestations déterminées correspond à 2 % de la rémunération moyenne de fin de carrière pour toutes les années de service ouvrant droit à pension (jusqu'à concurrence de 32,5 ans). À 65 ans, la pension est réduite de la rente maximale payable aux termes du Régime de pensions du Canada. En date du 31 décembre 2018, aux fins du calcul des prestations payables aux termes de ce régime, le nombre d'années de service de M. Jamal dans le cadre de tous les autres mécanismes de compensation à prestations déterminées a été fixé au nombre d'années en question établi à cette date.

La rémunération moyenne de fin de carrière qui sert à établir le montant des prestations de retraite globales au moment du départ à la retraite correspond à la moyenne du salaire régulier et des primes des trois années consécutives les mieux rémunérées sur les 10 dernières années de service, mais le montant de la prime qui est utilisé ne peut excéder 125 % du salaire de base que le participant a touché l'année précédente.

Aux termes du régime de la Canada Vie ouvert, un participant peut toucher une pension non réduite aux termes des régimes à la première des dates suivantes : la date à laquelle il atteint l'âge de 62 ans, s'il compte au moins 30 années de service continu, ou la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans. Si le participant ne remplit pas ces exigences en matière d'acquisition des droits à la date de son départ à la retraite, il n'aura droit à aucune prestation, à moins que le comité des ressources humaines ne renonce à appliquer les exigences en question. Le cas échéant, la pension payable sera réduite de 1/4 de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date de prise d'effet du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait été admissible à la pension non réduite et de 1/6 de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date de prise d'effet du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait atteint l'âge de 60 ans. En outre, si les exigences en matière d'acquisition des droits font l'objet d'une renonciation dans le cas d'un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 62 ans, seulement 50 % des primes ouvrant droit à pension versées dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle seront prises en considération dans le calcul de sa rémunération moyenne de fin de carrière.

Pour tous les MHDV de la Canada Vie, les prestations de retraite sont payables mensuellement au participant sa vie durant, avec la garantie qu'un minimum de 60 paiements mensuels seront versés en entier. Dans le cas d'un MHDV qui a un conjoint ou une conjointe admissible au début de la

retraite, après que 60 paiements mensuels ont été versés en entier, en cas de décès du participant, le même conjoint, s'il est survivant, a droit à une rente viagère correspondant à 50 % de la pension du participant. D'autres modes facultatifs de versement des prestations de retraite sont possibles selon une base actuarielle équivalente, avec l'approbation du comité des ressources humaines.

Composante à cotisations déterminées

La composante à cotisations déterminées du régime de la Canada Vie ouvert prévoit le versement de prestations supplémentaires sous forme de cotisations théoriques aux options de placement offertes au participant. Ces soldes théoriques de comptes représentent l'obligation de la Canada Vie de verser des prestations au membre à l'avenir, à mesure qu'elles deviennent exigibles. La valeur de ces soldes théoriques de compte varie au fil du temps, selon les cotisations et les moyens de placement choisis par le participant et le rendement de ces placements, jusqu'à ce que les prestations de retraite soient versées au participant après son départ à la retraite.

Les cotisations théoriques de l'employeur correspondent à 10 % de la somme du salaire de base du participant et la tranche de la rémunération ouvrant droit à pension versée dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle pendant une année civile, ce versement étant limité à 60 % du salaire de l'année précédente du participant, moins une déduction.

Dans le cas des personnes qui participent aussi à la composante à cotisations déterminées d'un régime de retraite agréé, la déduction correspond aux cotisations que l'employeur a versées au compte du participant dans le régime de retraite agréé. Dans le cas des participants à la composante à prestations déterminées d'un régime de retraite agréé, la déduction correspond au plafond des cotisations déterminées prévu par la loi, moins les cotisations du participant au régime de retraite agréé.

Comme dans le cas du régime de retraite agréé, le participant donne des directives quant à la façon dont ses cotisations théoriques doivent être investies selon les options de placement choisies par l'administrateur du régime. Les droits

à prestations sont acquis après 5 années de service auprès de la Canada Vie ou de ses sociétés affiliées. Les droits à prestations doivent être acquis pour être payables. Si les droits à prestations du régime complémentaire du participant ont été acquis au moment de son départ à la retraite ou de la cessation de son emploi, la valeur cumulée de son compte lui sera payable en une somme forfaitaire (ou payable à son bénéficiaire advenant le décès du participant). Si la valeur cumulée de son compte acquis est supérieure à 100 000 \$, le participant pourra choisir, passé l'âge de 55 ans, de toucher des versements mensuels sur une période de 10 ans et, s'il décède avant la fin de la période de 10 ans, le solde du compte sera payable à son bénéficiaire.

Régime 401(k) à Cotisations Déterminées Admissible D'empower

Tous les employés d'Empower, y compris M. Murphy, sont admissibles à participer au régime 401(k) d'Empower. Les employés qui participent au régime 401(k) peuvent cotiser entre 1 % et 90 % du salaire de base et de la prime annuelle (collectivement, le « salaire »), sous réserve des limites applicables de l'Internal Revenue Service. Tous les nouveaux employés sont automatiquement inscrits au régime 401(k) à un taux de cotisation de 3 %, majoré de 1 % chaque année jusqu'à concurrence d'un taux de cotisation maximal de 12 %, à moins que l'employé ne se retire ou ne choisisse un taux de cotisation différent. Empower verse un montant correspondant à 100 % des cotisations salariales jusqu'à concurrence des premiers 6 % des cotisations avant impôt ou Roth pour tous les employés. À la discrétion du comité des ressources humaines d'Empower, Empower peut également verser ponctuellement des cotisations de participation sur les comptes 401(k) de tous les employés sous forme d'un pourcentage uniforme du salaire de base de chaque employé, établi annuellement.

Le régime 401(k) offre diverses options de placement, y compris des fonds variables, des fonds collectifs, un fonds à valeur stable, des actions ordinaires de Lifeco (cotisations de contrepartie de la compagnie seulement) et une option de placements autogérés. Les droits à prestations rattachés aux cotisations sont acquis immédiatement.

Tableau des régimes de retraite – Régimes à prestations déterminées

Le tableau suivant présente des renseignements sur les obligations découlant des régimes à prestations déterminées offerts aux MHDV, les prestations déterminées auxquelles ceux-ci ont droit ayant été calculées au 31 décembre 2023.

Nom	Nombre d'années de service décomptées	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actualisée d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées ^[2] (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ^[3] (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ^[4] (\$)	Valeur actualisée de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées ^[5] (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Paul A. Mahon	32,5 ^[1]	1 827 615	1 827 615	23 320 232	Néant	3 174 664	26 494 896
Garry MacNicholas	32,5 ^[1]	881 025	881 025	13 769 303	87 468	1 482 964	15 339 735
Arshil Jamal	25,4	614 232	644 918	7 444 350	(202 009)	1 135 128	8 377 469

[1] Bien que MM. Mahon et MacNicholas cumulent des années de service décomptées aux termes du régime de retraite agréé jusqu'à concurrence de 35 ans, le montant total de leurs prestations (aux termes du régime agréé et du régime complémentaire) sont plafonnées de façon à correspondre à 32,5 années de service décomptées.

[2] La valeur actualisée d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées correspond à la valeur de la pension gagnée pour les services fournis jusqu'au 31 décembre 2022. Ces chiffres ont été calculés selon la rémunération effectivement versée en 2022, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue de la rémunération ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2022, comme il est décrit dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2022 de Lifeco.

[3] Y compris la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis au cours de l'exercice (déduction faite des cotisations du MHDV), majorée de l'écart entre la rémunération versée et la rémunération présumée de l'exercice.

[4] [Compte tenu de l'effet des sommes attribuables à l'intérêt couru sur l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, de la modification éventuelle des hypothèses actuarielles, des cotisations du MHDV et des autres gains et pertes actuariels, y compris l'effet de la fluctuation du cours du change (s'il y a lieu).

[5] La valeur actualisée de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées correspond à la valeur de la pension gagnée pour les services fournis jusqu'au 31 décembre 2023. Ces chiffres ont été calculés selon la rémunération effectivement versée en 2023, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue de la rémunération ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2023, comme il est décrit dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2023 de Lifeco.

Tableau des régimes de retraite – Régimes à cotisations déterminées

Le tableau suivant présente des renseignements sur la valeur des régimes à cotisations déterminées et des régimes de retraite complémentaire offerts aux MHDV, les cotisations déterminées ayant été calculées au 31 décembre 2023.

Nom	Valeur cumulée au début de l'exercice (\$)	Éléments rémunérateurs ^[1] (\$)	Valeur cumulée à la fin de l'exercice (\$)
Arshil Jamal	409 273	96 915	526 989
Edmund F. Murphy III	1 440 843	42 088	1 853 921
Raman Srivastava	659 472	115 126	870 872

[1] Ces sommes correspondent aux cotisations théoriques de l'employeur et aux cotisations que celui-ci a effectivement versées dans le cadre des mécanismes de retraite à cotisations déterminées.

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Aucune disposition en matière de changement de contrôle n'a été prévue à l'intention des MDVH. Lifeco n'a conclu aucun contrat de travail avec ses MDVH et, en cas de cessation d'emploi, les modalités de leurs régimes respectifs régiront le traitement des différents éléments de leur rémunération, sauf entente contraire au moment de la cessation d'emploi.

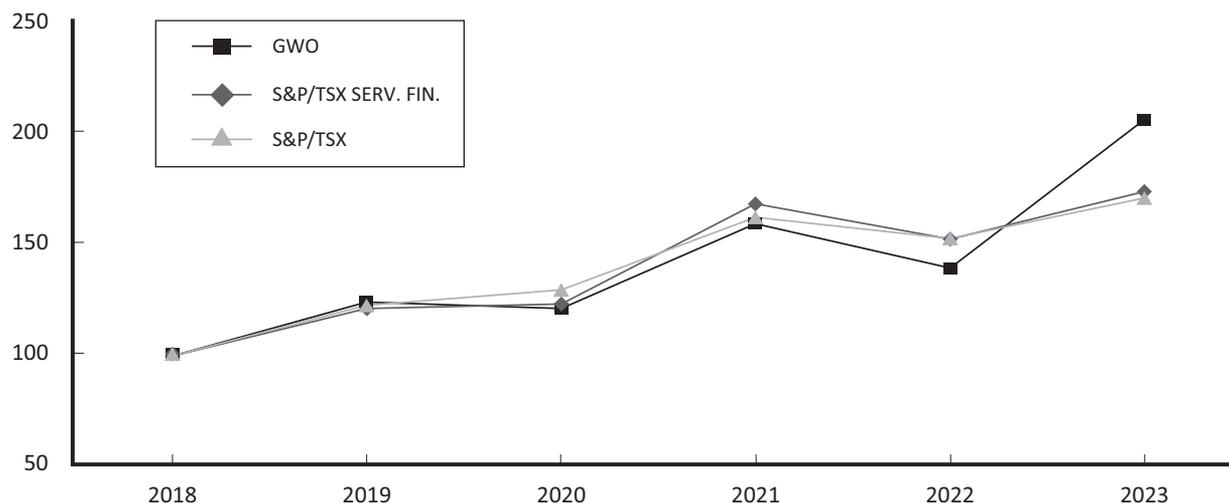
M. Jamal a quitté son poste de président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise le 29 février 2024. Aux termes de sa convention de retraite, M. Jamal recevra des paiements pendant une période de deux ans correspondant au salaire de base qui lui a été versé en 2023, majoré de la rémunération incitative autre qu'à base d'actions moyenne qui lui a été versée à l'égard des exercices 2021 et 2022. Au cours de cette période, M. Jamal continuera d'adhérer à son régime de retraite, dont les valeurs au 31 décembre 2023 sont indiquées dans le tableau à la rubrique « Prestations de retraite – Tableau des régimes de retraite – Régimes à prestations déterminées ». Toutes les options et unités d'actions détenues par M. Jamal seront acquises conformément à leurs modalités de retraite respectives. La valeur de ces options et de ces unités d'actions au 31 décembre 2023 est indiquée dans le tableau sous la rubrique « Attributions aux termes des régimes de rémunération incitative – Attributions à base d'options et à base d'actions en circulation ». Au cours de cette période de deux ans, M. Jamal sera également tenu à des engagements de non-concurrence et de non-sollicitation en faveur de Lifeco.

Représentation graphique du rendement et coût de la direction

Représentation graphique de rendement – Rendements totaux cumulés sur cinq ans

Le graphique qui suit présente la variation annuelle du rendement total cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ dans des actions ordinaires de Lifeco comparativement au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice TSX Services financiers au cours de la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2023. Les valeurs de fin d'exercice sont fondées sur la plus-value des actions en supposant le réinvestissement des dividendes à la date à laquelle ils ont été versés.

VALEUR CUMULATIVE D'UN PLACEMENT DE 100 \$ EN SUPPOSANT LE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
GWO	100,00	124,27	121,27	159,29	139,53	206,15
S&P/TSX SERV. FIN.	100,00	121,36	123,33	168,34	152,56	173,76
S&P/TSX	100,00	122,88	129,76	162,32	152,83	170,79

La ligne de tendance de la rémunération directe cumulative des MHDV a été comparée à celle du rendement pour les actionnaires de Lifeco sur la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2023 et cette comparaison indique qu'il existe généralement une concordance entre ces deux tendances pendant la période en question. Quoi qu'il en soit, Lifeco établit la rémunération de ses cadres selon les politiques et les méthodes décrites plus haut dans la présente circulaire et non selon le rendement total de ses actions par rapport à celui de quelque indice boursier que ce soit.

Ratio du coût de la direction^[1]

Le tableau suivant présente une comparaison sommaire de la rémunération totale versée aux MHDV (selon le tableau récapitulatif de la rémunération) par rapport aux résultats de Lifeco.

	2023	2022	2021
Résultat net – actionnaires ordinaires (en millions de dollars) ^[2]	2 738	3 219	3 128
Éléments exclus du bénéfice de base (en millions de dollars) ^[2, 3]	(929)	0	(132)
Résultat de base – actionnaires ordinaires (en millions de dollars)^[1, 2]	3 667	3 219	3 260
Rémunération totale des MDVH (en millions de dollars)	33,2	34,9	30,4
Rémunération totale des MDVH exprimée en pourcentage du résultat de base	0,91 %	1,08 %	0,93 %

- [1] Cette mesure n'est pas conforme aux PCGR. Ce ratio n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR et pourrait ne pas être comparable à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Des renseignements supplémentaires sur ce ratio ont été intégrés par renvoi à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel 2023 de Lifeco.
- [2] Le 1^{er} janvier 2023, Lifeco a adopté l'IFRS 17, Contrats d'assurance (l'« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4, Contrats d'assurance (l'« IFRS 4 »). Les résultats comparatifs de 2022 et de 2021 sont présentés selon la norme comptable IFRS 4 et ne sont pas directement comparables aux résultats de 2023.
- [3] Des renseignements supplémentaires (y compris l'incidence du rapprochement des éléments sur une base avant impôts) ont été intégrés par renvoi et sont présentés à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel 2023 de Lifeco.

Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions

Le régime d'options sur actions est le seul régime de rémunération aux termes duquel l'émission de titres de participation de Lifeco a été autorisée. Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2023, des renseignements sur le régime d'options sur actions.

Catégorie du régime	Nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des options en circulation a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation b)	Nombre d'actions ordinaires pouvant servir aux émissions futures aux termes du régime d'options sur actions (sans tenir compte des titres compris dans la colonne a)) c)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs de titres	15 564 488	34,63	6 135 925
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	15 564 488	34,63	6 135 925

Total des prêts aux administrateurs, aux cadres dirigeants et aux employés

Le tableau suivant présente l'encours total des prêts (sans tenir compte de certains prêts de caractère courant au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables) que Lifeco et ses filiales ont consentis à leurs administrateurs, à leurs cadres dirigeants et à leurs employés, actuels et anciens (aucun administrateur ou cadre dirigeant de Lifeco n'a contracté de prêt qui ne serait pas de caractère courant) au 29 février 2024. Cette dette est constituée de prêts hypothécaires résidentiels accordés par la Canada Vie à des employés, ainsi que d'un prêt octroyé dans le cadre d'une aide financière pour un déménagement, lequel a été accordé en livres sterling et converti en dollars canadiens dans le tableau ci-dessous au taux de change annuel moyen de 1,6785 \$ CA.

Total des prêts

Objet	Envers Lifeco ou ses filiales	Envers une autre entité
Achat d'actions	Néant	Néant
Autre	125 468 002	Néant

GOVERNANCE

Nous croyons à l'importance d'une bonne gouvernance et au rôle central que jouent les administrateurs dans le processus de gouvernance. Une gouvernance saine est essentielle à la prospérité de Lifeco et à celle de ses actionnaires.

Lifeco est une société de portefeuille internationale du secteur des services financiers. Elle détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de

retraite et de placement, de la gestion de l'actif et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de la Canada Vie, d'Empower, de Canada Life Limited et d'Irish Life Assurance. Tous les administrateurs de Lifeco siègent également au conseil de la Canada Vie et la plupart des administrateurs d'Empower siègent également au conseil de Lifeco. La Canada Vie et Empower ont adopté des mandats de comités similaires à ceux de Lifeco et les mêmes structures et pratiques en matière de gouvernance que Lifeco. Le conseil supervise l'application de ces mandats, structures et pratiques.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont adopté l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance (l'« instruction générale »), qui établit les lignes directrices applicables aux pratiques en matière de gouvernance (les « lignes directrices des ACVM »). L'instruction générale invite les émetteurs à élaborer leurs pratiques en matière de gouvernance en tenant compte des lignes directrices des ACVM.

De l'avis du conseil, aucun modèle de gouvernance n'est supérieur aux autres ou approprié à tous les égards. Le conseil estime que Lifeco possède un système de gouvernance efficace qui convient à sa situation et qu'elle dispose des structures et des méthodes nécessaires pour s'assurer que le conseil fonctionne indépendamment de la direction et que les conflits d'intérêts ou les conflits d'intérêts éventuels qui pourraient opposer Lifeco et l'un ou l'autre des membres de son groupe sont réglés comme il se doit. De plus, n'importe quel examen des pratiques en matière de gouvernance d'un émetteur devrait tenir compte du rendement à long terme réalisé par les actionnaires; le conseil juge en effet qu'il s'agit d'un indicateur important de l'efficacité d'un système de gouvernance.

Indépendance des administrateurs

Normes présentement en vigueur

Conformément aux lignes directrices des ACVM, un administrateur est « indépendant » d'un émetteur s'il n'a aucun lien avec l'émetteur, directement ou indirectement, dont le conseil d'administration juge qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il nuise à l'indépendance de son jugement. Le conseil est d'accord avec cette méthode d'évaluation de l'indépendance d'un administrateur. Toutefois, les lignes directrices des ACVM prévoient en outre qu'un administrateur a un tel lien direct ou indirect avec un émetteur (et qu'il n'est pas indépendant) si, entre autres, il

est, ou a été au cours des trois dernières années, un cadre dirigeant ou un employé de la société mère de l'émetteur. De l'avis du conseil, l'indépendance d'un administrateur devrait être établie en fonction du fait que celui-ci est indépendant ou non de la direction de l'émetteur et qu'il a ou non d'autres liens avec l'émetteur dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils nuisent à l'indépendance de son jugement. Le conseil estime qu'il s'agit là d'une question de fait qui devrait être établie par le conseil d'administration de l'émetteur dans chaque cas sans tenir compte de présomptions telles que celles qui sont actuellement faites dans les lignes directrices des ACVM.

La fonction la plus importante d'un conseil d'administration est d'encadrer la direction dans le but de s'assurer d'un rendement à long terme pour les actionnaires. Un actionnaire majoritaire dont la situation financière est solide et qui a une vision à long terme a les mêmes intérêts que les autres actionnaires à cet égard et peut avoir une incidence favorable importante sur le rendement à long terme d'une société, ce qui est dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la société dans son ensemble. Par exemple, il est en mesure d'encourager et d'appuyer la direction dans la mise en œuvre des stratégies à long terme et de permettre à celle-ci de compter sur des administrateurs expérimentés qui connaissent bien les activités de la société. Dans le cas de Lifeco, bon nombre de ces éléments découlent du modèle de gouvernance que celle-ci a mis au point au fil des ans et qui prévoit notamment que certains administrateurs sont également des dirigeants de son actionnaire majoritaire. Un certain nombre de ces administrateurs ont pour tâche de consacrer tout leur temps aux affaires des filiales de l'actionnaire majoritaire, comme Lifeco, et d'apprendre à bien les connaître. Leur seul lien avec Lifeco est celui qui découle du fait qu'ils sont administrateurs et actionnaires de celle-ci. Si l'on appliquait la démarche des ACVM en matière d'indépendance des administrateurs, cela aurait pour effet d'empêcher Lifeco et tous ses actionnaires de bénéficier de ce modèle de gouvernance et d'empêcher l'actionnaire majoritaire de participer pleinement à la fonction d'encadrement de Lifeco.

Dans le cas d'une société contrôlée, les questions qui sont susceptibles de se poser au sujet des conflits d'intérêts ou des opérations intéressées devraient, de l'avis du conseil, être réglées par un comité composé d'administrateurs qui sont indépendants de l'actionnaire majoritaire. Le modèle de gouvernance de Lifeco prévoit un tel comité, soit le comité de révision, dont il est question à la rubrique « Règlement des conflits ».

Évaluation de l'indépendance

La majorité de nos administrateurs en fonction sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM et, si les candidats proposés sont élus à l'assemblée, notre conseil continuera d'être majoritairement constitué de membres indépendants. Le conseil estime que, sauf pour ce qui est de M. Mahon, tous les candidats qui sollicitent le renouvellement de leur mandat sont indépendants de la direction et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers Lifeco.

Le tableau suivant indique quels administrateurs sont indépendants de la direction et quels administrateurs sont indépendants de la direction sans l'être au sens des lignes directrices des ACVM et, dans le deuxième cas, le motif de la non-indépendance.

Administrateur	Indépendant de la direction	au sens des lignes directrices des ACVM		
		Indépendant	Non indépendant	Motif de la non-indépendance
Michael R. Amend	✓	✓		
Deborah J. Barrett	✓	✓		
Robin A. Bienfait	✓	✓		
Heather E. Conway	✓	✓		
Marcel R. Coutu	✓	✓		
André Desmarais	✓		✓	Une personne dont un membre de la famille immédiate est membre de la haute direction de Power
Paul Desmarais, jr	✓		✓	Une personne dont un membre de la famille immédiate est membre de la haute direction de Power
Gary A. Doer	✓	✓		
Claude Généreux	✓		✓	Cadre dirigeant de Power
Jake P. Lawrence	✓		✓	Cadre dirigeant de Power et de la Financière Power
Paula B. Madoff	✓	✓		
Paul A. Mahon			✓	Cadre dirigeant de Lifeco
Susan J. McArthur	✓	✓		
R. Jeffrey Orr	✓		✓	Cadre dirigeant de Power et de la Financière Power
James P. O'Sullivan	✓		✓	Cadre dirigeant de Société financière IGM
T. Timothy Ryan	✓	✓		
Dhvani D. Shah	✓	✓		
Siim A. Vanaselja	✓	✓		
Brian E. Walsh	✓	✓		
Total	18	12	7	

MM. Jake Lawrence et James O'Sullivan, qui ne siègent pas actuellement au conseil, seront candidats à l'élection à l'assemblée. Tous deux sont indépendants de la direction mais ne sont pas indépendants au sens des lignes directrices des ACVM.

Membres des comités

Tous les membres du comité d'audit et du comité de révision sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM. Tous les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines sont indépendants de la direction. De l'avis du conseil, cela permet d'assurer l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de Lifeco ainsi que du processus de mise en candidature des administrateurs. Certains membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines ne sont pas considérés comme indépendants au sens des lignes directrices des ACVM du fait qu'ils sont des cadres dirigeants de Power ou de la Financière Power. Tous les administrateurs qui siègent au comité de réassurance, sauf un, ainsi que tous les administrateurs qui siègent au comité des placements et au comité des risques, sont indépendants de la direction.

Réunions des administrateurs indépendants

Il incombe au président du conseil de s'assurer que les administrateurs qui sont indépendants de la direction ont l'occasion de se réunir en l'absence des membres de la direction. Le président du conseil encourage tous les administrateurs indépendants à avoir des discussions avec lui ou avec le président et chef de la direction.

Le conseil et chacun des comités du conseil tiennent des séances à huis clos à chacune des réunions prévues périodiquement afin de discuter hors de la présence des membres de la direction. Ces séances sont dirigées par le président du conseil aux réunions du conseil et le président de chaque comité aux réunions des comités du conseil. Les administrateurs qui sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM ne tiennent pas de réunions régulières en l'absence des administrateurs qui ne sont pas indépendants et des membres de la direction.

Président du conseil

Le président du conseil est indépendant de la direction et, de l'avis du conseil, il n'a aucun lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de son jugement ou l'empêcher de guider le conseil de manière que celui-ci fasse preuve d'un jugement indépendant. Toutefois, le président du conseil n'est pas considéré comme indépendant au sens des lignes directrices des ACVM du fait qu'il est président et chef de la direction de Power et de la Financière Power.

Mandats et composition du conseil et des comités du conseil

Le rôle du conseil consiste à assurer la gérance, à superviser la direction, à établir l'orientation générale et à agir dans l'intérêt véritable de Lifeco. Les sept comités du conseil aident les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités, y compris la planification stratégique, l'examen des activités et des risques découlant des activités diverses de Lifeco, la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance, les politiques en matière de communication de l'information, la supervision des contrôles sur la présentation de l'information financière et des autres contrôles internes, la gouvernance d'entreprise, l'orientation et la formation des administrateurs, la gestion des compétences et la planification de la relève, la rémunération et l'encadrement des cadres dirigeants ainsi que la rémunération et l'évaluation des administrateurs.

Liens des administrateurs

Tous les administrateurs en fonction siègent également au conseil de la Canada Vie. Plusieurs candidats aux postes d'administrateur siègent également au conseil d'autres sociétés qui sont des émetteurs assujettis (ou l'équivalent) au Canada ou à l'échelle internationale. Il y a lieu de se reporter à ce sujet aux antécédents professionnels des administrateurs en fonction et des candidats à ce titre qui figurent plus haut.

Règlement des conflits

Le conseil comprend son rôle, qui consiste à agir dans l'intérêt véritable de Lifeco, de concilier les intérêts de nos actionnaires avec ceux de nos collectivités, de nos employés, de nos clients, de l'environnement et des autres parties prenantes.

Le conseil repère et règle les conflits qui pourraient opposer les intérêts de Lifeco et ceux de Power et des membres de son groupe. Depuis longtemps, Lifeco a pour politique de soumettre les opérations importantes qu'elle conclut avec Power (ou avec les membres de son groupe) aux administrateurs qui ne sont ni des administrateurs, ni des dirigeants ni des employés de Power ou de l'un des membres de son groupe. Lifeco est une société de portefeuille et, dans la mesure où certaines opérations sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, la situation risque davantage de se produire au sein de la Canada Vie, d'Empower ou de leurs autres filiales d'assurance réglementées. La Canada Vie est une institution financière réglementée qui est tenue par la loi d'avoir un comité de révision qui doit exiger que la direction établisse un processus d'examen des opérations entre parties apparentées. Conformément à ce processus, les comités de révision pertinents examinent les opérations entre parties apparentées projetées afin de s'assurer que les modalités de ces opérations sont au moins aussi favorables pour elles que celles qui ont cours sur le marché. Les comités de révision de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower se composent d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de Power ou de l'un ou l'autre des membres de son groupe. Conformément au processus d'examen des opérations entre parties apparentées, les comités de révision examinent les opérations importantes entre parties apparentées projetées visant Lifeco ou l'une ou l'autre de ses filiales d'assurance réglementées et approuvent seulement celles qu'ils jugent appropriées.

Le conseil et ses comités ont adopté des chartes. L'actuelle charte du conseil est présentée à l'annexe B ci-jointe. Les tableaux suivants décrivent sommairement les mandats et la composition des comités du conseil au 7 mars 2024.

Comité d'audit

<p>Président du comité : Siim A. Vanaselja</p> <p>Membres : Deborah J. Barrett Robin A. Bienfait Heather E. Conway</p>	<p>Le mandat principal du comité d'audit consiste à examiner les états financiers de Lifeco et les documents d'information publiés qui comportent des renseignements financiers et, à son gré, des renseignements environnementaux, sociaux et de gouvernance, et à rendre compte de cet examen au conseil, à acquérir la certitude que des méthodes adéquates sont en place aux fins de l'examen des documents d'information publiés de Lifeco comportant des renseignements financiers, à superviser le travail des auditeurs externes et à s'assurer de l'indépendance de ces derniers. Ce mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement de l'actuaire désigné, du chef des finances et du chef de l'audit interne, examiner et approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement; s'assurer de l'indépendance de chacune des fonctions d'encadrement et en évaluer l'efficacité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. En outre, le comité d'audit a la responsabilité d'examiner, d'évaluer et d'approuver les contrôles internes mis en œuvre par la direction. Il doit se réunir avec le comité des risques au moins une fois par année.</p>
--	---

Comité de révision

<p>Président du comité : Deborah J. Barrett</p> <p>Membres : Michael R. Amend David G. Fuller Dhvani D. Shah</p>	<p>Le mandat principal du comité de révision consiste à exiger que la direction adopte des méthodes satisfaisantes aux fins de l'examen et de l'approbation des opérations importantes entre parties apparentées et à examiner et, s'il le juge approprié, à approuver de telles opérations.</p>
--	--

Comité de gouvernance et des mises en candidature

<p>Président du comité : R. Jeffrey Orr</p> <p>Membres : Marcel R. Coutu André Desmarais Paul Desmarais, jr Susan J. McArthur T. Timothy Ryan Brian E. Walsh</p>	<p>Le mandat principal du comité de gouvernance et des mises en candidature consiste à encadrer la démarche en matière de gouvernance de Lifeco, à recommander au conseil des politiques et des méthodes efficaces en matière de gouvernance, à évaluer l'efficacité du conseil et des comités du conseil ainsi que l'apport de chacun des administrateurs et à recommander au conseil des candidats à l'élection au conseil et à la nomination aux comités du conseil.</p>
--	---

Comité des ressources humaines

<p>Président du comité : Claude Généreux</p> <p>Membres : Heather E. Conway Marcel R. Coutu André Desmarais Gary A. Doer Susan J. McArthur R. Jeffrey Orr T. Timothy Ryan Brian E. Walsh</p>	<p>Le mandat principal du comité des ressources humaines consiste à aider le conseil à superviser les questions relatives à la rémunération, à la gestion des compétences et à la planification de la relève. Ce mandat comprend les responsabilités suivantes : approuver la politique de rémunération; examiner la structure des programmes de rémunération principaux; approuver les conditions de rémunération et, le cas échéant, les nouveaux régimes d'avantages sociaux ou d'avantages accessoires des cadres dirigeants de Lifeco; recommander au conseil les conditions de rémunération des administrateurs et du président et chef de la direction. En outre, le comité des ressources humaines a la responsabilité d'examiner les plans de relève du président et chef de la direction et des autres cadres dirigeants, d'examiner les programmes de gestion des compétences et des initiatives prises en la matière et d'examiner les aptitudes à la direction qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco de progresser dans la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le comité des ressources humaines est aussi responsable de l'examen des répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques de rémunération et des régimes de rémunération de Lifeco.</p>
--	---

Comité des placements

Président du comité :	Paula B. Madoff	Le mandat principal du comité des placements consiste à encadrer l'exécution de la stratégie globale et l'exercice des activités de Lifeco en matière de placement, y compris approuver la politique en matière de placement de Lifeco et s'assurer que Lifeco s'y conforme. Le mandat consiste aussi à examiner le programme de placement annuel de Lifeco et à surveiller le rendement et les résultats de Lifeco par rapport à ce programme et à surveiller les risques qui font leur apparition, les tendances qui se dessinent et les rendements qui sont obtenus sur le marché, y compris les questions environnementales, sociales et de gouvernance, les enjeux réglementaires et d'autres questions pertinentes à l'encadrement de la fonction de placement mondiale de Lifeco.
Membres :	Deborah J. Barrett Marcel R. Coutu Paul Desmarais, jr David G. Fuller Claude Généreux Susan J. McArthur R. Jeffrey Orr Dhvani D. Shah Brian E. Walsh	

Comité de réassurance

Président du comité :	Brian E. Walsh	Le mandat principal du comité de réassurance consiste à donner des conseils à l'égard des opérations de réassurance de la Société, ainsi qu'à examiner et à approuver les recommandations de la direction au sujet des politiques applicables à la réassurance.
Membres :	Paula B. Madoff Paul A. Mahon R. Jeffrey Orr Dhvani D. Shah Gregory D. Tretiak	

Comité des risques

Président du comité :	T. Timothy Ryan	Le mandat principal du comité de gestion des risques consiste à examiner et à recommander au conseil la politique de gestion des risques de l'entreprise (la « politique de gestion des risques ») et le cadre de propension au risque et à approuver le rapport d'évaluation de la solvabilité et des risques propres à l'entreprise et les autres politiques et les mécanismes de contrôle servant à repérer et à gérer les risques principaux auxquels Lifeco est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, et le risque lié aux changements climatiques. Le comité de gestion des risques s'assure aussi de la conformité à la politique de gestion des risques, au cadre de propension au risque et aux politiques et aux mécanismes de contrôle en matière de gestion des risques de Lifeco et en évalue l'efficacité, examine les risques qui pourraient découler des stratégies commerciales, des programmes d'immobilisations, des plans financiers et des nouvelles initiatives commerciales, recommande le code de conduite de Lifeco au conseil et surveille la conformité à ce code. Son mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement du directeur des risques et du chef de la conformité, approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement, ainsi qu'évaluer l'efficacité des fonctions d'encadrement de la gestion des risques et de la conformité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. Le comité des risques doit se réunir avec le comité d'audit et le chef de l'audit interne de Lifeco au moins une fois par année.
Membres :	Michael R. Amend Robin A. Bienfait Heather E. Conway André Desmarais Gary A. Doer Gregory D. Tretiak Siim A. Vanaselja	

Le conseil et les comités du conseil de la Canada Vie ont des mandats similaires. Le comité des placements de la Canada Vie a aussi mis sur pied un sous-comité des placements en capitaux propres, dont le mandat principal consiste à examiner les titres de capitaux propres cotés en bourse que la Canada Vie détient dans ses fonds généraux afin de s'assurer que ces placements sont conformes à ses

politiques, normes, méthodes et lignes directrices en matière de placement.

Le conseil et les comités du conseil doivent avoir accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de Lifeco qu'ils jugent nécessaire ou souhaitable de consulter pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans leurs chartes respectives.

Description des postes clés

Le conseil a approuvé les descriptions de poste écrites du président du conseil, du président de chacun des comités du conseil et des administrateurs. Le président du conseil et le président de chacun des comités du conseil sont chargés de s'assurer que le conseil ou le comité du conseil, selon le cas, est en mesure de bien remplir ses fonctions et ses responsabilités, de planifier et d'organiser les réunions du conseil ou du comité en question, de voir à ce que les fonctions qui ont été déléguées au comité soient remplies et fassent l'objet d'un compte rendu, au besoin, de faciliter l'interaction avec la direction et de retenir les services de conseillers externes, au besoin. Chaque administrateur est chargé de participer à la supervision de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de Lifeco en agissant avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt de Lifeco et en faisant preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables.

Le conseil a aussi approuvé la description de poste écrite du président et chef de la direction. Le président et chef de la direction est chargé de gérer le rendement stratégique et d'exploitation de Lifeco conformément aux politiques et aux objectifs fixés par le conseil, y compris d'élaborer et de soumettre à l'approbation du conseil les plans et initiatives stratégiques de Lifeco et des stratégies d'exploitation judicieuses qui en permettront la mise en œuvre, de gérer les activités courantes de Lifeco, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant de repérer et de gérer les risques inhérents aux activités de Lifeco, de créer un cadre d'exploitation axé sur le rendement, d'aider le conseil à planifier la relève et de représenter Lifeco auprès des principaux intéressés.

Mise en candidature et évaluation des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de recommander au conseil des candidats qui possèdent les qualités nécessaires pour s'acquitter des responsabilités rattachées à la fonction d'administrateur sur le plan des compétences, de l'expérience en affaires, en finances et en gestion des risques, des postes de direction qu'ils ont occupés ou occupent actuellement et de l'engagement. Le comité de gouvernance et des mises en candidature reconnaît que chaque administrateur fournit un apport différent au

conseil et fait bénéficier celui-ci des forces qui sont les siennes dans son champ de compétence.

Chacun de nos administrateurs possède les compétences et l'expérience qui sont essentielles pour superviser l'exploitation de nos entreprises, y compris celles énumérées dans le tableau suivant :

Compétences et expérience essentielles	
Secteur financier	Expérience dans le secteur des services financiers ou en supervision d'opérations financières et en gestion de placements complexes, avec une connaissance particulière de l'industrie de l'assurance, de la gestion d'actifs ou des fonds communs de placement.
Gestion des risques	Connaissance et expérience de l'identification des principaux risques d'une organisation (y compris les risques importants, l'évaluation des risques, l'atténuation des risques et les contrôles internes, ainsi que l'établissement de rapports sur les risques) et de la supervision ou de la gestion d'un système de gestion des risques.
Planification stratégique	Expérience en élaboration, évaluation et mise en œuvre d'un plan stratégique, en orientation stratégique et en gestion de la croissance.
Facteurs ESG/ Responsabilité sociale de l'entreprise	Connaissance et expérience des pratiques et des initiatives en matière de responsabilité d'entreprise, y compris en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance, de diversité et d'inclusion et d'affaires communautaires.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature a recours à une grille de diversité et de compétences qui indique les qualifications, les compétences, l'expérience et les autres qualités que, de l'avis du conseil, l'ensemble des administrateurs devraient posséder. Les éléments de la grille sont examinés annuellement et au besoin complétés. Le comité de gouvernance et des mises en candidature utilise cette information pour évaluer la force et la diversité globales du conseil au moment du recrutement de nouveaux administrateurs. La grille est un résumé non exhaustif de notre diversité et de nos compétences et présente certaines des qualifications, des qualités et des compétences, ainsi que l'expérience requises pour assurer l'efficacité du conseil, qui reflètent les données démographiques des marchés sur lesquels nous exerçons nos activités, les talents disponibles ayant l'expertise requise et l'évolution de notre clientèle.

	Comptabilité/Audit	Gestion d'actifs	Marchés financiers	Climat	Relations gouvernementales/ Politique publique	Ressources humaines/Rémunération	Activités internationales	Marketing et communications	Réglementation/Gouvernance/ Questions juridiques	Ventes et distribution ou placement	Technologies/Technologies numériques/Cybersécurité
Administrateur											
Michael R. Amend							✓	✓		✓	✓
Deborah J. Barrett	✓	✓		✓		✓			✓		
Robin A. Bienfait	✓	✓		✓		✓	✓			✓	✓
Heather E. Conway	✓				✓	✓		✓	✓	✓	✓
Marcel R. Coutu	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		
André Desmarais	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓		
Paul Desmarais, jr		✓	✓		✓	✓	✓		✓		
Gary A. Doer				✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Claude Généreux		✓	✓	✓	✓	✓	✓				
Jake P. Lawrence ^[1]	✓		✓		✓		✓		✓		
Paula B. Madoff		✓	✓			✓	✓		✓	✓	✓
Paul A. Mahon		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Susan J. McArthur		✓	✓	✓	✓	✓			✓		
R. Jeffrey Orr		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	
James P. O'Sullivan ^[1]		✓	✓			✓	✓	✓	✓		
T. Timothy Ryan	✓		✓		✓	✓	✓		✓		
Dhvani D. Shah		✓	✓				✓		✓		✓
Siim A. Vanaselja	✓		✓			✓	✓				
Brian E. Walsh		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	

[1] MM. Lawrence et O'Sullivan sont candidats à l'élection au conseil pour la première fois à l'assemblée.

Après avoir examiné les qualités des administrateurs en fonction et celles dont les candidats, s'ils sont élus, feraient bénéficier le conseil, et pris en considération la proportion idéale d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés des membres du groupe de Lifeco, le comité de gouvernance et des mises en candidature choisit les candidats possédant les qualités nécessaires et recommande au conseil les personnes qui seront mises en candidature à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé d'évaluer l'efficacité du conseil et de son président, des comités du conseil et de chacun des administrateurs.

Diversité au sein du conseil et de la direction principale

Lifeco s'est engagée à préserver sa culture organisationnelle et sa réputation en tant qu'organisation à haut rendement. Elle adhère aux valeurs que sont la diversité et l'inclusion, les appuie et en tire parti, et reconnaît la nécessité et les avantages de la diversité au sein de l'entreprise et du conseil. En 2015, Lifeco a adopté une politique du conseil et de la direction principale sur la diversité (la « Politique sur la diversité »). La portée de cette politique sur la diversité a été élargie en 2019 pour y inclure tous les aspects de la diversité, notamment l'âge, l'éducation, l'expérience, la situation géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le handicap et l'origine ethnique (groupes sous-représentés). En 2021, la politique sur la diversité a été améliorée afin d'intégrer nos engagements d'accroître la représentation d'autres groupes sous-représentés au conseil et à la direction principale.

La politique sur la diversité a pour objet d'aider Lifeco à remplir l'objectif qu'elle s'est fixé, c'est-à-dire créer une entreprise où règnent la diversité et l'inclusion et qui est à l'image des collectivités au sein desquelles ses employés et ses clients vivent et travaillent, afin de pouvoir mieux les servir et s'assurer de pouvoir continuer à intéresser des personnes de haut calibre présentant une pluralité de points de vue, à les fidéliser et à les aider à se perfectionner.

Diversité du conseil

Le conseil a pour objectif de recommander les meilleurs candidats en vue de leur élection au conseil et il estime que pour bien remplir son mandat de gérance de Lifeco, il se doit de s'assurer de bénéficier de la diversité de champs de compétence, de types d'expérience et de points de vue que des membres provenant de milieux différents peuvent lui offrir.

Nous estimons qu'un conseil où règne la diversité peut prendre de meilleures décisions. Notre politique sur la diversité énonce la façon dont nous entendons faire de la diversité une réalité au sein du conseil, y compris les méthodes que nous utilisons pour évaluer les candidatures qui nous sont soumises. Conformément à cette politique, les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature doivent suivre les règles suivantes avant de recommander des candidats :

- › considérer des candidatures qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;
- › prendre en considération le critère de la diversité, entre autres critères pertinents, pour établir la composition et la dynamique optimales du conseil;
- › examiner la candidature de personnes provenant de milieux et proposant des points de vue différents en tenant compte de nos objectifs en matière de diversité;
- › s'assurer que les efforts nécessaires sont faits pour que des personnes diverses possédant les qualités requises, ce qui englobe tous les aspects de la diversité, y compris l'âge, le degré d'instruction, l'expérience, l'appartenance géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps et l'origine ethnique (groupes sous-

représentés), dans la mesure où cela est raisonnablement possible, figurent sur la liste des personnes dont la candidature est envisagée.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature se conforme à la politique sur la diversité lorsqu'il recrute de nouveaux administrateurs. En plus d'effectuer ses propres recherches, il a notamment retenu les services de conseillers indépendants qualifiés pour effectuer une recherche de candidats qui répondent aux critères de compétences et de diversité du conseil.

Le conseil reconnaît qu'une équipe d'administrateurs de haut calibre dont les origines diverses reflètent l'évolution démographique des marchés sur lesquels Lifeco exerce ses activités, la mesure dans laquelle il est possible de trouver des personnes qui possèdent les compétences qu'elle recherche sur les marchés où elle recrute et l'évolution de sa clientèle et de ses effectifs est le gage d'une meilleure gouvernance. Dans cette optique, notre objectif est un conseil composé d'au moins 30 % de femmes, tout en continuant à tendre vers la parité entre les sexes. De plus, la Canada Vie, en tant que signataire de l'initiative BlackNorth, s'est engagée à atteindre une représentation minimale de 3,5 % de Noirs dans les postes de direction et d'administrateur d'ici 2025. Au 31 décembre 2023, notre conseil compte six femmes (32 %) et un membre de la communauté LGBTQ2+ (5 %), un membre d'une minorité visible (5 %), et aucune personne handicapée (5 %) ni aucun Autochtone (0 %). Si les candidats présentés sont élus à l'assemblée, notre conseil comptera six femmes (32 %), un membre de la communauté LGBTQ2+ (5 %), un membre d'une minorité visible (5 %), aucune personne handicapée (0 %) ni aucun Autochtone (0 %). L'un de nos administrateurs s'est identifié à la fois comme femme et comme membre de la communauté LGBTQ2+. De plus, l'un de nos administrateurs s'est identifié à la fois comme femme et comme membre d'une minorité visible.

Bien que nous poursuivions nos efforts en vue d'atteindre les objectifs en matière de diversité du conseil, la diversité au sein du conseil, qu'il s'agisse de représentation féminine ou d'ethnicité, pourrait fluctuer au fil du temps, car nous veillons constamment à ce que notre conseil se compose d'administrateurs de haut calibre dont les origines diverses reflètent l'évolution démographique des marchés sur lesquels nous exerçons nos activités, la mesure dans laquelle il est possible de trouver des personnes qui possèdent les compétences que nous recherchons sur les marchés où nous recrutons et l'évolution de notre clientèle et de nos effectifs.

La politique sur la diversité prévoit que le comité de gouvernance et des mises en candidature doit évaluer chaque année la pertinence du processus de mise en candidature en regard des objectifs de Lifeco en matière de diversité. Ce comité mesure l'efficacité de la politique sur la diversité en s'assurant que la diversité est prise en considération dans le cadre du processus de recrutement de nouveaux administrateurs. Le tableau qui suit démontre l'évolution du nombre de femmes au sein du conseil depuis 2018.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (selon les candidatures à l'élection)
Représentation féminine au sein du conseil (en pourcentage)	23 %	23 %	27 %	32 %	28 %	32 %	32 %

Si les candidats proposés sont élus à l'assemblée, il y aura alors six femmes au sein de notre conseil, soit 32 % en 2024, comparativement à 23 % en 2018. Le comité de gouvernance et des mises en candidature continuera de surveiller l'efficacité de la politique sur la diversité et s'engage à tenir compte des critères de diversité au moment d'établir la composition idéale du conseil.

Diversité au sein de la direction principale

Nous sommes déterminés à choisir les meilleurs candidats afin de pourvoir les postes de la direction principale et estimons qu'il est important d'assurer que leur profil soit diversifié afin d'offrir l'éventail d'expérience, de perspectives et de savoir-faire nécessaires à la gestion efficace de Lifeco.

La politique sur la diversité énonce la façon dont Lifeco entend faire de la diversité une réalité au sein de sa direction principale. Dans le cadre de l'évaluation des candidats aux postes de direction, nous considérons les personnes suivantes :

- › les candidats qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;
- › les candidats intéressés possédant les qualités nécessaires et provenant de milieux et proposent des points de vue différents conformément à nos objectifs en matière de diversité.

Nous cherchons à considérer un vaste bassin de candidats issus de milieux différents qui possèdent les qualités nécessaires, ce qui englobe tous les aspects de la diversité, y compris l'âge, le degré d'instruction, l'expérience, l'appartenance géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps et l'origine ethnique (groupes sous-représentés), dans la mesure où cela est raisonnablement possible. Nous pouvons retenir les services de consultants indépendants qui nous aideront à repérer des personnes ayant les qualités nécessaires pour occuper un poste de direction tout en tenant compte des objectifs de la politique sur la diversité.

Nous estimons que notre processus de recrutement de dirigeants devrait être fondé sur le mérite tout en tenant

dûment compte des avantages de la diversité et des besoins de l'entreprise au moment pertinent. Grâce à notre politique sur la diversité et à nos autres engagements, nous avons fixé des objectifs au sein des diverses filiales de Lifeco afin d'accroître la diversification de la main-d'œuvre et de promouvoir les intérêts et les besoins des groupes sous-représentés dans nos milieux de travail ainsi que dans nos collectivités, notamment à l'égard de l'initiative BlackNorth, de l'Entente relative aux autochtones de Winnipeg, du 30 % Club, de la Women in Finance Charter et de la Charte de la diversité. En outre, nous continuerons à nous assurer de mettre en place des pratiques et de nous fixer des objectifs prioritaires en vue de promouvoir davantage la diversité au sein de la direction dans le cadre de nos programmes de perfectionnement, de planification de la relève et de recrutement.

Nous évaluons chaque année la pertinence du processus de nomination des membres de la direction principale et les progrès réalisés en regard des objectifs de la politique sur la diversité. Le comité des ressources humaines examine aussi les statistiques sur la diversité qui existe au sein de Lifeco et les moyens qui lui permettraient de se doter d'un bassin de dirigeants talentueux issus de la diversité, au moins une fois par année dans le cadre de l'examen des plans de relève et des programmes de gestion des compétences des membres de la direction principale. Ces aspects sont pris en considération dans le cadre du processus de recrutement de dirigeants et de l'élaboration de programmes de perfectionnement à l'intention des employés les plus prometteurs.

Nous reconnaissons la valeur de la diversité au sein de la direction principale et le rôle essentiel qu'elle joue pour contribuer à la pluralité des points de vue et des idées. Le 31 décembre 2023, sans tenir compte de notre président indépendant, cinq femmes (33 %), trois membres d'une minorité visible (20 %), un membre de la communauté LGBTQ2+ (7 %) et une personne handicapée (7 %) occupaient un poste de haute direction auprès de Lifeco, et aucun Autochtone (0 %) n'occupait un tel poste. En 2020, Catalyst et la section canadienne du 30 % Club ont reconnu Lifeco pour la proportion de femmes faisant partie de son équipe de direction principale, qui dépasse 30 %.

Afin d'appuyer notre engagement à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, Lifeco et ses filiales ont lancé des initiatives variées dont l'objectif est de créer des milieux qui soient diversifiés, équitables et inclusifs et qui remplissent les fonctions suivantes :

- › suivi des progrès vers les objectifs en matière de diversité pour le conseil et la direction principale afin de favoriser la représentation des groupes sous-représentés;
- › renforcement de notre bassin de talents grâce aux objectifs collectifs de diversité de Lifeco afin d'accroître la représentation des groupes sous-représentés au sein de la direction à 25 % et la représentation des femmes au sein de la direction à 50 % d'ici 2030;
- › développement de notre stratégie globale pour évaluer la diversité, l'équité et l'inclusion, afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données pour atteindre nos objectifs et honorer nos engagements;
- › améliorer nos objectifs en matière de leadership afin d'inclure l'encadrement d'équipes à haut rendement qui favorisent la mise en place d'environnements équitables et inclusifs;
- › poursuivre l'engagement de la direction principale de Lifeco dans le développement complet du leadership sur la diversité, l'équité et l'inclusion;
- › poursuivre la mise en œuvre de la formation des employés, des programmes et des expériences à leur attention pour promouvoir les modes de connaissance autochtones ainsi que la vérité et la réconciliation avec les communautés autochtones;
- › continuer d'intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion dans nos processus de planification des talents et de la relève afin d'accélérer le développement d'un bassin diversifié de talents pour les postes de direction;
- › continuer de faire évoluer nos outils et notre approche de collecte de données pour obtenir plus souvent une meilleure représentation de la main-d'œuvre ainsi que des données de référence pour suivre la croissance;
- › intégrer des critères de diversité, d'équité et d'inclusion dans les processus d'approvisionnement afin de diversifier nos chaînes d'approvisionnement;
- › tirer parti de l'expérience des conseils de direction sur la diversité, qui se composent de hauts dirigeants, en vue de faire progresser et intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion dans tous les aspects de nos activités;
- › commanditer de nombreux groupes d'employés bénévoles ayant pour mission d'accroître la sensibilisation aux besoins des membres qu'ils

représentent, de favoriser leur perfectionnement et de défendre leurs intérêts;

- › s'associer à différents programmes, organismes de bienfaisance et associations qui ont pour objectif de promouvoir les intérêts et de répondre aux besoins des groupes sous-représentés dans les collectivités où nous sommes présents et offrons des services;
- › entreprendre l'examen des politiques et des pratiques afin d'aider à éliminer les obstacles à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.

Planification de la relève

Nous croyons que nos employés talentueux sont un élément clé de notre réussite. Lifeco et ses filiales évaluent régulièrement leurs dirigeants, établissant les compétences dont elles ont besoin, les postes clés qu'elles pourraient devoir combler à court terme et les personnes qui pourraient y accéder et investissent dans le perfectionnement de leurs employés et de leurs équipes afin de mieux servir leurs clients. Notre planification de la relève comprend l'identification, le perfectionnement et la promotion de personnes talentueuses au sein de nos entreprises et le renforcement de la diversité des perspectives et des capacités par l'embauche externe, au besoin. Nos pratiques en matière de gestion des talents comprennent notamment les activités suivantes :

- › tenir à jour des listes de candidats divers à considérer pour combler des postes de direction;
- › intégrer des pratiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans nos processus mondiaux de planification des talents et de la relève, ce qui comprend l'examen des processus et la collecte de mesures de la diversité pour les postes de direction et du conseil;
- › surveiller activement nos programmes d'avancement des femmes, le nombre de femmes qui occupent des postes de haute direction et les dirigeantes qui se démarquent afin de nous doter d'un vaste bassin de femmes talentueuses;
- › investir dans nos meilleurs talents en offrant à tous les employés, y compris à des groupes sous-représentés, un perfectionnement individuel ciblé et une expérience critique, ainsi qu'en offrant des programmes de perfectionnement de la direction d'entreprise progressifs qui stimulent les résultats d'entreprise et des équipes engagées et hautement productives.

Le comité des ressources humaines joue un rôle important, secondant le conseil dans l'exécution de ses fonctions de surveillance des processus de planification de la relève et de gestion des compétences. Chaque année, le comité des ressources humaines évalue s'il dispose d'un bassin suffisant et diversifié de candidats à la relève et dresse un plan d'action

pour l'année à venir. Le comité des ressources humaines considère la diversité au sein de la direction, les stratégies de perfectionnement des dirigeants, les possibilités à offrir aux employés les plus prometteurs et les aptitudes au leadership qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco d'atteindre ses objectifs commerciaux et d'obtenir des résultats solides à long terme.

Le processus de planification de la relève de Lifeco vise aussi à repérer et à évaluer des candidats susceptibles d'occuper le poste de chef de la direction et d'autres postes au sein de la direction principale, par intérim ou à titre permanent. Les candidats sont évalués selon divers critères, y compris l'expérience à titre de dirigeant, la connaissance du marché et des secteurs d'activité pertinents, le rendement dont ils ont fait preuve par le passé, leur potentiel et les progrès qu'ils ont accomplis par rapport aux programmes de perfectionnement. Le processus d'évaluation des compétences et de planification de la relève permet de créer des plans de gestion des compétences stratégiques qui sont liés étroitement à notre stratégie commerciale.

Durée de l'affectation au conseil

Le comité de gouvernance et des mises en candidature estime que, outre les facteurs qui sont décrits ci-dessus, l'élément de continuité en poste est essentiel à son bon fonctionnement. Par conséquent, le conseil n'a pas adopté de politique imposant une limite d'âge pour la durée du mandat ou la retraite des administrateurs, car il ne croit pas que ces limites sont dans l'intérêt de Lifeco. De telles limites, qui ne tiennent pas compte des particularités d'émetteurs qui, comme Lifeco, exercent leurs activités dans un milieu complexe et technique, ne sont pas dans l'intérêt de Lifeco. Il est vital, pour le conseil, de pouvoir compter sur des administrateurs de longue date afin de bien comprendre les différentes activités et les plans stratégiques à long terme de Lifeco et de faire un apport valable aux activités de Lifeco. Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine chaque année la composition du conseil, y compris l'âge de chacun des administrateurs et son ancienneté au conseil. Le conseil s'efforce de concilier la nécessité de compter dans ses rangs des personnes chevronnées et la nécessité de se renouveler et de bénéficier de nouveaux points de vue.

Orientation et formation continue des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de l'orientation et de la formation des nouveaux administrateurs. Le programme d'orientation a pour but d'aider les administrateurs à comprendre les activités de Lifeco (et de ses filiales en exploitation principales), le rôle du conseil et des comités du conseil ainsi que l'apport que l'on attend de chacun d'eux.

Tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète conçue de manière à leur permettre de comprendre, entre autres choses, la structure, la culture et la

stratégie de Lifeco, la nature et le fonctionnement de ses activités commerciales ainsi que le rôle du conseil et de ses comités. Les nouveaux administrateurs reçoivent des documents d'orientation qui comprennent les suivants :

- › la structure du conseil et de ses comités, y compris les chartes et les descriptions de poste;
- › le cadre juridique qui régit l'entreprise, y compris les règlements administratifs et les statuts de constitution;
- › la structure organisationnelle de la direction;
- › les plans stratégiques, commerciaux et financiers et les programmes d'immobilisations en cours;
- › les responsabilités des fonctions d'encadrement (actuariat, conformité, finances, audit interne et gestion des risques) et d'autres fonctions du siège social et de soutien (ressources humaines, contentieux et technologie);
- › les politiques approuvées par le conseil, y compris le code de conduite et la politique relative aux opérations d'initiés;
- › les documents d'information publiés, y compris le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle;
- › l'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités tenues au cours des années précédentes.

Les nouveaux administrateurs rencontrent les responsables de toutes les unités d'exploitation et fonctions du siège social afin de se renseigner sur l'ensemble des activités Lifeco à l'échelle mondiale. On leur donne également l'occasion de rencontrer d'autres membres de la direction, le président du conseil et les présidents des comités du conseil.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est aussi responsable de la formation et du perfectionnement continus des administrateurs. Le programme de perfectionnement continu est conçu de façon à permettre aux administrateurs de se tenir au courant des faits nouveaux au chapitre de la réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des nouveaux produits et des autres questions importantes ayant une incidence sur l'exploitation de Lifeco.

Les administrateurs établissent leurs propres besoins en matière de formation continue en discutant avec les membres de la direction, du conseil et des comités du conseil. Ils peuvent aussi consulter les procès-verbaux des réunions des comités auxquels ils ne siègent pas. En outre, des soupers-conférences sont organisés parallèlement aux réunions régulières du conseil, donnant ainsi aux administrateurs une occasion supplémentaire de discuter des questions qui relèvent du conseil et de promouvoir la réalisation des objectifs en matière de gouvernance de Lifeco au moyen du

renforcement des liens de travail entre les administrateurs et les membres de la direction principale. Les administrateurs assistent à des exposés sur les activités de Lifeco à divers moments au cours de l'exercice et à des séances de formation continue portant, par exemple, sur les sujets suivants :

- › les faits nouveaux au chapitre de la réglementation ainsi que les questions de gouvernance et les nouvelles tendances en la matière;
- › le cadre de propension au risque de Lifeco et la gestion des risques en question, les secteurs clés de l'entreprise, les normes internationales d'information financière (y compris la norme 17, intitulée Contrats d'assurance), la gestion des immobilisations, les nouvelles mesures prises sur le plan de la technologie et la cybersécurité, les changements survenus sur les marchés des capitaux et dans la réglementation (y compris le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie) et la réassurance.

Lifeco a mis sur pied un portail électronique sécuritaire à l'intention des administrateurs, qui peuvent y trouver une vaste gamme de documents d'orientation et de perfectionnement continu, y compris des documents relatifs à la gouvernance, les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités, les chartes du conseil et de ses comités et les descriptions de poste, des aperçus des unités d'exploitation principales et les politiques approuvées par le conseil.

Tous nos administrateurs sont membres de la National Association of Corporate Directors, qui offre des programmes de formation continue au moyen de publications, de séminaires et de congrès. En outre, les administrateurs bénéficient de recommandations de lecture et on les incite à tirer parti des ressources de formation internes et externes, y compris assister à des congrès et à des séminaires portant sur des sujets d'intérêt pertinents, aux frais de Lifeco.

Durabilité et esg

Les questions de durabilité et ESG sont fondamentales dans notre façon de faire des affaires. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt de Lifeco de s'efforcer d'être une société socialement responsable qui adopte une approche proactive afin de s'assurer d'avoir une incidence positive pour toutes ses parties prenantes et qui s'est engagée pour le développement durable. Nous mettons l'accent sur les domaines où nous pouvons avoir l'impact social et environnemental le plus positif, y compris l'amélioration de la sécurité financière de nos clients, la promotion d'un mode de vie plus sain et la promotion de l'investissement durable. Dans le cadre de sa stratégie, Lifeco a nommé un premier vice-président et chef des communications et du développement durable afin de continuer à tirer parti de ses engagements à long terme quant

aux facteurs ESG et d'améliorer le rendement de Lifeco en matière de développement durable.

Chaque année, la Canada Vie publie une Déclaration sur les responsabilités envers la collectivité qui décrit certaines des façons dont la Canada Vie exerce une influence positive dans le monde. La Déclaration sur les responsabilités envers la collectivité peut être consultée à l'adresse www.canadalife.com/fr/a-propos-de-nous/collectivite-et-responsabilite-sociale.html.

Il est de la responsabilité du conseil d'assurer la surveillance de notre stratégie ESG, de surveiller la mise en œuvre de cette stratégie par la direction et, par l'intermédiaire de certains comités du conseil, d'examiner les incidences, les risques, les initiatives et les rapports liés aux facteurs ESG. Le comité de gestion des risques surveille les risques stratégiques de Lifeco, y compris les risques liés aux facteurs ESG et aux changements climatiques, et informe le conseil des résultats de la surveillance de ces risques. Le comité des placements surveille les risques émergents, les tendances du marché et le rendement, y compris les questions liées aux facteurs ESG, ainsi que leur incidence éventuelle sur Lifeco. Le comité d'audit supervise toutes les informations financières présentées dans les états financiers et le rapport de gestion, y compris celles qui ont trait aux changements climatiques et à d'autres questions liées aux facteurs ESG.

Le conseil est responsable de la surveillance des objectifs liés au changement climatique et de la surveillance des progrès réalisés en la matière. En 2023, Lifeco a publié un rapport intitulé *Faire progresser la croissance inclusive*, qui porte sur ses efforts en matière d'impact, d'inclusion et de citoyenneté. Ce rapport comprend également les objectifs intermédiaires en matière de carboneutralité pour les activités d'exploitation et d'investissement¹.

¹ Pour obtenir de plus amples renseignements et des mises en garde importantes concernant ces objectifs, veuillez consulter la rubrique intitulée « Faire progresser la croissance inclusive », qui peut être consultée à l'adresse <https://www.greatwestlifeco.com/fr/qui-sommes-nous/responsabilite-sociale-dentreprise.html>.

Comité des ressources humaines

Responsabilités du comité

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de ses fonctions d'encadrement en ce qui a trait à la rémunération, à la gestion des compétences et à la planification de la relève. Ses responsabilités sont les suivantes :

- › approuver (ou, dans le cas du président et chef de la direction, recommander à l'approbation du conseil) la rémunération des hauts dirigeants de Lifeco;

- › recommander à l’approbation du conseil les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil, des présidents des comités du conseil et des membres des comités du conseil;
- › examiner les politiques principales en matière de ressources humaines qui s’appliquent aux employés et, s’il le juge approprié, approuver ces politiques;
- › recommander à l’approbation du conseil la structure des régimes de rémunération incitatifs principaux, y compris les régimes à base d’actions, les régimes de retraite complémentaires et les autres régimes de rémunération des employés, selon ce qu’il juge approprié;
- › examiner les répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques

de rémunération et des régimes de rémunération de Lifeco;

- › examiner les plans de relève du président et chef de la direction et des autres hauts dirigeants;
- › examiner les programmes de gestion des compétences et les initiatives prises en la matière et examiner les aptitudes à la direction qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco d’atteindre ses objectifs stratégiques.

Les conseils de la Canada Vie et d’Empower ont également mis sur pied des comités des ressources humaines dont le mandat est similaire. Les rubriques « Rémunération des administrateurs » et « Rémunération des hauts dirigeants » donnent de plus amples renseignements au sujet des principes qui sous-tendent la politique de rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs de Lifeco.

Indépendance des membres du comité

Le tableau suivant indique si les membres du comité des ressources humaines sont indépendants de la direction au sens des lignes directrices des ACVM et le motif de la non-indépendance, le cas échéant.

Comité Membre	Indépendant de la direction	au sens des lignes directrices des ACVM		
		Indépendant	Non indépendant	Motif de la non-indépendance
Claude Généreux (président du comité)	✓		✓	Cadre dirigeant de Power
Heather E. Conway	✓	✓		
Marcel R. Coutu	✓	✓		
André Desmarais	✓		✓	Une personne dont un membre de la famille immédiate est membre de la haute direction de Power
Gary A. Doer	✓	✓		
Susan J. McArthur	✓	✓		
R. Jeffrey Orr	✓		✓	Cadre dirigeant de Power et de la Financière Power
T. Timothy Ryan	✓	✓		
Brian E. Walsh	✓	✓		
Total	9	6	3	

Expérience des membres du comité

Les membres du comité des ressources humaines ont une vaste expérience dans le secteur des services financiers à l’échelle de la haute direction. Ils ont de l’expérience dans la gestion financière de grandes sociétés par actions et connaissent les structures et processus de rémunération. Le fait qu’ils soient indépendants de la direction garantit l’objectivité du processus d’établissement de la rémunération des hauts dirigeants. En plus de leurs antécédents

professionnels dans le milieu des affaires et de leur expérience à titre de dirigeants (voir les antécédents professionnels présentés à la rubrique « Élection des administrateurs »), tous les membres du comité des ressources humaines siègent depuis longtemps à des comités des ressources humaines ou à des comités similaires.

Le texte qui suit présente sommairement l’expérience pertinente de chaque membre de notre comité des ressources humaines. Tous les membres de ce comité ont de l’expérience

dans la conception, la mise en œuvre ou l'encadrement de programmes de rémunération au sein du secteur des services financiers ou d'autres secteurs. Le comité s'appuie sur cette expérience pour prendre les décisions requises sur le caractère adéquat des politiques et des pratiques de rémunération de Lifeco.

M. Claude Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation et il préside le comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2016, celui d'Empower depuis juillet 2016 et celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2016. Il est membre du comité des mises en candidature, de la rémunération et de la gouvernance du Groupe Bruxelles Lambert depuis septembre 2021. Avant de se joindre à Power Corporation, il a travaillé pendant 28 ans chez McKinsey, où il a occupé divers postes de direction, y compris à titre d'associé principal siégeant aux comités mondiaux responsables de l'élection et de l'évaluation des associés. Il a dirigé le processus de recrutement de candidats titulaires de diplômes d'études supérieures à l'échelle mondiale pendant plus de cinq ans et il a contribué à la mise sur pied, en partenariat avec l'INSEAD, d'un programme mondial simplifié de maîtrise en administration des affaires à l'intention de tous les employés ne détenant pas un tel diplôme. Il a siégé au comité des ressources humaines de Putnam Investments et de l'Université McGill.

M^{me} Heather E. Conway est présidente du conseil de la Banque Amex du Canada depuis mai 2022. Elle est également présidente du comité des ressources humaines du conseil de la Banque Amex du Canada. Elle a été coprésidente et directrice générale du Festival international du film documentaire canadien Hot Docs de novembre 2021 à mai 2022. Elle a été vice-présidente principale, Services anglais de la Société CBC/Radio-Canada, le radiodiffuseur et télédiffuseur public national du Canada, de décembre 2013 à décembre 2018. Auparavant, elle a été chef de la direction des affaires du Musée des beaux-arts de l'Ontario chargée de la supervision directe des ressources humaines, et chef de la direction d'Edelman relations publiques mondiales Canada inc. M^{me} Conway a été vice-présidente directrice d'Alliance Atlantis de 2001 à 2007 et, auparavant, vice-présidente directrice du Groupe Financier Banque TD de 1995 à 2001. Elle est membre du conseil et du comité des ressources humaines de la Canada Vie. Auparavant, elle a siégé au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. de 2010 à 2013. M^{me} Conway est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Queen's et d'une maîtrise ès arts en relations industrielles de l'Université de Warwick, au Royaume-Uni.

M. Marcel R. Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd. et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. À ce titre, il a contribué à la conception des programmes incitatifs à long terme et siégé au comité de la rémunération de celles-ci pendant de nombreuses années. Il est membre du comité des

ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2009, de celui de Power Corporation depuis mai 2012 et de celui d'Empower, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2014. Il siège au comité de gestion des ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield Asset Management Ltd. Comité de gouvernance, de mise en candidature et de rémunération. Il a auparavant siégé au comité des ressources humaines de Putnam Investments, au comité des ressources humaines et de la rémunération d'Enbridge Inc. et au comité de retraite du conseil de Calgary Exhibition and Stampede.

M. André Desmarais est président délégué du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a été co-président exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. M. Desmarais siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower depuis mai 2003. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui d'IG Gestion de patrimoine depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004. Il a siégé au comité des ressources humaines de Putnam Investments. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Depuis qu'il s'est joint à Power Corporation en 1983, il a occupé un certain nombre de postes de haute direction au sein du groupe de sociétés de Power Corporation et siégé à bon nombre de conseils d'administration.

M. Gary A. Doer est conseiller en affaires principal chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs postes au sein de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, il a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les changements climatiques par le magazine Business Week. M. Doer siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Il siège également au conseil de Power Corporation, de la Financière Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. ainsi qu'à celui d'Air Canada. M. Doer est membre du comité des ressources humaines de la Canada Vie. Il est membre du comité consultatif du Conseil des affaires canadiennes-américaines et siège au conseil de The Climate Group Inc. En 2017, M. Doer s'est joint à la Commission trilatérale en tant que membre du North American Group. Il est co-président bénévole du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis.

M^{me} Susan J. McArthur compte plus de 30 ans d'expérience en investissement en capital de risque et en services bancaires aux entreprises. Actuellement, elle est cofondatrice et présidente de LockDocs; auparavant, elle était associée directrice de GreenSoil Investments. Elle siège au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2016 et à celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de

Mackenzie Inc. depuis novembre 2017. M^{me} McArthur est présidente du Comité consultatif de la transférabilité des avantages sociaux, un comité nommé par le gouvernement de l'Ontario pour proposer une stratégie de conception des avantages transférables. En outre, elle a récemment présidé le Comité consultatif ontarien de la relance du marché du travail, dont le mandat est axé sur l'avenir du travail en Ontario après la pandémie de COVID-19. Auparavant, elle a siégé aux comités des ressources humaines et de gouvernance d'un certain nombre de sociétés ouvertes, dont la Financière Power, Chemtrade Logistics Income Fund, KP Tissue Inc. et First Capital Realty Inc. M^{me} McArthur a également travaillé une année à titre de professionnelle en recrutement dans le domaine des services financiers et suivi le programme de l'Institut des administrateurs de sociétés offert par l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto.

M. R. Jeffrey Orr est président et chef de la direction de Power Corporation et de la Financière Power, et il siège au comité des ressources humaines d'Empower depuis juin 2005 et à celui de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2006. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis août 2005 et en a été président d'août 2005 à mai 2016. Il a présidé le comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie de mai 2008 à mai 2016 et celui d'Empower de juillet 2008 à juillet 2016. Auparavant, il a été membre du comité des ressources humaines de Putnam Investments de janvier 2008 à janvier 2024, président de ce comité de janvier 2008 à juin 2016 et membre du comité de rémunération d'Investment Planning Counsel Inc. de juillet 2005 à mai 2011. Chez BMO Nesbitt Burns Inc. et à la Banque de Montréal (de 1981 à 2001), il a acquis une vaste expérience en matière de conception, de mise en œuvre et de surveillance de l'administration de divers régimes et programmes de rémunération. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers où il a occupé un certain nombre de postes de direction, dont les postes qu'il occupe actuellement chez Power Corporation et la Financière Power et ses postes antérieurs à titre de président et chef de la direction d'IGM, de président du conseil et de chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et de vice-président du conseil du Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal, en plus d'autres postes de direction au sein de BMO Nesbitt Burns Inc. ou de ses sociétés devancières de 1985 à 1999.

M. T. Timothy Ryan siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower depuis mai 2014. Il a siégé au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie de mai 2011 à mai 2013 et au comité des ressources humaines de Putnam Investments de mai 2009 à avril 2013, puis de nouveau de mai 2014 à janvier 2024. Il siège aux comités de rémunération de Santander Holdings US, Santander Bank NA et Banco Santander International depuis août 2013. Il a siégé au comité de rémunération de Lloyds Banking Group plc de 2010 à 2013 et au comité de rémunération de la filiale de courtage de JPMorgan de 1993 à 2008.

M. Brian E. Walsh, administrateur de sociétés, est directeur et conseiller principal de Titan Advisors, LLC. Il siège au comité des ressources humaines d'Empower depuis mai 2003 et à celui de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2009. Il a siégé au comité des ressources humaines de Putnam Investments de janvier 2008 à janvier 2024. À titre de membre du comité de direction et de cochef des Services bancaires d'investissement internationaux de Bankers Trust de 1992 à 1995, il a siégé au comité de rémunération de celle-ci. Au moment de la fondation de Saguenay Capital, LLC vers la fin de 2001, il a mis sur pied le comité de rémunération, qu'il a présidé.

Conseiller en rémunération

Suivant les directives du comité des ressources humaines, Lifeco a retenu les services de Southlea en 2023 pour évaluer la compétitivité des pratiques de Lifeco en matière de rémunération des administrateurs. Southlea ne fournit aucun service lié à la rémunération des non-membres de la direction à Lifeco ou à ses filiales.

Les honoraires de Southlea (hors taxes payées) pour les exercices 2022 et 2023 s'établissent comme suit :

Services	2022 (\$)	2023 (\$)
Honoraires liés à la rémunération des cadres	Néant	86 667
Tous les autres honoraires	Néant	Néant

Si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la rémunération versée aux conseillers en rémunération par les membres du groupe de la Société, soit Power, la Financière Power et IGM, est présentée dans leurs circulaires de sollicitation de procurations respectives.

Planification stratégique

Le conseil approuve et encadre le plan d'affaires et la stratégie commerciale à court et à long terme ainsi que les initiatives stratégiques importantes de Lifeco. Le conseil, de concert avec la direction, tient une séance stratégique annuelle qui s'étend sur plusieurs jours, traitant de la stratégie de Lifeco, y compris les plans stratégiques des divers secteurs de l'entreprise de celle-ci (Canada, États-Unis, Europe et Solutions de gestion du capital et des risques). Le conseil donne son avis sur le plan stratégique, l'approuve et reçoit des mises à jour de la direction tout au long de l'année sur les progrès réalisés par chaque secteur d'exploitation dans la mise en œuvre des stratégies. Le conseil discute régulièrement des questions, des possibilités et des défis stratégiques clés, examine les progrès réalisés dans l'exécution des stratégies et donne des directives quant aux priorités à privilégier. La politique de gestion des risques et le cadre de propension au risque font partie intégrante des plans stratégiques de Lifeco et orientent l'élaboration de stratégies dans le cadre de la séance de planification stratégique annuelle. Les observations et le point de vue du conseil sont intégrés au plan stratégique de Lifeco, dont le conseil examine et approuve la version mise à jour chaque année.

Conduite conforme à l'éthique

Le conseil a adopté le code de conduite (le « code de conduite ») qui régit la conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés de Lifeco. Le conseil surveille l'application du code de conduite par l'intermédiaire du chef de la conformité de Lifeco qui a la responsabilité de s'assurer que chacun s'y conforme et de faire état de la situation qui existe au sein de l'entreprise sur le plan de l'éthique au comité de gestion des risques. Les dirigeants et les employés sont encouragés à signaler les violations du code de conduite dont ils sont au courant ou qu'ils soupçonnent et les administrateurs doivent les signaler au conseiller juridique principal de Lifeco ou au président du conseil. Le chef de la conformité fait état des violations signalées ou des résultats de toutes les enquêtes au comité de gestion des risques.

Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent confirmer chaque année qu'ils ont lu et compris le code de conduite, qu'ils s'y conforment et qu'ils continueront de s'y conformer. Conformément au code de conduite, tous les employés doivent faire état de tout conflit d'intérêts ou de tout conflit d'intérêts éventuel au responsable de la conformité de leur bureau ou au chef de la conformité et les

administrateurs doivent en faire état au conseiller juridique principal de Lifeco ou au président du conseil.

Aucune déclaration de changement important n'a été déposée relativement à la conduite d'un administrateur ou d'un haut dirigeant qui aurait constitué une dérogation au code de conduite.

Afin de veiller à ce que les administrateurs exercent un jugement indépendant lorsqu'ils examinent les opérations et les conventions à l'égard desquelles un administrateur ou un haut dirigeant a un intérêt important, l'administrateur ou le haut dirigeant qui est en conflit d'intérêts doit en faire état et s'abstenir de voter à ce sujet.

On peut consulter le code de conduite sur le site Web de Lifeco à l'adresse greatwestlifeco.com ou à l'adresse sedarplus.com ou en obtenir un exemplaire en communiquant avec le secrétaire général de Lifeco.

Le conseil a aussi adopté une politique de lutte contre la corruption, une politique de lutte contre le blanchiment de fonds, une politique relative à la lutte contre le financement du terrorisme (et sanctions connexes) et une politique sur les opérations et les déclarations d'initiés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur Lifeco sur son site Web à l'adresse greatwestlifeco.com ou à l'adresse sedarplus.com.

Des renseignements financiers sont donnés dans nos états financiers comparatifs et notre rapport de gestion du dernier exercice clos. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire imprimé de ces documents sans frais en écrivant au secrétaire général, comme suit :

Secrétaire général
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

Nous nous réservons le droit d'exiger des frais raisonnables de quiconque demande ces documents sans être l'un des actionnaires de Lifeco.

Les renseignements sur le comité d'audit exigés par l'article 5.2 du Règlement 52-110 sont présentés à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit » de notre notice annuelle de 2023, qu'on peut consulter sur notre site Web à greatwestlifeco.com ou à sedarplus.com.

COMMUNICATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Nous accueillons favorablement les interactions avec les actionnaires et estimons que le fait d'être à l'écoute de nos parties intéressées constitue un aspect important de notre rôle d'entreprise responsable. Nous avons recours à divers moyens pour communiquer avec nos actionnaires, y compris notre rapport annuel, nos rapports trimestriels, notre notice annuelle, notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction, nos communiqués de presse et notre site Web.

Nous communiquons également directement avec les actionnaires de façon régulière dans le cadre d'interactions continues et par des moyens de communication plus formels, comme l'assemblée annuelle, les conférences téléphoniques sur les résultats financiers trimestriels, les présentations de la

direction et les journées destinées aux investisseurs. Nous prenons aussi connaissance des points de vue des actionnaires institutionnels et des épargnants dans le cadre de rencontres individuelles, de rencontres de groupe, par la poste ou par téléphone.

Les actionnaires, les employés et les autres parties intéressées peuvent communiquer directement avec le conseil en assistant à l'assemblée et aussi en écrivant au président du conseil, comme suit :

Président du conseil d'administration
Great-West Lifeco Inc. 100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

Courriel : board.directors@canadalife.com

PROPOSITIONS

Les propositions d'actionnaires doivent être reçues entre le 3 décembre 2024 et le 3 février 2025 pour que Lifeco étudie la possibilité d'en tenir compte dans la circulaire relative à son assemblée annuelle de 2025. Nous demandons aux

actionnaires de soumettre leurs propositions par écrit, comme suit :

Secrétaire général
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

Courriel : corporate.secretary@canadalife.com

APPROBATION DE LA CIRCULAIRE

Le conseil a approuvé la teneur de la présente circulaire et en a autorisé l'envoi.

7 mars 2024



Gordon M. Peters,
vice-président, chef du contentieux adjoint
et secrétaire général

ANNEXE A

GREAT-WEST LIFECO INC.

RÉSULTATS DE VOTE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES 2023

1. Proposition de modification à apporter aux statuts de Lifeco visant à augmenter le nombre d'administrateurs

La résolution extraordinaire modifiant nos statuts constitutifs afin de faire passer le nombre d'administrateurs de 18 à 19 a été approuvée.

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre
798 012 159	95,01 %	41 882 056	4,99 %

2. Élection des administrateurs

Les 19 candidats dont le nom figure dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 8 mars 2023 ont été élus à titre d'administrateurs de Lifeco jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle de Lifeco, à moins qu'ils ne démissionnent ou que leur poste ne devienne vacant.

Nom du candidat	Votes pour	% pour	Votes contre	% contre
Michael R. Amend	838 876 400	99,88 %	1 012 915	0,12 %
Deborah J. Barrett	838 997 396	99,89 %	888 586	0,11 %
Robin A. Bienfait	838 824 361	99,87 %	1 064 498	0,13 %
Heather E. Conway	838 755 836	99,87 %	1 133 479	0,13 %
Marcel R. Coutu	821 231 819	97,78 %	18 657 496	2,22 %
André Desmarais	800 720 210	95,34 %	39 169 005	4,66 %
Paul Desmarais, jr	704 679 206	83,90 %	135 210 009	16,10 %
Gary A. Doer	837 886 282	99,76 %	1 998 789	0,24 %
David G. Fuller	838 960 025	99,89 %	929 290	0,11 %
Claude Généreux	810 386 856	96,49 %	29 502 459	3,51 %
Paula B. Madoff	828 954 085	98,70 %	10 935 230	1,30 %
Paul A. Mahon	835 219 128	99,44 %	4 670 187	0,56 %
Susan J. McArthur	826 782 859	98,44 %	13 106 000	1,56 %
R. Jeffrey Orr	796 981 105	94,89 %	42 908 110	5,11 %
T. Timothy Ryan	826 519 706	98,41 %	13 369 609	1,59 %
Dhvani D. Shah	839 373 347	99,94 %	515 512	0,06 %
Gregory D. Tretiak	830 361 098	98,87 %	9 528 217	1,13 %
Siim A. Vanaselja	833 424 025	99,23 %	6 465 190	0,77 %
Brian E. Walsh	822 761 082	97,96 %	17 127 582	2,04 %

3. Nomination des auditeurs

La nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. à titre d'auditeur pour l'exercice 2023, son mandat devant prendre fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle, a été approuvée.

Votes pour	% pour	Abstentions	% d'abstention
821 487 256	97,62 %	20 049 417	2,38 %

4. Résolution consultative appuyant la démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants

La résolution consultative acceptant la démarche de Lifeco en matière de rémunération des cadres a été approuvée.

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre
830 966 830	98,94 %	8 927 384	1,06 %

ANNEXE B

GREAT-WEST LIFECO INC.

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Section 1. Composition du conseil

Le conseil d'administration (le « conseil ») se compose d'au moins sept membres, dont la majorité sont des résidents canadiens au moment de leur élection ou de leur nomination. Le conseil ne peut être constitué en majorité de dirigeants ou d'employés de Great-West Lifeco Inc. (la « Société ») ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

Section 2. Questions de procédure

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil suit le processus suivant :

- 2.1. Réunions.** Le conseil se réunit au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans les présentes. Le conseil peut se réunir à tout endroit au Canada ou à l'étranger.
- 2.2. Conseillers.** Le conseil peut, aux frais de la Société, retenir les services de conseillers externes s'il juge que cela est nécessaire ou utile pour remplir ses fonctions et responsabilités.
- 2.3. Quorum.** Aux réunions du conseil, la majorité des membres du conseil constitue le quorum. L'administrateur qui assiste à une réunion, mais se retire en raison d'un conflit d'intérêts ou d'un conflit d'intérêts éventuel, est considéré comme assistant à la partie de la réunion pendant laquelle le contrat, l'opération ou l'autre situation donnant lieu au conflit d'intérêts en question est examiné et soumis au vote aux fins de l'établissement du quorum.
- 2.4. Secrétaire.** Le secrétaire général ou le secrétaire associé, ou la personne nommée par le président du conseil (ou, en l'absence de celui-ci, le président du conseil suppléant) remplit les fonctions de secrétaire aux réunions du conseil.
- 2.5. Convocation des réunions.** Une réunion du conseil peut être convoquée par le président du conseil, par un autre administrateur autorisé par le président du conseil ou par la majorité des administrateurs au moyen d'un avis d'au moins 48 heures aux membres du conseil stipulant l'endroit, la date et l'heure de la réunion. Les réunions peuvent être tenues à quelque moment que ce soit, sans avis de convocation, si tous les membres du conseil ont renoncé à recevoir un tel avis : la présence d'un

membre du conseil à une telle réunion constitue une renonciation à recevoir l'avis de convocation, sauf si ce membre s'oppose à la tenue des délibérations en invoquant le fait que la réunion n'a pas été convoquée en bonne et due forme. Si une personne autre que le président du conseil convoque une réunion du conseil, elle devra en aviser ce dernier.

- 2.6. Séances à huis clos.** À chaque réunion régulière, les membres du conseil qui sont indépendants de la direction de la Société se réunissent hors de la présence des membres de la direction.

Section 3. Fonctions et responsabilités

Le conseil encadre la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et exerce, comme il convient, les pouvoirs qui lui sont dévolus et qu'il peut exercer conformément aux lois et aux règlements applicables. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le conseil a les fonctions et les responsabilités suivantes, qu'il peut remplir lui-même ou qu'il peut déléguer à un ou plusieurs de ses comités. Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil tient compte des renseignements, des conseils et des recommandations que lui donne la direction, mais il exerce un jugement indépendant.

- 3.1. Planification stratégique.** Le conseil approuve chaque année les objectifs, les plans et les initiatives stratégiques de la Société et, ce faisant, il examine :
 - a) les tendances des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, les occasions qui se présentent à celle-ci ainsi que les forces et les faiblesses des secteurs en question et examine les risques inhérents aux activités diverses, aux objectifs stratégiques et aux initiatives hautement prioritaires de la Société;
 - b) il approuve chaque année le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations de la Société.
- 3.2. Structure organisationnelle et fonctions d'encadrement.** Le conseil approuve chaque année la structure organisationnelle de la Société et approuve périodiquement les politiques conçues en vue de favoriser l'indépendance des fonctions d'encadrement, soit l'audit interne, la gestion des risques, la gestion financière, l'actuariat et la conformité.

3.3. Gestion de l'exploitation, des risques et des immobilisations. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) superviser la façon dont la direction met en œuvre la stratégie, le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations approuvés et surveiller les résultats financiers et d'exploitation et les autres faits nouveaux importants;
- b) approuver les modifications importantes que l'on se propose d'apporter à la politique de gestion des risques de l'entreprise et au cadre de propension au risque;
- c) superviser la façon dont la direction met en œuvre les systèmes, la politique, les méthodes et les contrôles servant à gérer les risques inhérents à l'entreprise et aux activités de la Société;
- d) approuver les acquisitions et les aliénations, les financements et les autres opérations effectuées sur les marchés financiers qui revêtent de l'importance, les décisions relatives à la gestion des immobilisations et les autres décisions importantes sur le plan des affaires et des placements;
- e) superviser les questions relatives à l'exploitation, y compris celles qui ont trait à la réglementation ou à la conformité, dont la direction ou le conseil juge qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence importante éventuelle sur l'entreprise, les affaires ou la réputation de la Société.

3.4. Contrôle financier. Le conseil surveille l'intégrité des systèmes de présentation de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion de la Société de la façon suivante :

- a) en supervisant la façon dont la direction met en œuvre les systèmes d'audit interne et externe et les contrôles financiers appropriés;
- b) en examinant les comptes rendus de la direction sur les lacunes des contrôles internes ou les changements importants apportés à ceux-ci;
- c) en approuvant les états financiers et les rapports de gestion annuels et intermédiaires, la notice annuelle et les autres documents d'information comportant des renseignements financiers de la Société;
- d) en s'assurant de la conformité aux exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.

3.5. Politiques en matière de présentation et de communication de l'information. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) approuver les politiques relatives à la communication de renseignements importants au public, dans les délais requis et avec exactitude, tout en préservant la confidentialité dans les

situations où cela est nécessaire et permis et, au besoin, examiner et approuver certains documents d'information;

- b) approuver les politiques régissant la communication de l'information aux parties intéressées de la Société et aux organismes de réglementation compétents.

3.6. Direction. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) approuver la description de poste du président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la nomination de celui-ci (et, le cas échéant, son congédiement et son remplacement) et faire chaque année ce qui suit :
 - i) examiner et approuver les objectifs servant à établir la rémunération du chef de la direction;
 - ii) évaluer le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs;
 - iii) approuver le salaire, la prime, la rémunération à base d'actions et, le cas échéant, les autres conditions de rémunération du chef de la direction en fonction de cette évaluation;
- b) approuver la nomination et, le cas échéant, le congédiement et le remplacement des personnes qui occupent au moins un poste de vice-président directeur et qui relèvent directement du chef de la direction et des dirigeants qui sont responsables des fonctions d'encadrement (les « cadres dirigeants »);
- c) nommer les dirigeants de la Société et le président du conseil;
- d) approuver la structure des régimes de rémunération incitatifs principaux, y compris les régimes à base d'actions et les autres régimes de rémunération des cadres dirigeants;
- e) superviser le plan de relève du chef de la direction et des cadres dirigeants.

3.7. Code de conduite. Le conseil aide la direction à entretenir une culture d'intégrité à l'échelle de la Société. Il adopte un code de conduite (le « code de conduite ») ayant pour objectif de favoriser l'intégrité et de prévenir les écarts de conduite. Le code de conduite s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et traite notamment des conflits d'intérêts (y compris les méthodes permettant de repérer et de régler les conflits réels et éventuels), de la protection et de l'usage des biens de l'entreprise et des occasions qui se présentent, de la confidentialité et de l'utilisation des renseignements confidentiels, de la dénonciation, du traitement équitable des porteurs de titres, des clients, des fournisseurs, des concurrents et

des employés de la Société, de la conformité aux lois, aux règles et aux règlements applicables et de la nécessité de signaler les comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Le conseil exige que la direction établisse des méthodes permettant de s'assurer que chacun se conforme au code de conduite.

3.8. Questions environnementales, sociales et de gouvernance. Le conseil doit superviser la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la société, surveiller l'exécution de la direction à l'égard de cette stratégie et, par l'intermédiaire des comités du conseil, examiner les incidences, les risques, les initiatives et les rapports connexes.

3.9. Président du conseil. Le conseil approuve la description de poste du président du conseil et la revoit périodiquement.

3.10. Comités du conseil. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) mettre sur pied un comité d'audit, un comité des placements, un comité de réassurance, un comité de gestion des risques, un comité de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature et un comité des ressources humaines ainsi que les autres comités qu'il juge appropriés pour l'aider à remplir les fonctions qui lui sont dévolues par la présente charte, établir les chartes des comités et leur déléguer les fonctions et responsabilités que la loi lui permet et qu'il juge nécessaire ou utile de leur déléguer;
- b) revoir périodiquement les chartes des comités du conseil et les approuver;
- c) nommer les membres et le président de chaque comité;
- d) revoir périodiquement la description de poste du président de chaque comité du conseil et l'approuver.

3.11. Gouvernance. Le conseil encadre la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris l'élaboration de la politique, des principes et des lignes directrices en la matière, qu'il approuve s'il le juge approprié.

3.12. Orientation et formation continue des administrateurs. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) s'assurer que tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète sur la nature et le fonctionnement des activités

commerciales et des affaires internes de la Société ainsi que sur le rôle et les responsabilités du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur;

- b) s'assurer de donner à tous les administrateurs la possibilité de se tenir au courant des faits nouveaux en matière de réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des nouveaux produits et des autres questions ayant une incidence sur la Société.

3.13. Mise en candidature, rémunération et évaluation des administrateurs. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) recommander aux actionnaires des candidats à l'élection au conseil;
- b) approuver les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil et des présidents et membres des comités du conseil;
- c) évaluer régulièrement la structure, la composition, le nombre de membres, l'efficacité et l'apport du conseil et des comités du conseil et l'apport de chacun des administrateurs.

3.14. Encadrement des filiales. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) acquérir la certitude que chacune des filiales principales a mis sur pied un comité d'audit et un comité de gestion des risques et adopté une charte du conseil et des comités du conseil, un code de conduite et des pratiques en matière de gouvernance qui sont similaires, en substance, à ceux de la Société;
- b) s'assurer que les conseils d'administration des filiales principales comprennent des administrateurs qui siègent également au conseil de la Société;
- c) compter sur les conseils d'administration des filiales principales pour remplir les fonctions et les obligations qui leur incombent aux termes des chartes, des codes de conduite et des pratiques en matière de gouvernance dont il est question en a) ci-dessus;
- d) recevoir des rapports du président du conseil de chacune des filiales principales sur les questions importantes à régler au sein de chacune d'entre elles et sur les questions exigeant l'approbation ou l'appui du conseil de la Société.

Section 4. Accès à l'information

Le conseil doit avoir accès à tous les renseignements, documents et registres de la Société qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités qui lui incombent aux termes de la présente charte.

Section 5. Examen de la charte

Le conseil doit examiner la présente charte périodiquement et approuver les modifications qu'il juge appropriées.

GREAT-WEST LIFECO INC.

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3
greatwestlifeco.com

Membre du Groupe de Sociétés de Power Corporation^{MC}



E1131(23Lifeco)(f)-3/24

IMPRIMÉ AU CANADA